

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quinzième séance – Mercredi 8 octobre 2003, à 17 h

**Présidence de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, M. Jean-Charles Rielle et M<sup>me</sup> Bérengère Rosset.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 25 septembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 octobre et mercredi 8 octobre 2003, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Y a-t-il des réponses aux questions posées lors de la séance d'hier après-midi? Je vois plusieurs mains se lever. Nous abordons donc les réponses aux questions orales.

**3. Questions orales.**

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'ai une réponse à donner à M<sup>me</sup> Figurek concernant l'école des Crêts-de-Champel. Il faut savoir que, depuis quelques mois, le département de M. Christian Ferrazino est en train d'établir la liste de 36 bâtiments scolaires appartenant à la Ville de Genève et qui sont en mauvais état. M. Ferrazino m'a dit ce matin que nous allions bientôt recevoir ce document.

En ce qui concerne l'école des Crêts-de-Champel, il est vrai que sa toiture est dans un état déplorable. Je peux vous rassurer, Madame Figurek, en vous informant qu'il est prévu, lors de la réunion du Conseil administratif de mercredi prochain, de proposer des crédits extraordinaires afin de parer au plus pressé dans trois écoles, en accord avec le département de Christian Ferrazino et le Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui dépend de mon département. En effet, il n'est pas normal que l'on joue à «Little Nemo» à l'école des Crêts-de-Champel.

J'ai également une réponse concernant la fontaine de Vermont, à la suite de la question posée par M<sup>me</sup> Ecuyer, qui en ce moment babille, comme à son habitude – mais je joue les professeurs... C'est la Voirie qui s'occupe des fontaines, comme vous le savez, mais en l'occurrence, celle du parc de Vermont, Madame, est raccordée au réseau d'arrosage du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Ce réseau d'arrosage a une fuite; par conséquent, la fontaine n'a pas été alimentée cet été. Nous essayons actuellement de repérer où se situe cette fuite. (*Remarque de M. Muller.*) Non, ce n'est pas vrai, mon département travaille rapidement, Monsieur Muller! Cette fontaine sera réparée d'ici l'hiver.

**M. Christian Ferrazino, maire.** J'ai quelques réponses à donner, notamment à M. Marquet qui s'interrogeait concernant les abonnements journaliers des CFF que notre commune a souhaité mettre à la disposition, à l'instar d'autres communes, de nos concitoyens domiciliés en ville de Genève – car telle est l'une des conditions permettant de bénéficier de ces prestations. Monsieur Marquet, vous vous interrogez sur l'accès à ces cartes d'abonnement en raison du fait qu'elles sont délivrées à l'Arcade d'information municipale située sur le pont de la Machine. Je me permets de vous en rappeler les horaires d'ouverture: le lundi de 12 h à 18 h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 18 h, et le samedi, contrairement aux bureaux qui, eux, sont fermés, de 10 h à 17 h. Il apparaît donc que ces horaires d'ouverture sont suffisamment larges pour répondre à la demande, ce d'autant plus qu'il convient de réserver ces cartes d'abonnement journalier des CFF au préalable et que celles de notre commune seront certainement commandées plusieurs jours à l'avance, pour ne pas dire plusieurs semaines par ceux qui souhaitent les utiliser.

Bien entendu, Monsieur Marquet, nous allons quand même examiner votre point de vue. Je vous rappelle que nous venons de mettre en place ce système, il y a quelques jours. Le Conseil administratif a voté son application, il y a dix ou quinze jours, sauf erreur, et il va bien entendu chercher comment il pourrait faire en sorte que les gens puissent commander ces cartes soit par téléphone soit par internet. Néanmoins, afin de ne pas retarder davantage la mise en place de ce système, nous l'avons lancé de cette manière dans un premier temps.

L'autre réponse que j'ai à vous fournir s'adresse à M. Fischer, qui s'interrogeait concernant un événement qui lui est cher: la journée du 22 septembre, «En ville sans ma voiture». M. Fischer a demandé si la Ville a dû engager des gardes Securitas pour assurer le bon fonctionnement de ses portes ce jour-là, c'est-à-dire filtrer les accès dans le périmètre fermé à la circulation. Sa question sous-entendait que nous n'avions peut-être pas assez d'agents de ville et de gendarmes pour faire ce travail. Effectivement, tel était le cas. Dès lors, allions-nous renoncer à effectuer ce contrôle lors de la journée «En ville sans ma voiture»? Nous avons jugé préférable d'engager quelques gardes Securitas qui sont venus prêter main-forte à la gendarmerie et à nos agents de ville, lesquels n'étaient pas suffisamment disponibles pour cette tâche ce jour-là.

Monsieur Fischer, vous avez également demandé si les commerçants avaient été consultés. Je siége au Conseil administratif depuis 1999 et je les ai consultés à trois reprises au sujet de la journée «En ville sans ma voiture», soit en 1999, en 2000 et en 2001. Je dois dire que les commerçants – et c'est un euphémisme de l'exprimer ainsi – étaient unanimement opposés à cette manifestation du 22 septembre, pour ne pas dire qu'ils étaient majoritairement opposés à la fermeture ponctuelle d'un certain périmètre. Une consultation n'a d'intérêt que si les avis

des personnes consultées ne sont pas connus d'avance. Etant donné que nous savions déjà quel serait le point de vue des commerçants, il n'était pas nécessaire de les consulter à nouveau. Nous savons, par anticipation, que ce point de vue risque d'être le même en 2004 que les années précédentes. Par contre, nous avons largement tenu compte des avis positifs exprimés de manière très majoritaire par les habitants des rues concernées. Je vois que ma réponse réjouit M. Fischer, mais je ne pensais pas qu'elle aurait tant d'effet!

J'avais encore une réponse à donner à une question de M<sup>me</sup> Hämmerli-Lang concernant la crèche et l'école privée situées à côté de l'Organisation mondiale du commerce, établissements qui ne procéderaient pas au ramassage du papier et du compost de manière sélective. Madame Hämmerli-Lang, je vous remercie d'avoir posé cette question, parce qu'elle souligne une situation que nous rencontrons de temps en temps. L'obligation légale de la Voirie – je parle des prestations municipales – consiste à assurer la récolte des déchets ménagers. Bien évidemment, une crèche et une école privée ne produisent pas de déchets ménagers, puisqu'il s'agit, au même titre que les restaurants, pour prendre l'exemple le plus criant, d'établissements à caractère commercial et non pas de ménages. La Voirie n'a donc pas l'obligation de ramasser leurs déchets, et c'est à ces établissements de les trier. Mais il y a un souci pédagogique que vous avez relevé à juste titre, Madame Hämmerli-Lang, par rapport aux déchets produits par cette crèche et cette école. C'est la raison pour laquelle j'ai invité mes collaboratrices et mes collaborateurs à en contacter les responsables, afin d'essayer de trouver avec eux la solution la mieux adaptée en vue d'établir un système de tri sélectif des déchets.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Hier soir, M<sup>me</sup> Rys m'a posé une question concernant un investissement de 300 000 francs à faire pour TV Léman bleu. Comme je vous l'ai annoncé hier, Madame Rys, nous en avons parlé au Conseil administratif ce matin, et cette affaire m'a été retournée. Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est qu'une subvention de 275 000 francs à TV Léman bleu est garantie pour l'année prochaine. En outre, nous allons étudier l'investissement pour le renouvellement du matériel électronique de cette chaîne locale. Je ferai un rapport au Conseil administratif et le Conseil municipal sera probablement saisi, d'ici un mois, d'une demande de crédit allant dans ce sens-là.

**Le président.** Nous passons maintenant à la dernière motion urgente que nous n'avons pas eu le temps de traiter au cours de nos séances plénières d'hier soir et que vous avez tous reçue dans l'intervalle.

**4. Clause d'urgence sur la motion de M<sup>mes</sup> Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Roberto Broggin: «Sauvons aussi la poste du Grand-Pré» (M-396)<sup>1</sup>.**

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Après l'affaire de la poste de Saint-Jean et la mobilisation des habitants des Acacias et de la rue de la Ferme, c'est maintenant au tour de la poste du Grand-Pré d'être menacée de fermeture. Quand on veut privatiser les services publics ou les rendre semblables à des services privatisés, on voit ce que cela donne avec les télécommunications, et cela va se produire aussi avec la Poste. Rentabiliser la Poste, cela se fait forcément au détriment du service public. La population, quelle que soit la couleur de ses votes, au moment où on ferme la poste du quartier, descend dans la rue et elle a bien raison!

Nous savons que la pétition P-87 des habitants du Grand-Pré est actuellement à l'étude à la commission des pétitions. Loin de nous l'idée de vouloir créer avec notre motion M-396 un doublon avec le rapport de ladite commission sur cette pétition. Cependant, d'ici que celle-ci puisse rendre son rapport dans un délai normal et que nous le votions, celui-ci sera devenu inutile, car la poste du Grand-Pré va fermer incessamment. C'est pourquoi nous demandons l'urgence sur la motion M-396, afin que le Conseil administratif, au cas où cette dernière serait votée, puisse intervenir sans délai.

**M. Christian Ferrazino, maire.** J'interviens très brièvement pour confirmer qu'à nos yeux il y a effectivement urgence concernant la poste du Grand-Pré. Nous ne voulons pas vous donner un scoop, mais nous sommes déjà en contact avec la Poste, comme vous le savez – j'ai eu l'occasion de le dire à la commission des pétitions – et il est vraisemblable qu'une décision interviendra très prochainement. Laquelle? Nous ne le savons pas, mais je peux vous dire qu'elle sera fortement au désavantage des habitants du quartier concerné. Je ne vous cache pas que la fermeture de l'office de poste est un risque réel, mais nous ne connaissons pas encore le contenu de cette décision qui risque d'intervenir d'un jour à l'autre.

L'urgence de la motion M-396 est très simple à expliquer: nous serions effectivement très heureux, le cas échéant, que le Conseil municipal vienne appuyer les efforts que le Conseil administratif effectue dans ses discussions avec la Poste, afin de tenter de trouver des solutions allant dans le sens de ce que souhaitent les habitants du quartier. Comme vous l'avez relevé, ceux-ci se sont exprimés en faveur du maintien du bureau de poste du Grand-Pré tant devant le Grand Conseil que devant le Conseil municipal. De notre côté, nous essayons de faire en

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1990.

sorte que la Poste soit un peu plus imaginative et trouve des solutions alternatives. C'est la raison pour laquelle nous pensons que cette motion devrait effectivement être traitée ce soir.

**Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et abstention de l'Union démocratique du centre).**

**5. Motion de M<sup>mes</sup> Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Roberto Brogini: «Sauvons aussi la poste du Grand-Pré» (M-396)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la Poste a décidé de fermer incessamment ses locaux à la rue du Grand-Pré;
- une pétition des habitants est à l'étude auprès de la commission des pétitions de notre Conseil municipal;
- son rapport ne pourra nous être soumis à temps,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir sans délai auprès de la direction de la Poste pour qu'elle renonce à supprimer ses locaux à la rue du Grand-Pré.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, permettez-nous de saluer l'engagement des habitants du quartier qui, comme cela s'est produit concernant la poste du Beulet, ont pris la peine de se mobiliser et ont récolté 5000 signatures. «Cent fois sur le métier remettons l'ouvrage»: c'est un peu ce que la politique fédérale, en ce qui concerne la fermeture des offices postaux de villages et de quartiers, nous oblige à faire. Les services publics qui faisaient la force de ce pays sont petit à petit soumis aux lois du marché pour lesquelles le seul critère valable se résume au profit, et non à la mise au service de l'homme. Vient s'ajouter à la fermeture des postes de quartiers la perte de toute la fiabilité des services postaux: une semaine pour distribuer le courrier A, augmentation des affranchissements pour 2004, etc.

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 2209.

Que propose la direction de la Poste? La suppression des offices de la Servette et du Grand-Pré pour en reconstruire un autre entre les deux. Comme nous l'avions démontré dans l'affaire de la poste du Beulet, la direction de la Poste ne tient aucun compte de la population âgée, très attachée à sa poste et qui ne paie pas ses factures par internet.

Aujourd'hui, nous devançons un peu les travaux de la commission des pétitions, car la question revêt un caractère d'urgence. En effet, la fermeture d'une poste de quartier est une atteinte à la qualité de vie des habitants. En ce qui nous concerne, nous sommes très attachés à cette qualité de vie et nous voterons donc la clause d'urgence de cette motion. Nous souhaitons la renvoyer au Conseil administratif en lui demandant d'intervenir auprès de la direction de la Poste, afin que celle-ci renonce à la fermeture de l'office du Grand-Pré ainsi que de celui de la Servette, éventuellement.

*Préconsultation*

**M. Didier Bonny (DC).** Je connais particulièrement bien la poste du Grand-Pré, puisque c'est celle où je me rends habituellement et que j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de participer au groupe que les habitants ont mis sur pied pour la défense de leur poste. Je dois dire que cela m'aurait fait plaisir de cosigner la motion M-396, mais ce n'est pas trop grave si je n'ai pas pu le faire, car ce qui nous importe principalement, c'est que nous essayions de sauver cette poste. Je crois que M<sup>me</sup> Johner a exprimé tout ce qui pouvait être dit sur ce sujet.

Nous avons constaté que le Conseil administratif, dans un passé assez récent, avait réussi à sauver, en tout cas pour la moitié des tranches horaires de fonctionnement, la poste de Saint-Jean. Peut-être va-t-il également y parvenir pour celle du Grand-Pré. Mais le problème, c'est que nous ne savons pas exactement où la Poste veut en venir. On nous parle d'un projet, puis on nous informe qu'il ne va pas se réaliser là, mais peut-être ailleurs... Nous naviguons à vue! La présence d'un office postal est importante au Grand-Pré, car c'est le quartier, sauf erreur de ma part, où la population âgée est la plus nombreuse en ville de Genève. Nous pouvons donc comprendre à quel point il est important pour les personnes âgées de pouvoir garder cet office postal là où il se trouve actuellement.

Bien évidemment, vous l'aurez compris, le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Nous avons déjà mené un débat sur la Poste à l'occasion de sa volonté de fermer l'office du Beulet. Je crois qu'il avait été

démontré alors qu'une poste dans un quartier est un lieu important, un lieu de convivialité et d'échanges, outre le fait qu'il s'agit également d'un lieu de prestation de services. La poste joue donc toute une série de rôles complémentaires importants pour la vie d'un quartier. Ce n'est pas le cas uniquement pour les personnes âgées pour des motifs pratiques de proximité, ce l'est également pour l'ensemble du quartier. C'est aussi un lieu de solidarité. La suppression de tous ces genres de lieux appauvrit les quartiers, les rend anonymes, leur enlève leur esprit propre, alors que les gens peuvent s'y rencontrer, y tisser des liens de solidarité, y apprendre à se connaître. C'est pour cela aussi qu'il est important de sauvegarder les offices postaux.

Dans le cas de celui du Grand-Pré, nous devons une nouvelle fois saluer l'engagement des habitants, qui ont récolté plus de 5000 signatures, comme cela a été dit précédemment, afin de faire en sorte que la poste ne ferme pas pour des raisons de rationalité économique décidées à Berne, motifs que nous avons bien de la peine, localement, à comprendre. Lors de l'affaire de la poste de Saint-Jean, le Conseil administratif s'est montré largement solidaire des habitants du quartier et il a réussi à sauvegarder l'office du Beulet. Je ne sais pas quel résultat il sera possible d'obtenir dans le quartier de la Servette, mais, en tout cas, il faut essayer de conserver l'office postal concerné.

M. le maire nous a dit précédemment que des contacts avaient lieu entre le Conseil administratif et la Poste. J'aimerais savoir quels sont ces contacts et ce que nous pouvons espérer. En tout cas, si, à propos de ces offices postaux-là, nous ne gagnons pas la partie, nous pouvons dès aujourd'hui déplorer une stratégie de rationalité économique qui nous fait aller droit dans le mur en fermant des lieux de proximité dans les quartiers. Ce sont des fermetures que nous aurons certainement à déplorer dans les années à venir.

**M. Roberto Broggin** (Ve). En tant qu'ancien auxiliaire postal chargé de la distribution des lettres, colis et autres mandats, je ne peux que confirmer les propos des préopinants. En effet, le facteur, la poste, c'est un lien pour assurer le tissu social. Si nous supprimons des offices postaux, que ce soit dans les campagnes ou dans les villes, cela se retournera contre nos collectivités fédérale, communale ou cantonale, car nous devons ensuite souvent engager des assistants sociaux ou développer les services sociaux. La poste répond à la notion de service rendu à la population. C'est une source de maintien d'emploi, de cohésion de notre collectivité. Nous faisons donc confiance au Conseil administratif pour qu'il intervienne aussi vigoureusement que possible afin d'infléchir la décision de la Poste et de nos autorités fédérales. Cela doit être un signe clair de notre municipalité et de la part du Conseil municipal. C'est pour cette raison, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je vous invite à voter cette motion.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Le groupe libéral, cela ne vous étonnera pas, va faire entendre à ce sujet une voix un peu dissonante par rapport à l'unisson qui semble avoir gagné cette assemblée. Ce n'est pas parce que le sujet de la poste ne nous intéresse pas, mais simplement parce que le magistrat nous a dit que l'exécutif avait déjà entamé des discussions ou des démarches qu'il jugeait utiles et nécessaires, et que tel est le rôle de l'exécutif.

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, notamment lors du traitement des dossiers précédents concernant d'autres établissements postaux, il nous semble que ce n'est pas le lieu ici de traiter de cet objet, dans la mesure où, vous le savez, la compétence municipale est absolument nulle en la matière. Les relais associatifs, eux, sont par contre tout à fait indiqués pour soutenir la pétition qui a été mentionnée. Les vrais relais politiques à utiliser sont plutôt ceux qui peuvent effectivement être influents dans ce dossier, à savoir les députés à Berne ainsi que les «décideurs» qui sont aux rênes de la Poste, dont je prends plaisir à vous rappeler qu'ils ne sont pas de nos bancs.

Cela pour signaler un certain nombre de faits, et notamment la raison qui nous conduira à ne pas suivre les autres groupes de cette enceinte quant à la motion M-396. Je dois bien reconnaître que la Poste n'est pas forcément exempte de tout reproche. M<sup>me</sup> Johner dit qu'elle est soumise à l'économie de marché, mais nous pourrions souhaiter qu'elle le soit vraiment! En effet, de quoi parlons-nous quand nous évoquons la Poste, aujourd'hui? De la banque, du kiosque, de la papeterie? Toutes ces activités se sont développées dans les offices postaux en concurrence totale avec tous les commerces des alentours et à des conditions qui ne sont pas du tout les mêmes que les leurs.

Je pense donc que nous pouvons adresser un certain nombre de griefs à la Poste et que nous pouvons en discuter, mais je répète que des prises de position formelles du Conseil municipal de la Ville de Genève ne nous semblent pas une manière d'agir adéquate, car c'est plutôt par les relais associatifs qu'il faudrait le faire. Par conséquent, nous ne soutiendrons pas cette motion.

**M. Christian Ferrazino, maire.** J'interviens très brièvement, puisque l'on m'a demandé de tenir des propos courts en raison de l'ordre du jour très chargé. Monsieur Hainaut, vous nous dites que les personnes à la tête de la Poste ne sont pas de vos milieux politiques; je suis d'accord, mais, comme le rappelle souvent un membre socialiste de notre gouvernement, ces gens-là ont été fortement contaminés par l'idéologie que vous défendez, cher Monsieur! Je ne veux pas entrer dans cette polémique, mais, si les parlements ne sont pas des lieux pour débattre de ces questions, où faut-il le faire? Dans la rue? C'est cela que vous nous proposez? Pour notre part, nous nous faisons justement le relais des associations des habitants qui nous demandent d'intervenir par le biais de leurs pétitions.

Comme je l'ai dit tout à l'heure – vous l'avez d'ailleurs rappelé – nous sommes déjà intervenus auprès de la Poste. Il est clair que nous devons respecter la confidentialité de nos discussions avec cet organisme, mais je vous dis simplement que, et nous l'avons fait savoir à la Poste, s'il y a des réactions de la population du quartier concerné hostiles à ses projets, nous soutiendrons cette dernière comme nous l'avons fait à Saint-Jean. Prenez l'exemple de Grange-Canal: le bureau de poste a été fermé il y a quelques mois, et personne n'a réagi. (*Exclamations.*) Vous voyez, vous êtes étonnés vous-mêmes! La Poste a annoncé la fermeture de cet office pour la fin de cette année, je crois, et il n'y a pas...

*M. Armand Schweingruber (L).* J'y suis allé cet après-midi. Elle n'est pas fermée, cette poste!

*M. Christian Ferrazino, maire.* Mais, enfin, regardez le communiqué publié par la Poste! Il y aura un certain nombre de fermetures qui ne suscitent pas de réaction hostile de la part des habitants. C'était le cas pour le quartier de Grange-Canal, et cela ne l'est pas pour la poste de la Cluse à la rue de la Ferme, pour celles de la Servette et de la rue du Grand-Pré.

Je n'en dirai pas plus mais, forts de la décision du Conseil municipal, nous sommes prêts à relancer ces discussions avec la Poste le cas échéant.

**M. Pierre Maudet (R).** Je vais exprimer la position du Parti radical, ce qui me donnera l'opportunité de répondre brièvement à ce qu'a dit M. Ferrazino. Il y a naturellement des contaminations qui sont plus heureuses que d'autres, et nous souhaiterions, du côté de nos rangs, que M. Muller vous contamine plus souvent concernant certaines de ses idées, Monsieur le maire, mais nous aurons l'occasion d'en reparler concernant d'autres sujets. Comme le disait Paracelse: «Il n'y a pas de poison, tout est dans le dosage.» Vous avez bien fait, Monsieur Ferrazino, de rappeler que la fermeture de certaines postes suscite un débat et d'autres moins.

Pour notre part, nous soutiendrons cette motion, car il y a réellement, du côté des habitants, une préoccupation qui se manifeste par un certain nombre de signatures sur la pétition que nous avons évoquée tout à l'heure, et nous devons en tenir compte.

Vous avez bien fait de rappeler le cas de Grange-Canal, Monsieur le maire. Je crois que c'est également ce qui se passe pour l'office de poste situé en bordure de la route de Malagnou, dont la potentielle fermeture ne suscite pas, semble-t-il,

d'émotion au-delà des limites acceptables, parce qu'il y a naturellement assez d'autres postes dans le quartier. Par conséquent, c'est en fonction des différents offices postaux censés fermer ou pas que nous pouvons nous prononcer sur des cas individuels.

Pour ma part, j'aimerais rappeler que la Poste a quand même fait un certain effort de concertation. Vous avez certainement tous reçu à plusieurs reprises, en tant que conseillers municipaux, des courriers de sa part nous annonçant ses projets et nous proposant de participer à des discussions. Je pense que c'est là un effort qu'a fait la Poste et qu'il faut souligner.

J'en viens à l'argument du maillage social évoqué tout à l'heure. Il est vrai qu'une poste est peut-être un lieu de rencontre, mais, comme l'a dit M. Hainaut, si c'est un argument qui a toute sa valeur et sa pertinence, telle n'est pas la vocation première de la Poste. Nous avons en ville de Genève – et nous pouvons en être fiers, comme nous y enjoint assez souvent M. Tornare – un maillage social qui est le fait de l'administration municipale, et c'est là-dessus qu'il faut nous baser prioritairement – je pense notamment aux maisons de quartier – pour que se tisse un lien entre les habitants d'un quartier. De ce point de vue là, nous ne pouvons que nous féliciter du travail de la Ville et espérer qu'elle ait la priorité dans ce domaine, la Poste n'intervenant que de manière subsidiaire en la matière.

Je finirai mon intervention en rappelant simplement, pour être plus clair que M. Hainaut, que ce sont effectivement des socialistes qui, à la direction de la Poste ou au Conseil fédéral, prennent des décisions parfois impopulaires mais dictées par des objectifs de rentabilité pertinents et, à certains égards, souhaités par l'ensemble de l'Assemblée fédérale.

Il s'agit également de ne pas oublier que nous sommes ici dans une ville, mais que, lorsque certaines postes de montagne doivent fermer, cela oblige les habitants à aller beaucoup plus loin pour trouver un autre office. Il y a une certaine solidarité confédérale à envisager afin que l'on puisse maintenir en priorité certaines postes de village. Telle est la position du Parti radical, qui soutiendra cette motion urgente.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Je dirai deux mots simplement pour vous faire part du grand espoir que les propos du magistrat m'ont donné. Puisqu'il semblerait qu'il soit tellement facile de contaminer les gens de vos rangs au niveau fédéral, Monsieur le maire, nous ne perdons pas espoir de le faire également en Ville de Genève, et je crois que nous allons nous atteler encore plus intensément à cette tâche, que nous croyions vaine.

J'aborde un deuxième point un peu plus sérieux. Monsieur Ferrazino, vérifiez vos sources et ne dites pas n'importe quoi: aujourd'hui à 18 h, il était possible

d'effectuer des versements à la poste de Grange-Canal. Peut-être cela va-t-il changer, mais lorsque l'on affirme que telle ou telle poste a fermé, on vérifie si tel est bien le cas et on n'évoque que les offices qui ont effectivement fermé, non pas ceux qui fermeront éventuellement.

**M. Armand Schweingruber** (L). Monsieur le président, je vous prie de m'excuser d'avoir pris la parole tout à l'heure sans y être invité. Cela n'est pas conforme au bon usage, mais j'ai ici des preuves écrites de ce que j'essayais de dire: il s'agit de deux récépissés postaux portant le cachet postal «1200 Genève 29, Grange-Canal, 08.10.03, 16 h».

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et abstention de l'Union démocratique du centre).**

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir sans délai auprès de la direction de la Poste pour qu'elle renonce à supprimer ses locaux à la rue du Grand-Pré.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal de la Ville de Genève 2002-2005 (PFQ) (D-21 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission des finances s'est réunie les 30 janvier, 23 et 24 avril 2002 sous la présidence de M. André Kaplun, ainsi que le 3 septembre 2002 sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer pour étudier cet objet. Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Gisèle Spescha et Arlette Mbarga, que la rapporteure remercie pour la qualité de leur travail.

**Préambule**

Le programme financier quadriennal 2002-2005 (PFQ) a été renvoyé à la commission des finances ainsi qu'aux commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 1<sup>er</sup> octobre 2001. Il a été en partie étudié avec la proposition PR-175 demandant un crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20<sup>e</sup> PFQ.

La commission des finances, n'ayant pas d'objet spécifique la concernant dans le 20<sup>e</sup> PFQ, a auditionné M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que leurs chefs de service. En effet, ces deux départements sont les principaux concernés par le 20<sup>e</sup> PFQ.

Le 20<sup>e</sup> PFQ répond notamment à la motion M-91 demandant «un PFQ conforme permettant une gestion prévisionnelle des investissements». Celui-ci comprend en effet un programme d'investissements, un budget de fonctionnement et traite de l'autofinancement de l'endettement. Il essaie également de répondre à de nombreuses motions et questions demandant de mieux entretenir notre patrimoine immobilier et d'améliorer la vie dans les quartiers par différentes mesures d'aménagement.

Ses axes principaux sont:

- la rénovation du patrimoine immobilier à destination du logement;
- la création et l'amélioration d'équipements;
- l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Programme financier quadriennal, 1590.

- la rénovation des bâtiments publics – isolation phonique et thermique;
- la rationalisation de l'administration municipale.

La poursuite de la rénovation des quartiers des Grottes et de Saint-Gervais est en voie de réalisation et se fait en relation avec les habitants de ces quartiers afin de mieux répondre à leur attente.

Le 20<sup>e</sup> PFQ propose l'aménagement d'espaces de verdure, d'équipements scolaires et parascolaires, sportifs et culturels ainsi que plusieurs projets de crèches, pour mieux répondre aux besoins de la population. Des mesures telles que la création de nouvelles lignes de tram pour une meilleure complémentarité des moyens de transports alternatifs sont proposées pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Les normes fédérales en matière de bruit et de pollution seront mises en application.

Le Conseil administratif maintient les objectifs fixés par le Conseil municipal en juin 1990, soit des investissements à hauteur de 100 millions de francs par année pour le patrimoine administratif (PA) et de 25 millions de francs pour le patrimoine financier (PF). Ces chiffres doivent être indexés au coût de la vie de 24% en douze ans. En 2002, ils correspondent respectivement à 124 millions de francs (PA) et à 31 millions de francs (PF) et, sur quatre ans, cela représente 620 millions de francs. Le 20<sup>e</sup> PFQ, de 546 millions de francs, est en dessous de cette somme et laisse une certaine marge pour permettre des études pour des projets non planifiés.

Le 20<sup>e</sup> PFQ confirme la volonté du Conseil administratif de rechercher l'équilibre des finances de la Ville de Genève, soit l'autofinancement des investissements et un désendettement de 100 millions de francs pour cette période quadriennale.

#### **Séance du 30 janvier 2002**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et de M. Claude Castella, chef du Service études et constructions*

Le magistrat, M. Christian Ferrazino, accompagné de ses chefs de service, est prêt à répondre aux questions de la commission, qui portent très souvent sur des détails.

#### **Questions d'ordre général**

En se basant sur un crédit d'investissement annuel de 100 millions de francs, cela signifie-t-il que le crédit d'étude se montera à 10 millions de francs?

Réponse:

M. Michel Ruffieux répond que, dans le temps, les crédits d'études étaient déposés pour la première année annoncée du PFQ; cela ne convenait pas. Il a donc été décidé de déposer des crédits d'études pour tous les projets contenus dans le document. Ainsi, chaque année, un crédit est présenté. Pour respecter l'investissement annuel de 100 millions de francs, il faut tenir compte d'un certain décalage entre le moment où le crédit est présenté, puis voté et celui où les travaux commencent. Chaque année, le programme est adapté à la réalité du moment.

Nous sommes en 2002; en 2003, le Conseil administratif reviendra-t-il avec une nouvelle proposition?

Réponse:

Si le Conseil administratif décide d'ajouter de nouveaux projets, il y aura certainement d'autres demandes.

Que deviennent les locataires lors de la rénovation d'un immeuble?

Réponse:

Pour les bâtiments en question, acquis par la Ville de Genève dans les années 1970, il faut refaire l'enveloppe, le chauffage et les installations électriques. Il est proposé aux locataires soit un logement définitif ailleurs, soit un relogement provisoire. Il est aussi possible de faire une opération tiroir qui consiste à ne déplacer qu'une partie des locataires.

Pour ces bâtiments, y aura-t-il une proposition de crédit en 2003?

Réponse:

Il n'y en aura pas, le Conseil administratif demande chaque fois des crédits d'études pour l'ensemble des projets. Le programme présenté ici correspond à des intentions et est utilisé à titre indicatif. Cela permet une meilleure répartition des crédits.

Les autres questions portent sur des points particuliers du 20<sup>e</sup> PFQ et seront étudiées plus en détail lors de la présentation des demandes de crédits correspondants.

Lors de sa visite à la commission des finances le 26 mars 2002, le conseiller administratif M. Manuel Tornare a promis les réponses aux questions posées lors de son audition par la commission sociale et de la jeunesse.

#### **Séance du 23 avril 2002**

Les différents rapports sont passés en revue et commentés. A cette lecture,

une question fondamentale se pose: quel est le rôle de la commission des finances dans l'étude du 20<sup>e</sup> PFQ? Que doit-elle faire des rapports des commissions? Certains disent qu'il faut en faire une synthèse, d'autres ne savent pas. Des commissaires trouvent que le PFQ devient un catalogue fourre-tout. Réaliser une synthèse de tous ces rapports s'est révélé impossible, vu la disparité de ceux-ci. Les rapporteurs ne sont pas responsables de cet état de fait, personne ne leur ayant précisé la manière de présenter leur rapport.

Le rapport de la commission de l'informatique et de la communication, rédigé par M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, révèle des lacunes au 20<sup>e</sup> PFQ. En effet, à la suite d'une erreur administrative, les objets concernant la Direction des systèmes d'information (DSI) ont été oubliés.

Le rapport de la commission des travaux, rédigé par M. Gérard Deshusses, est très détaillé, mais la commission des finances constate que certaines questions n'ont pas obtenu de réponse. La discussion sur ces objets aura lieu lors de l'examen en commission des propositions du Conseil administratif pour les crédits concernés.

Le rapport de la commission des arts et de la culture, rédigé par M. Jacques Finet, est un peu confus; il est difficile d'en faire ressortir des priorités. Il en va de même pour celui de la commission des sports et de la sécurité, rédigé par M<sup>me</sup> Odette Saez, qui ne contient pas grand-chose.

Le rapport de la commission sociale et de la jeunesse, rédigé par M. Armand Schweingruber, montre à quel point il serait utile de fournir un schéma au rapporteur pour la rédaction de ce type de rapport et de lui indiquer quels sont les points qui doivent y figurer. Tout y est un peu mélangé et certains points ne concernent même pas le 20<sup>e</sup> PFQ.

### **Séance du 3 septembre 2002**

#### *Discussion*

Lors de la discussion de la commission des finances sur le 20<sup>e</sup> PFQ, il ressort que la qualité ne correspond pas à l'attente de la commission des finances. En effet, un PFQ est un projet d'intention sur quatre ans, le but n'est donc pas d'en détailler chaque ligne, mais de faire ressortir les objectifs principaux de chaque magistrat, pour chaque département. La proposition PR-175, qui accompagnait le 20<sup>e</sup> PFQ, contenait les différents crédits d'études pour les projets permettant de concrétiser les objectifs des magistrats.

L'étude de ce document s'étant étalée sur plusieurs mois, certains projets évoqués, comme celui de la Comédie, sont déjà dépassés. L'évolution parfois rapide

de la situation ne permet pas d'avoir une opinion définitive sur un PFQ; celui-ci est en principe évolutif et réactualisé chaque année.

Pour certains, l'étude des PFQ ne devrait se faire que par les commissions spécialisées qui ont besoin de connaître ce qui se passe dans le département qui les concerne, sans rapport. Après les auditions, des tableaux résumant les investissements nécessaires seraient fournis par les conseillers administratifs. D'autres pensent que cette étude est intéressante pour la commission des finances, mais que les rapports devraient lui parvenir avant l'audition des magistrats afin d'éviter de poser les mêmes questions que les commissions spécialisées. Les rapporteurs devraient avoir un canevas concernant le contenu et la présentation d'un tel rapport pour leur faciliter le travail. Il y aurait ainsi une unité entre les différents rapports et la synthèse en serait plus aisée.

En résumé, la procédure actuelle concernant l'étude des PFQ ne satisfait pas la commission des finances; une solution moins complexe serait la bienvenue.

Le PFQ n'étant pas soumis au vote, la commission des finances vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de tenir compte des remarques faites lors de la discussion et de celles contenues dans les différents rapports des commissions spécialisées.

*Annexes:*

Rapports:

- de la commission de l'informatique et de la communication: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
- de la commission des travaux: M. Gérard Deshusses
- réponses concernant le rapport de la commission des travaux
- de la commission des arts et de la culture: M. Jacques Finet
- réponses concernant le rapport de la commission des arts et de la culture
- de la commission des sports et de la sécurité: M<sup>me</sup> Odette Saez
- de la commission sociale et de la jeunesse: M. Armand Schweingruber
- réponses concernant la commission sociale et de la jeunesse

**Rapport de la commission de l'informatique et de la communication.****Rapporteure: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.**

L'objet a été renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées le 1<sup>er</sup> octobre 2001. Ce rapport est destiné à la commission des finances, chargée de rendre un rapport général sur le 20<sup>e</sup> PFQ. La commission de l'informatique et de la communication, réunie sous la présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, a débattu de l'objet lors de la séance du lundi 17 décembre 2001. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Marie-France Perraudin. Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée pour l'en remercier.

**Séance du 17 décembre 2001**

*Audition de MM. Robert Rapin, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), et Eric Favre, directeur adjoint*

M. Rapin distribue aux membres de la commission un document intitulé «Procédure de planification des investissements en vue de l'établissement du plan financier quadriennal». Ce texte succinct, que vous trouverez en annexe, résume de manière simple et claire les différentes étapes qui permettent d'élaborer le programme financier quadriennal.

Après avoir commenté le document distribué, M. Rapin et son collaborateur rendent la commission attentive à un malencontreux dysfonctionnement administratif relatif aux demandes de la DSI, lors de l'élaboration et la rédaction du 20<sup>e</sup> PFQ.

En effet, à la suite d'une erreur de saisie de la cellule PFQ, une partie des fiches relatives aux nouvelles demandes élaborées par la DSI n'a pas été prise en compte lors de la construction du 20<sup>e</sup> PFQ. Les services de l'administration, tels que la DSI, n'ayant pas connaissance du document avant sa parution, cette omission n'est apparue que lors de la publication du PFQ.

Ainsi, le 20<sup>e</sup> PFQ ne comporte pas les objets suivants, qui ont été omis:

- évolution du système d'information et renouvellement des équipements informatiques des conseillers municipaux;
- renouvellement des systèmes d'information «finances» et «ressources humaines»;
- tranche 2005 du plan informatique quadriennal (PIQ).

Il a été convenu que les objets oubliés seront immédiatement intégrés dans le 21<sup>e</sup> PFQ, dont l'élaboration va commencer pour les services municipaux au début 2002. Par ailleurs, M. Rapin rappelle qu'en cas de besoin le Conseil administratif est en mesure de présenter une proposition de crédit au Conseil municipal même si elle n'a pas été intégrée au PFQ.

*Questions des commissaires*

Un commissaire remarque que le Conseil municipal aurait pu considérer les demandes du 20<sup>e</sup> PFQ manquantes comme non nécessaires. Il ajoute que, si le document précisant explicitement les choix politiques du Conseil administratif en matière d'investissement – document qui avait été demandé par la commission – avait été rédigé après l'analyse du 19<sup>e</sup> PFQ, l'erreur aurait pu être remarquée. Au vu des seuls chiffres du 20<sup>e</sup> PFQ, les conseillers municipaux ne peuvent pas y voir clair. Le document demandé doit être indépendant du rapport PFQ.

La commission demande à la présidente d'écrire dans ce sens au Conseil administratif, afin de lui demander une nouvelle fois ce document.

M. Rapin explique que, pour ce qui concerne l'évolution du système d'information et le renouvellement des équipements informatiques des conseillers municipaux, il s'agit de la régularisation des tranches d'investissement intégrées au PIQ. Pour le PIQ 2005, cela correspond au crédit qui sera présenté pour cette tranche annuelle. En ce qui concerne les systèmes d'information «finances» et «ressources humaines», il s'agit du renouvellement et de l'évolution de ces systèmes, en vue d'apporter de nouveaux outils de gestion et d'assurer la continuité du fonctionnement.

Un commissaire demande ce qu'il en est du projet relatif au câblage informatique des écoles primaires de la Ville.

Cet objet figure sous le point 30.82. La demande de crédit extraordinaire y relative est actuellement en cours d'élaboration. Même si les dépenses figurant au 20<sup>e</sup> PFQ ne sont mentionnées que durant l'année 2002, cela ne signifie pas que les travaux vont se réaliser en une seule année, étant donné qu'ils seront vraisemblablement exécutés durant les deux mois des vacances scolaires d'été.

A ce sujet, un autre commissaire estime que le dossier devrait être étudié par la commission de l'informatique et de la communication mais aussi par la commission sociale et de la jeunesse.

Cette question pourra être traitée, le moment opportun, par les commissions désignées par le Conseil municipal. En effet, le câblage des bâtiments scolaires comporte une partie technique et une partie relative à l'opportunité.

Un commissaire souhaite savoir, d'une part, si une seule entreprise fera les travaux dans les écoles ou plusieurs et, d'autre part, quel travail va être effectué dans les bibliothèques.

M. Rapin répond qu'en ce qui concerne les bâtiments scolaires un appel d'offres sera lancé. En fonction de contraintes d'exécution (travaux durant l'été), il n'exclut pas que plusieurs maisons se répartiront le travail. M. Favre explique ensuite que l'objet 41.28.01 prévu pour les bibliothèques municipales concerne le renouvellement du progiciel des bibliothèques, qui date de 1987.

Un commissaire demande si la DSI est consultée lorsque les entreprises répondent à des appels d'offres relatifs au câblage universel (informatique et téléphonique).

M. Rapin explique, pour ce qui concerne les infrastructures de télécommunication utilisées par les collaborateurs de la Ville de Genève, que la DSI suit intégralement les travaux puisqu'elle en assume la gestion. Pour d'autres câblages, tels que ceux des bâtiments scolaires, la DSI agit comme conseillère, par exemple lors de l'élaboration du cahier des charges et des spécifications techniques.

Un autre commissaire signale qu'il est très important que les entreprises adjudicatrices des travaux puissent justifier de la certification pour la mise en œuvre du câblage universel. En effet, peu d'entreprises possèdent cette certification et l'on peut craindre qu'une entreprise ne soit choisie que sur le critère du devis bon marché proposé. A ce sujet, il serait certainement bien que la commission de l'informatique reste attentive.

*Annexe:* procédure de planification des investissements

## **Rapport de la commission des travaux.**

**Rapporteur: M. Gérard Deshusses.**

### **Préambule**

La commission des travaux s'est réunie le 28 novembre 2001 ainsi que les 23 janvier, 27 février, 6 et 20 mars 2002, sous la présidence de M. Alain Dupraz, pour entreprendre l'étude du 20<sup>e</sup> PFQ concernant le dicastère de M. Christian Ferrazino. Que M<sup>me</sup> Guenevere Paychère qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remerciée de cet important travail.

### **Travail de la commission**

#### **Séance du 28 novembre 2001**

Après une première lecture rapide du document soumis à l'étude de la commission, il apparaît à plusieurs commissaires qu'il serait opportun qu'un responsable du département des finances de la Ville de Genève expose brièvement aux membres de la commission des travaux les données techniques que sous-tend l'élaboration d'un PFQ. En effet, cette étude constitue une occasion réelle de prendre le temps d'analyser plus attentivement les divers investissements prévus, alors même que l'étude annuelle du projet de budget voit son calendrier trop bousculé pour permettre pareille opération.

Un autre commissaire souhaite effectuer une analyse comparative entre les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> PFQ. Une pareille approche permettrait, selon lui, de repérer systématiquement les modifications d'un document à l'autre, d'analyser et de comprendre les choix retenus par le Conseil administratif. Le temps que demanderait une telle étude, au demeurant pertinente, retient quelques commissaires.

Le président, de son côté, souligne la nécessité d'auditionner le magistrat, M. Christian Ferrazino.

#### *Premières dispositions*

Au vote, la proposition d'auditionner un responsable du département des finances est acceptée à l'unanimité.

Par la suite, il sera convenu qu'un document explicatif fourni par le département de M. Christian Ferrazino permettra de renoncer à cette audition. Ce document est donné en annexe (cf. annexe 1).

Au vote, la proposition d'effectuer une analyse comparée est acceptée par 13 oui (2 S, 2 DC, 1 Ve, 1 R, 3 L, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI) et 1 non (Ve).

Au vote, l'audition de M. Christian Ferrazino est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 23 janvier 2002**

*Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et de M. Jean-Richard Baillif, attaché de direction à la planification des investissements, dans le cadre de l'analyse du 20<sup>e</sup> PFQ*

#### Questions sur le 20<sup>e</sup> PFQ

*Page 6*

*Question:* Planification concernant l'établissement des normes OPAir et OPBruit: comment justifier tout à la fois des interventions sur les façades des immeubles et des mesures de diminution du trafic? Ne faudrait-il pas économiser les deniers publics dans le premier cas pour les investir plus largement dans le domaine de la réduction de la circulation?

*Réponse de M. Ruffieux:* L'OPBruit ordonne d'agir effectivement à l'origine des nuisances considérées; il faut donc viser à diminuer le bruit produit. Il est possible de changer le revêtement de certaines rues, de disposer des giratoires en lieu et place de signalisations lumineuses. Lorsque ces mesures ne sont pas suffisantes, il devient alors nécessaire de réduire la circulation elle-même. Enfin, si le but n'est toujours pas atteint, il faut se résoudre à intervenir sur les façades des bâtiments publics et privés. Dans ce dernier cas, il est souvent prévu, en parallèle, de diminuer la consommation énergétique des bâtiments considérés.

*Question:* En quoi est-il répondu à la motion M-354 de M. Losio, entre autres, concernant la reprise des négociations avec les Services industriels de Genève?

*Réponse de M. Ruffieux:* Il a été répondu à cette motion, puisque le projet de Châteaubriand a été réalisé.

*Question:* Dans quel cadre la direction du département étudie-t-elle le type de réalisation mentionné dans la motion M-253?

*Réponse de M. Ruffieux:* Le Conseil administratif avait à l'époque étudié plusieurs options concernant le 21, rue des Etuves, et avait refusé l'idée d'un bail associatif. Cette mesure répondait d'ailleurs également à une autre motion qui exigeait qu'aucune préférence ne fût donnée à des squatters par rapport à d'autres locataires. Il était alors question d'accorder des terrains pour la construction de logements en coopérative. Quant aux baux associatifs proprement dits, le Conseil administratif entre en matière de cas en cas. De façon générale, les architectes

peuvent recevoir un mandat dans ce sens, si le programme de rénovation de l'immeuble n'est pas encore établi et si la Ville de Genève estime avoir affaire à des interlocuteurs crédibles.

*Page 7*

*Question:* En quoi la Ville répond-elle à la motion M-113?

*Réponse de M. Ruffieux:* La Ville a l'intention de développer la pose de capteurs solaires. C'est ainsi que la possibilité d'en fixer sur le velum prévu au-dessus de la place Cornavin est actuellement à l'étude. De même, il est envisagé d'adhérer à la Bourse solaire.

*Question:* La plaine de Plainpalais va-t-elle devenir un espace vert ou un espace rose? La Ville a-t-elle renoncé au revêtement en ghorr?

*Réponse de M. Ruffieux:* La décision est en cours, mais il semble qu'il s'agira d'un revêtement alterné rose, vert.

*Page 8*

*Question:* Il est de plus en plus question de réaliser le câblage informatique des classes des écoles de la Ville. L'Etat s'était aussi engagé en son temps à câbler les écoles dans les deux ans. A-t-on une idée de la répartition des tâches, des travaux et des coûts?

*Réponse de M. Ruffieux:* Concernant la répartition des tâches, les communes sont tenues de mettre à disposition les locaux enfantins et primaires. Suivant la même logique, le câblage devrait entrer dans l'équipement des bâtiments.

*Remarque du rapporteur:* Les promesses rendent les fous joyeux. *Auri sacra fames.*

*Page 10*

*Question:* Est-il confirmé que rien ne serait prévu concernant la réfection de l'Alhambra avant cinq ou six ans?

*Réponse de M. Ruffieux:* La proposition PR-117 comprend 150 000 francs destinés à assurer une préétude du réaménagement de l'Alhambra. Il va néanmoins de soi que l'ensemble de l'opération prendra un temps certain, puisqu'il faudra ensuite présenter un crédit d'étude, étudier, voter et, enfin, réaliser le projet qui aura été retenu.

*Question:* Pourquoi les autres collectivités publiques ne figurent-elles pas dans le chapitre concernant la protection des eaux? Une concordance devrait être établie entre les communes suburbaines et la Ville de Genève afin de négocier au

mieux la planification de la mise en système séparatif des collecteurs d'eaux usées, en amont même du territoire municipal de la Ville.

*Réponse de M. Ruffieux:* M. Castella est chargé d'organiser le développement des réseaux séparatifs de la ville. La priorité est donnée à ce type de travaux lorsque des réfections de chaussées sont à entreprendre, pour des raisons de saine gestion et d'économies bien conduites. Le fait qu'une commune voisine établisse de son côté la mise en séparatif d'une partie de ses collecteurs ne sera donc pas une raison suffisante pour que la Ville engage des travaux sur son territoire dans le prolongement de l'infrastructure réalisée à sa périphérie. Par ailleurs, il faut souligner que l'Etat veille à la coordination des travaux en sous-sol.

*Question:* La Ville a-t-elle bon an mal an suffisamment de réfections de chaussées à assurer pour remplir son objectif en matière de séparation des eaux claires et usées, sans ouvrir spécifiquement des chantiers pour ce motif?

*Réponse de M. Ruffieux:* Non seulement il y en a assez, mais il y en a même trop. Il suffit de voir les pages 81 à 86 du 20<sup>e</sup> PFQ, et c'est, il faut le souligner, une volonté du Conseil administratif que d'accélérer la mise en séparatif.

*Question:* Comment modernise-t-on les lignes de bus?

*Réponse de M. Ruffieux:* On parle des mesures d'accompagnement au réseau.

*Question:* La Ville a-t-elle encore quelque autorité au sujet de l'installation des abribus? Des modifications sont apportées qui sont aberrantes; ainsi, le banc de l'arrêt de l'Ecole-de-Médecine au boulevard Carl-Vogt a tout simplement été supprimé.

*Réponse de M. Ruffieux:* La Voirie suit le travail de la Société générale d'affichage. Mais, comme il s'agit d'un nouvel arrêt, le banc devrait bientôt être posé.

Questions sur le document élaboré par les services de M. Ferrazino et mettant en perspective les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> PFQ en présence de MM. Ruffieux et Baillif

Dans un premier temps, M. Baillif met à la disposition de chaque membre de la commission un document résumant les différences entre les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> programme, et assure en une brève présentation avant toute question (cf. annexe 1).

*Page 1*

*Question:* Objet 11.36. Une construction provisoire va donc précéder une réalisation définitive?

*Réponse de M. Ruffieux:* Oui effectivement, comme cela est indiqué au numéro 20.19. Par la suite, un concours sera organisé pour la construction des futurs immeubles.

*Question:* Cela vaut-il vraiment encore la peine d'organiser des concours, alors que la Ville de Genève est de moins en moins crédible vis-à-vis de la profession, vu que les projets finalement primés ne sont jamais réalisés?

*Réponse de M. Ruffieux:* La Ville de Genève est tenue de respecter la procédure des marchés publics et les concours y correspondent. Elle peut agir différemment, soit en procédant à des études parallèles, mais il ne faudrait alors pas privilégier un architecte uniquement parce qu'il offrirait un rabais d'honoraires.

*Page 3*

*Question:* Objet 12.74.02. Pourquoi pareille lenteur?

*Réponse de M. Ruffieux:* Une proposition sera bientôt présentée au Conseil municipal, probablement au mois d'avril.

*Remarque du rapporteur: Eiusdem farinae.*

*Question:* Objet 12.69. Il s'agit de bâtiments dont la situation particulière n'est pas sans incidence, coïncés entre la rue de Lausanne et les voies CFF. Or, vu la proximité de la gare, ils pourraient convenir à des étudiants, mais non pas prioritairement à des familles. Quelle est l'option retenue par le Conseil administratif?

*Réponse de M. Ruffieux:* Les recommandations qui accompagnaient le crédit d'étude stipulaient que ces immeubles s'adressaient à une population jeune et que la rénovation des bâtiments devait être légère. C'est donc bien le but actuellement poursuivi.

*Page 5*

*Question:* Objet 30.85. Est-ce pour répondre à la motion M-64? Et l'acquisition de ces terrains est-elle destinée à la création de parcs publics?

*Réponse de M. Ruffieux:* Oui, et ces parcelles devraient permettre la construction à terme de demi-groupes scolaires dans l'option de la continuation de la pénétrante verte.

MM. Ruffieux et Baillif quittent la commission des travaux au terme de la première partie de cette séance de relevée, soit à 19 h 45. Ils sont vivement remerciés, tant par le président que par l'ensemble des commissaires.

Liste des questions adressées à M. Ferrazino au sujet du 20<sup>e</sup> PFQ, à l'appui du document fourni par ses services et mettant en perspective les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> PFQ (cf. annexe 2)

*Remarque liminaire: Les réponses à ces questions sont parvenues à la commission par messagerie électronique en date du 8 février 2002. Par souci de*

*commodité et de clarté, elles ont été directement transcrites à la suite des questions formulées préalablement.*

*Page 6*

*Question:*

- 41.21 Affaires culturelles (BPU):  
Conversion rétrospective anciens fichiers BAA et CJB
- 41.22.01 Bibliothèque publique et universitaire:  
Rétroconversion des anciens fichiers (dès 1899)
- 41.22.02 Bibliothèque publique et universitaire:  
Rétroconversion des anciens fichiers du XIX<sup>e</sup> siècle

Est-il possible d'avoir quelques explications? Que signifie la conversion rétrospective d'anciens fichiers et rétroconversion?

*Réponse de M. Ferrazino:* Il s'agit de la reconversion dans un système informatique d'anciens fichiers papier. C'est une priorité de la BPU; elle conditionne et optimise le fonctionnement de nombreux services de la BPU: recherche documentaire pour les lecteurs, prêts informatisés des ouvrages, réservation de documents.

*Question:*

- 41.17.01 Minoteries 5-7, rue, lieu à trouver:  
Aménagement et déménagement de la discothèque
- 41.17.02 Minoteries 5-7, rue  
Réaménagement de la bibliothèque après transfert disco

Où ira la discothèque?

*Réponse de M. Ferrazino:* L'objectif est de permettre l'extension de la bibliothèque. Toutefois, dans l'immédiat, aucun lieu n'a été trouvé pour le transfert de la discothèque, raison pour laquelle ce projet ne peut actuellement pas se concrétiser.

*Question:*

- 41.26 Bibliothèque municipales, discothèque Vieusseux:  
Rapatriement dans des locaux Ville de Genève

Qu'est-ce que ce rapatriement dans des locaux Ville de Genève? D'où proviennent ces locaux?

*Réponse de M. Ferrazino:* La discothèque de Vieusseux occupe actuellement 280 m<sup>2</sup> dans des locaux en location (loyer annuel 48 250 francs). Le Conseil administratif désire rapatrier les activités municipales dans des locaux propriété de la Ville de Genève. Par ailleurs, la surface à disposition est insuffisante, c'est une surface de 400 m<sup>2</sup> qui est recherchée.

Page 7

Question:

41.29 Villa Le Plonjon – Stade de Genève  
Déplacement de la bibliothèque des sports

A quoi sert cette bibliothèque?

*Réponse de M. Ferrazino:* Cette bibliothèque est consacrée aux sports; elle contient 6000 ouvrages. L'examen du transfert de cette bibliothèque au stade de la Praille est à l'étude.

Remarque de la commission des travaux (17 et 18)

Le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) (AdG/TP) est fâché de la réponse obtenue. Selon ses représentants, rien n'est fait dans ce dossier.

Le groupe radical pense que, concernant les discothèques et les bibliothèques, le Conseil administratif ne s'est pas soucié du fait que les projets présentés dans le cadre des Halles de l'Île pouvaient être refusés.

Question:

42.03.03 Lausanne 128, rue, Musée de l'histoire des sciences  
Construction d'une buvette

*Réponse de M. Ferrazino:* Une justification de la construction d'une buvette avec une précision du nombre d'entrées par année est souhaitée avant tout engagement.

Une buvette provisoire a été exploitée durant les étés 2000 et 2001; le bilan est positif; elle a contribué à l'attrait que constituent le magnifique parc et l'intérêt des collections et animations du musée, notamment la Nuit de la science qui, en 2000, avait attiré quelque 15 000 personnes. Le détail de la fréquentation annuelle peut être obtenu auprès du département des affaires culturelles.

Page 8

Question:

43.37.05 Théâtre 11, bd, Grand Théâtre:  
Création d'un ascenseur pour handicapés

Pourquoi l'ascenseur pour handicapés ne sera-t-il réalisé qu'en 2005, au mieux?

*Réponse de M. Ferrazino:* L'ascenseur pour handicapés nécessite au préalable une étude générale qui permettra de déterminer les nouveaux aménagements et l'organisation du hall, notamment; l'ascenseur constituera la première

étape de ces réaménagements. Si l'étude est avancée, l'ascenseur pourra être réalisé plus rapidement.

*Question:*

43.06.05 Philosophes 6, bd, la Comédie:  
Etude complémentaire rénovation du bâtiment et modernisation des installations

Où en est-on dans ce dossier qui traîne en longueur? Est-il vrai que les coûts envisagés pourraient dépasser les 18 millions de francs, alors qu'il avait été décidé de ne pas aller au-delà de 14 millions?

*Réponse de M. Ferrazino:* Le concept a été étudié avec les utilisateurs et la Fondation d'art dramatique (FAD). La dernière version avant-projet N° 6, qui tente de répondre au mieux à l'attente des utilisateurs et qui a été approuvée par la FAD, propose aussi une nouvelle solution pour l'accès des décors depuis la rue Leschot.

Ce projet est considéré comme la moins mauvaise solution par les professionnels de théâtre, qui suggèrent une rénovation légère de la Comédie et la construction d'un nouveau théâtre.

Un crédit d'étude sera déposé devant le Conseil municipal, au mois de mai.

*Page 9*

*Question:*

43.42.04 Rôtisserie 10, rue, Alhambra:  
Aménagement de la Maison des musiques

Où en est-on dans le dossier de l'Alhambra?

*Réponse de M. Ferrazino:* Le projet de réaménagement en Maison des musiques a fait l'objet d'un crédit de préétude de 150000 francs, dans le cadre de la proposition PR-117.

La mise en conformité des installations techniques et la réfection de la toiture seront des acquis pour la suite de la réalisation du programme, à l'exception, peut-être, d'adaptations techniques qui seraient indispensables.

Remarque de la commission des travaux

Les Verts et le groupe socialiste estiment avoir reçu, sur cet important dossier que constitue l'aménagement d'une Maison de la musique, une non-réponse. Les deux groupes souhaitent qu'un projet soit présenté dans les plus brefs délais et non pas dans les six ou sept ans. Cette demande est soutenue par les groupes démocrate-chrétien et AdG/TP.

*Question:*

- 50.58.01 Hans-Wilsdorf 4, rue – Centre sportif des Vernets:  
Remplacement tableaux chronométrage patinoire intérieure
- 50.58.02 Hans-Wilsdorf 4, rue – Centre sportif des Vernets:  
Acquisition d'un plancher démontable
- 50.58.03 Hans-Wilsdorf 4, rue – Centre sportif des Vernets:  
Remplacement tableaux chronométrage piscine

A quoi sert un plancher démontable? Pourquoi cette demande intervient-elle aussi subitement? Pourquoi n'existe-t-il pas déjà une inscription dans le précédent PFQ?

*Réponse de M. Ferrazino:* Acquisition d'éléments de 1,50 m par 2,50 m en bois pour permettre d'utiliser la surface de glace à d'autres usages que le patinage, par exemple le tennis, le basket, etc.

Les installations de chronométrage de la piscine et de la patinoire sont vétustes et ne sont plus adaptées aux besoins d'aujourd'hui.

*Question:* Objet 41.29. Où la bibliothèque des sports ira-t-elle?

*Réponse de M. Ferrazino:* Pas de réponse en date du 19 mars 2002.

*Page 10*

*Question:* Pourquoi le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement veut-il aller à la villa Fromel? Dans le 19<sup>e</sup> PFQ, il était question sur ce point d'un projet à la villa Tardy. Pourquoi pareil changement de lieu en si peu de temps? Quel serait alors l'avenir de la villa Tardy?

*Réponse de M. Ferrazino:* Pas de réponse en date du 19 mars 2002.

*Question:*

- 50.60 Bois-de-la-Bâtie 4, chemin:  
Réhabilitation du stade de football

S'agit-il du terrain A, du B ou du C?

*Réponse de M. Ferrazino:* Le département des sports et de la sécurité souhaite une adaptation du centre de sports du Bois-de-la-Bâtie comprenant trois terrains:

- A terrain naturel, l'éclairage est demandé pour les compétitions;
- B terrain à refaire en synthétique avec agrandissement des vestiaires;
- C envisager l'aplanissement

Le montant du crédit prévisible devra être précisé et adapté en conséquence.

Remarque de la commission des travaux

Les Verts rappellent que les habitants du quartier de la Jonction sont opposés à l'aménagement d'un terrain de football au bois de la Bâtie sur l'emplacement d'un terrain de jeux qui serait alors rendu inaccessible aux enfants. Il n'est donc pas judicieux d'aplanir ce terrain.

Cette déclaration est soutenue par les groupes socialiste et AdG.

L'ensemble de la commission relève en outre que la réponse est inadéquate.

*Question:* Objet 50.61. Le Conseil administratif a-t-il une idée des lieux où implanter ces patinoires? A-t-il demandé par ailleurs qu'un bilan énergétique soit effectué?

*Réponse de M. Ferrazino:* Pas de réponse en date du 19 mars 2002.

*Question:*

61.21.04 Madeleine 16, rue:  
Réfection enveloppe et réaménagement cuisine

Pourquoi 500 000 francs sont-ils inscrits en 2002 dans le 20<sup>e</sup> PFQ, alors que, dans le 19<sup>e</sup> PFQ, rien n'était prévu pour cette même année?

*Réponse de M. Ferrazino:* Le crédit de ce projet, dont le dépôt avait été programmé en 2000, sera déposé ce printemps, raison pour laquelle les dépenses sont planifiées en 2002.

Remarque de la commission des travaux (28 et 29)

Le groupe démocrate-chrétien juge que la réponse donnée en ce qui concerne l'aménagement du terrain de la Madeleine ainsi que de celui de la rue Dizerens 25, destiné la Délégation à la petite enfance, appartiennent par excellence à la langue de bois.

Ce groupe estime par ailleurs avoir l'impression que des crédits sont inscrits au PFQ pour mettre quelque chose, mais sans réflexion.

*Page 11**Question:*

61.37 Dizerens 25, rue:  
Aménagement pour la Délégation à la petite enfance

Est-ce le projet définitif?

*Réponse de M. Ferrazino:* Ce dossier est à l'examen du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Selon les dernières informa-

tions, ces locaux semblent exigus dans le cadre de la municipalisation des crèches.

*Question:*

61.38 Sécheron, périmètre:  
Construction d'une crèche

Pourquoi une crèche à cet endroit-là? Quelle est l'augmentation démographique prévisible dans ce quartier? Serait-ce déjà l'impact de l'implantation de Serono?

*Réponse de M. Ferrazino:* La Ville de Genève planifie l'urbanisation de la parcelle dite «du Foyer» qu'elle souhaite acquérir.

A l'écoute des habitants du quartier, le Conseil administratif propose la construction de nouveaux logements ainsi que des équipements de quartier, dont une crèche.

Remarque de la commission des travaux

Les Verts jugent important, dans le cadre de l'étude du périmètre de Sécheron, de planifier un concept global de l'urbanisation du secteur et que de leur côté ils ne seront pas satisfaits à moins.

Cette déclaration est soutenue par les groupes socialiste et AdG/TP.

*Question:*

64.03 Jean-Violette, rue:  
Aménagement d'un centre d'action sociale et de santé  
64.16 Jonction, quartier:  
Aménagement d'un centre d'action sociale et de santé  
64.17 Servette – Petit-Saconnex, quartier:  
Aménagement d'un centre d'action sociale et de santé

Pourquoi ces centres sont-ils aménagés? S'agit-il de nouveaux locaux ou de nouveaux services sociaux?

*Réponse de M. Ferrazino:* La nouvelle loi cantonale en vigueur sur les CMS nécessite une adaptation des centres existants trop exigus.

*Question:*

64.21 Hugo-de-Senger, rue – UMSC:  
Aménagement des locaux au 1<sup>er</sup> étage

Que représente le sigle UMSC?

*Réponse de M. Ferrazino:* Il s'agit de l'unité mobile de soins communautaires.

*Question:*

73.21 Vieux-Billard 11, rue, SIS:  
Mise en place d'un réseau d'antennes

Qu'en est-il des effets sur la santé des antennes du Service d'incendie et de secours (SIS)?

*Réponse de M. Ferrazino:* Le Service de l'énergie attend du SIS les informations qui permettront de savoir si le matériel utilisé par le SIS entre dans le cadre des fréquences de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

Remarque de la commission des travaux

Pour les Verts, il semble que le SIS ait des difficultés à valider ses installations d'antennes comme à obtenir la certification des normes ORNI. Ils souhaitent être informés au plus tôt.

Cette déclaration est soutenue par les groupes socialiste et AdG/TP.

*Pages 12 et 13**Question:*

84.03.03 Furet, chemin, Cimetière de Châtelaine:  
Rénovation du bâtiment d'entrée

Pourquoi pareil montant? Les travaux comprennent-ils toute l'entrée ou seulement l'ancienne chapelle?

*Réponse de M. Ferrazino:* Le projet prévoit la restauration de l'immeuble des bâtiments de l'entrée.

Ce projet est décrit dans la proposition PR-175, au point 84.03.02, et fait l'objet d'une demande de crédit d'étude.

*Page 14**Question:*

91.18.03 Plainpalais, plaine:  
Réfection de la plaine

Quel est le nouveau projet dont parlait M. Ruffieux? Est-ce que des aménagements supplémentaires sont prévus pour un tel prix?

*Réponse de M. Ferrazino:* Les études en cours permettront de déposer très prochainement une demande de crédit de construction au Conseil municipal. Le projet dont il est question prévoit la réalisation d'un espace constitué de gorr dans lequel viennent se placer des espaces d'autres matériaux, notamment des surfaces herbeuses.

Cet espace est accompagné d'arborisation en périphérie, d'infrastructures pour les maraîchers ainsi que de mobilier urbain et d'éclairage public. La mise au point technique a fait apparaître la nécessité de faire un drainage et de canaliser les eaux de surface, notamment de l'espace consacré aux forains, ce qui explique l'augmentation du coût prévisible.

Remarque de la commission des travaux

Les Verts estiment qu'il est nécessaire de penser au drainage et à l'évacuation des eaux de surface, mais qu'il ne faut pas morceler la plaine de Plainpalais par différents surfaçages.

Le groupe socialiste rappelle de son côté qu'il fait confiance aux professionnels concernant les eaux et le resurfaçage et qu'il se réjouit de voir ce crédit arriver enfin devant le Conseil municipal.

Le groupe démocrate-chrétien souligne que cela fait désormais des années qu'un aménagement de la plaine de Plainpalais est attendu. Selon ce groupe, l'essai du ghor beaujolais autour des terrains de pétanque n'est pas réussi. En outre, il ne faudrait pas faire un patchwork uniquement dans le souci de contenter divers groupes d'usagers.

*Question:* Est-ce que la Fondation des parkings et Swisscom participent à la réalisation de la plaine, notamment aux coûts de drainage et de réhabilitation? Quelles concessions leur ont été accordées?

*Réponse de M. Ferrazino:* Pas de réponse en date du 19 mars 2002.

*Question:*

91.70.02 Burlamachi J.-J., passage  
Aménagement d'un square

Pourquoi créer un square dans un endroit qui n'est jamais ensoleillé? Pourquoi ne pas y laisser le parking?

*Réponse de M. Ferrazino:* Ce square, situé au milieu de bâtiments remarquables, est un lieu sinistré, occupé par du stationnement. L'aménagement prévoit de rendre l'usage du lieu aux piétons et usagers des bâtiments voisins.

*Page 15*

*Question:*

101.06.00 Grottes, quartier:  
Construction chaussées et collecteurs EU/EP  
101.06.08 Faucille, rue:  
Reconstruction chaussées et trottoirs

101.06.10 Sellon, rue de:  
Reconstruction chaussée, trottoirs, collecteurs EU/EP  
Pourquoi une telle augmentation entre le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> PFQ?

*Réponse de M. Ferrazino:* Ligne générale pour la reconstruction des chaussées et des collecteurs dans le quartier des Grottes; la différence est due à la prise en compte d'un périmètre d'interventions plus important.

Il est tout à fait rationnel de refaire les routes et les égouts après la rénovation ou la construction de bâtiments: les installations de chantier, l'introduction des fluides dans les bâtiments, le raccord aux égouts provoquent des interventions qui malmènent la chaussée.

*Question:* Objets 101.106.00 et 101.11.06. N'aurait-on pas pu faire le contraire et entreprendre les travaux sur les routes avant de faire les immeubles? On va mettre à disposition des logements dans un nouveau quartier et ensuite changer les collecteurs. Ce n'est pas logique.

*Réponse de M. Ferrazino:* Pas de réponse en date du 19 mars 2002.

#### Remarque de la commission des travaux

Les Verts s'étonnent du manque de coordination entre deux services du même département. Les crédits pour la rénovation des immeubles ont été votés avant même ceux qui concerneront les équipements en sous-sol à réaliser. C'est, de leur avis fortement étayé, l'inverse du bon sens.

#### *Question:*

101.20.04 Cluse, bd, Lombard, raccords:  
Reconstruction chaussée trottoirs aménagement piste cyclable collecteurs EU/EP

Pourquoi avoir prévu 7650000 francs dans le 19<sup>e</sup> PFQ pour 2004, puis seulement 4000000 de francs dans le 20<sup>e</sup> PFQ pour la même année?

*Réponse de M. Ferrazino:* Des modifications sont intervenues dans les intentions avec des incidences sur les futurs travaux, nécessaires dans le cadre d'une planification liée à la réalisation du parc des Chaumettes. Ainsi, l'objet 101.20.06 Sautter, rue, a été augmenté et le poste 101.20.04 diminué.

Page 16

#### *Question:*

101.60.08 Carouge, pont (Pont-Neuf)  
Réfection de l'ouvrage (participation de la Ville de Carouge)

Quelle est la participation de la Ville de Carouge? Et la participation d'autres collectivités publiques?

*Réponse de M. Ferrazino:* La Ville de Carouge participe pour un montant de 1 530 000 francs. Le pont est un ouvrage communal, aucune autre collectivité ne participe financièrement. Les travaux en cours concernent la pose des barrières de sécurité, indispensable pour pouvoir maintenir les barrières historiques, et ils ne concernent pas cette demande.

Remarque de la commission des travaux

Le groupe radical ne comprend pas la réponse donnée.

Les Verts sont inquiets du rétrécissement de la voie pour les piétons sur le pont de Carouge.

Le groupe socialiste aimerait savoir qui est le propriétaire de ce pont.

Le groupe libéral, en tous les cas, ne pense pas que la Ville de Carouge payera quoi que ce soit. Il tient à rappeler que toutes les communes, à l'exception de la Ville de Genève, voient leurs routes entretenues par le Canton.

*Question:*

101.42.02 Ferney, route

Élargissement, aménagement, tronçon OMPU (1<sup>re</sup> étape)

L'élargissement de la chaussée provoque une augmentation de trafic. Quelle est la cohérence avec la politique menée par le Conseil administratif pour restreindre la circulation en ville? Pourquoi un élargissement à cet endroit?

*Réponse de M. Ferrazino:* Ces travaux sont en cohérence avec la politique du Conseil administratif, puisqu'il s'agit de permettre la mise en site propre dans les deux sens des voies de bus et des bandes cyclables.

Remarque de la commission des travaux

Les Verts ne comprennent pas pourquoi l'élargissement de ce tronçon est prévu. Il suffit, selon eux, de réduire l'espace roulant réservé aux véhicules à moteur privés.

Le groupe radical remarque que l'espace n'est pas suffisant si le tram devait une fois y trouver sa place.

*Question:* Les travaux sur le pont de Carouge sont déjà en cours et la réalisation d'une laideur monstrueuse. Quelle est l'utilité de la barrière?

*Réponse de M. Ferrazino:* Pas de réponse en date du 19 mars 2002.

*Question:*

101.30.01 Aménagement, Constructions et Voirie:

Renouvellement des éclairages publics – 1<sup>re</sup> étape

Est-il possible d'avoir un exposé sur la conception de l'éclairage public? Quelle est la politique du Conseil administratif en matière d'éclairage?

*Réponse de M. Ferrazino:* Il est suggéré à la commission d'auditionner M. Claude Martenet, adjoint au chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Remarque de la commission des travaux

L'audition de M. Martenet, proposée par le magistrat, est mise aux voix. Au vote, l'audition de M. Martenet est acceptée par 8 oui (1 DC, 1 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP) et 4 abstentions (2 R, 2 L), mais cette audition sera hors rapport.

Page 17

*Question:*

- 101.91.02 Aménagement, Constructions et Voirie:  
Revêtements antibruit OPBruit 2001  
101.91.04 Aménagement, Constructions et Voirie:  
Revêtements antibruit OPBruit 2003

Quels sont les lieux concernés et les mesures prises en amont pour limiter ces dépenses?

*Réponse de M. Ferrazino:* Les mesures préalables consistent, lorsque cela est possible, en une diminution de trafic et en un ralentissement de ce dernier. Lorsque ces mesures sont insuffisantes, des interventions sur les façades devront être envisagées.

101.92.01 Subventions pour mesures antibruit sur façades OPBruit 2002.

Actuellement, sont à l'examen: le boulevard Saint-Georges, la route de Malagnou et la route de Frontenex.

Remarque de la commission des travaux

Les Verts ont horreur (dixit) des formules telles que «lorsque cela est possible». Ils voudraient savoir à quelle aune est mesurée la possibilité ou l'impossibilité: est-ce environnemental ou économique?

*Question:* Objet 102.01.04. Est-il possible d'avoir une information sur les travaux prévus?

*Réponse de M. Ferrazino:* Pas de réponse en date du 19 mars 2002.

*Question:*

- 102.01.08 Vieille-Ville, rues de la (Rôtisserie):  
Reconstruction chaussées, trottoirs (2<sup>e</sup> étape)

102.05.04 Longemalle, place, Fontaine, rue de la:  
Réfection chaussées, trottoirs et collecteurs

Dans quel état sont les collecteurs? Va-t-on attendre pour faire les travaux sur les collecteurs?

*Réponse de M. Ferrazino:* L'ensemble des collecteurs doit également être refait dans le cadre de ces travaux.

*Question:* Objet 101.01.08. Pourquoi avoir changé de numéro et modifié la somme?

*Réponse de M. Ferrazino:* Pas de réponse en date du 19 mars 2002.

*Page 18*

*Question:*

102.16.08 Chantepoulet, square:  
Réaménagement

102.16.10 Pradier, square:  
Réaménagement

Pourquoi une augmentation de 1 million à 3 millions de francs?

*Réponse de M. Ferrazino:* La tenue à jour du PFQ est aussi un moyen de préciser les coûts. Au fur et à mesure de la connaissance technique du dossier, les montants sont affinés. Le chiffre de départ est indicatif et ne tient compte que des éléments connus au moment de l'élaboration du PFQ, qui est une radiographie de la situation à un moment donné.

Remarque de la commission des travaux

Le groupe démocrate-chrétien, une nouvelle fois, dénonce vivement l'usage de la langue de bois.

*Page 19*

*Question:*

102.55.06 Beaulieu, rue:  
Suppression de la rue et agrandissement parc Croupettes

Pourquoi la suppression de la rue Beaulieu?

*Réponse de M. Ferrazino:* Dans le cadre de la construction du cycle de Montbrillant, le Grand Conseil a souhaité la suppression de la rue Beaulieu. Le Conseil administratif a accédé à cette demande, cette rue ne jouant aucun rôle dans la desserte du quartier, celui-ci étant essentiellement affecté à du stationnement. Sa suppression, tout en maintenant sa trace historique de clôture de propriété, permet l'agrandissement du parc des Croupettes.

*Question:*

110.18.05 Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics:  
Entretien rénovation isolation phonique + thermique (OPBruit OPAir)  
IX

110.18.06 Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics:  
Entretien rénovation isolation phonique + thermique (OPBruit OPAir)  
IX

Quels endroits sont concernés et quelles sont les mesures prises en amont?

*Réponse de M. Ferrazino:* S'agissant d'immeubles du patrimoine administratif, les mesures qui seront prises tiendront compte des autres problèmes techniques, mais évidemment adaptés aux mesures en amont qui auront pu être prises pour diminuer le trafic, le ralentir, ou adapter les revêtements.

*Page 99 du 20<sup>e</sup> PFQ**Question:*

30.53.10 Soret, avenue, Bourgogne, rue:

Pourquoi est-ce un projet de substitution? Pourquoi n'est-il pas intégré au PFQ?

*Réponse de M. Ferrazino:* Cette acquisition sera proposée au Conseil municipal si l'opportunité se présente.

*Page 100 du 20<sup>e</sup> PFQ*Groupe 102 – projets de substitution

Tous les objets 102. Ne parle-t-on pas de ces projets depuis assez longtemps pour qu'ils ne soient pas dans les projets de substitution, mais dans les projets prioritaires?

*Réponse de M. Ferrazino:* Le Conseil administratif a proposé un certain nombre de projets prioritaires, dans la mesure où pour des raisons diverses des projets ne se réaliseraient pas, il proposera des projets de remplacement contenus dans cette liste.

**Séance du 27 février 2002**

Lors de cette séance, l'étude du 20<sup>e</sup> PFQ n'a pu être poursuivie, faute de temps.

**Séance du 6 mars 2002**

*Etude des réponses écrites de M. Christian Ferrazino aux questions posées par la commission et discussion*

Remarques générales

D'emblée, de l'avis d'un commissaire au long cours, ces PFQ ne valent strictement rien. Cette opinion repose sur le fait que cet élu a eu l'occasion d'en pratiquer dix en vingt ans de législature.

De son côté, le président de la commission tient à exprimer sa gêne suite à la lecture qu'il a soigneusement effectuée des réponses apportées par le magistrat.

Pour plusieurs commissaires il ne saurait être question que de prendre acte de ces réponses, qu'elles soient satisfaisantes ou non. Il est néanmoins réjouissant de disposer au moins d'une fiche par immeuble propriété de la commune. Il faudrait compléter cet outil en mettant en place un tableau récapitulatif présentant l'essentiel des quelque 700 bâtis, afin de pouvoir aisément anticiper les demandes de travaux et de rénovations divers. A défaut, le Conseil municipal aura bien de la difficulté à juger de l'utilité de ces fiches.

D'autres commissaires, quant à eux, rejoignent la position du président et souhaitent reprendre l'étude des réponses fournies par le magistrat afin d'y ajouter remarques et commentaires, le cas échéant. Cette opération permettrait, en outre, aux partis de prendre position, même s'il est bien entendu qu'il n'y aura pas de vote formel au terme des travaux de la commission.

Au terme de cette première discussion, ce mode de faire est accepté à l'unanimité.

Premières conclusions

Une majorité des commissaires regrette fortement qu'il n'ait pas été répondu à l'ensemble des questions posées.

Il est alors décidé d'inciter vivement la commission des finances à obtenir enfin les réponses adéquates à ces questions qui sont évidemment importantes. Le Conseil administratif doit se porter garant du bon fonctionnement du jeu démocratique et se faire un point d'honneur à répondre aux demandes du Conseil municipal dans le plein exercice de sa tâche, mandaté qu'il est par le peuple.

Le groupe démocrate-chrétien déclare avoir même l'impression que des questions un peu gênantes ont été esquivées.

Le groupe libéral craint qu'un seul magistrat ne prenne jamais le temps de lire l'ensemble des rapports qui seront prochainement rédigés par les diverses commissions spécialisées au sujet du PFQ. Il se dit être, sur ce point, sans illusion aucune.

Le groupe socialiste se veut, quant à lui, plus optimiste et il rappelle que ce présent rapport sera remis avec des recommandations, si la commission des travaux le souhaite, à la commission des finances, qui devra non seulement en prendre connaissance, mais aussi en tenir compte dans son étude du PFQ.

### **Séance du 20 mars 2002**

#### *Discussion*

La commission des travaux prend connaissance d'une première rédaction du présent rapport et confirme les conclusions auxquelles elle est parvenue au terme de la précédente séance.

Elle tient surtout à inciter fermement la commission des finances, à laquelle est confiée la suite de l'étude du 20<sup>e</sup> PFQ, à obtenir les réponses qui n'ont pas été fournies par le magistrat à la commission des travaux.

#### *Prise de position des différents groupes*

Le groupe démocrate-chrétien estime que l'étude des PFQ en commissions spécialisées est intéressante. Cette opération permet notamment de déceler la pratique de la langue de bois de la part du Conseil administratif, mais aussi certaines incohérences au niveau des intentions affichées par ce même exécutif.

Le groupe socialiste juge cette étude du PFQ en commissions de la première importance. Il s'agit d'un travail essentiel qui permet d'analyser les lignes politiques adoptées par le Conseil administratif et qui offre la possibilité à chaque groupe d'afficher ses propres priorités.

Le groupe AdG/SI trouve le travail intéressant, mais regrette que certaines réponses soient floues.

Le groupe des Verts considère l'exercice tout à la fois difficile et essentiel. Le travail des commissions spécialisées consiste à obtenir des réponses claires aux questions posées afin de déterminer les orientations prises. C'est l'occasion aussi d'afficher la politique de la majorité alternative, de viser à des modifications éventuelles des objectifs poursuivis comme des intentions exprimées.

Pour le groupe radical, c'est un PFQ de plus, et ces documents ne présentent décidément aucun aspect réaliste. Ils montrent de fait ce à quoi rêve le Conseil administratif, imaginaire que partage parfois le Conseil municipal, mais pas toujours. Reste que c'est sans doute moins grave d'avoir un PFQ que de ne pas en avoir du tout. La commission des travaux a consacré trop de temps à son analyse. C'est la nécessité qui présidera et, ce que ce PFQ démontre, c'est que la réalité

n'est pas gérée ni même anticipée de quelque façon que ce soit: il n'est que de considérer la manière dont est pris en compte le problème de la restauration des bâtiments propriété de la Ville pour s'en convaincre.

Le groupe libéral voit dans le PFQ et son analyse en commissions spécialisées une sorte d'amuse-gueule ou, plus trivialement, une espèce d'os à ronger. En effet, ce document d'intention reste très lacunaire, notamment en ce qui concerne le suivi des immeubles propriété de la Ville. Le Conseil administratif, comme le Conseil municipal dans un second temps, dépend en conséquence des seuls services qui établissent les propositions de restauration ou de rénovation des bâtiments sans que l'exécutif communal puisse exercer un réel contrôle, puisqu'il ne dispose pas d'un tableau récapitulatif des fiches établies pour chaque immeuble. Il découle de cette situation regrettable qu'une vision globale fait cruellement défaut aux instances de décision, et c'est ce même manque qui donne au groupe libéral cette fâcheuse impression initialement exprimée.

Le groupe AdG/TP estime pour sa part que l'usage de la langue de bois est par trop fréquent. Il insiste sur le fait que le PFQ est évolutif et qu'il présente des choix toujours discutables, même s'il n'appartient de fait finalement pas au Conseil municipal d'en décider. Il s'agit d'une information, d'un profil d'options dont il faut prendre connaissance. Il se dit par ailleurs satisfait de certains choix.

*Annexes:*

- Réponses écrites aux questions de la commission.
- Description de la procédure de planification des investissements en vue de l'établissement du plan financier quadriennal. (Ville de Genève, département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.)

## Rapport de la commission des arts et de la culture.

### Rapporteur: M. Jacques Finet.

La commission des arts et de la culture s'est réunie les 21 février et 7 mars 2002, sous la présidence de M. Bernard Paillard.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Marie-France Perraudin, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Le travail de la commission a porté sur les rubriques 41 à 46 des pages bleues et chamois du PFQ (pages 51 à 52 et 75 à 80).

Elle a auditionné:

- M. Alain Vaissade, conseiller administratif;
- M. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles;
- M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe de la Division art et culture.

### Séances et auditions

Un certain nombre de points particuliers, soulevés par les commissaires, ont fait l'objet d'explications détaillées de la part du conseiller administratif et des représentants du département:

*Objets votés ou déposés (pages bleues 49 à 52)*

#### 41 Bibliothèques, discothèques, Vidéothèques

L'ensemble des crédits d'études du groupe 41 a été voté le 15 janvier 2002 par le Conseil municipal (proposition PR-117).

Une éventuelle gratuité des prêts de CD n'a pas été prise en compte. En cas de décision favorable du Conseil municipal, elle devra figurer au budget 2003.

Le maintien ou non du Service des bibliobus à la zone industrielle de Châtelaine est encore à l'étude. En effet, les locaux ne sont pas parfaitement adéquats (les bus ne sont pas protégés du froid, d'où des pannes) et, de plus, ces locaux sont convoités par d'autres services.

L'étude du projet d'aménagement d'un des deux anciens réservoirs sous le bois de la Bâtie en dépôt de livres pour la Bibliothèque publique et universitaire se poursuit (crédit d'étude voté avec la proposition PR-117).

#### 42. Musées, Conservatoire et Jardin botaniques, expositions

Les lignes se rapportant au nouveau Musée d'ethnographie (86 millions de francs/recettes 55 millions de francs) seront supprimées. Elles seront éventuellement réintroduites si un nouveau projet voit le jour. Pour le moment, le Conseil administratif a pris la décision de protéger les collections en lançant l'étude de la rénovation du bâtiment de Carl-Vogt. Le legs Lancoux prévoit que, d'ici à cinq ans, l'Etat devrait verser l'argent provenant de la vente de cette parcelle à la Ville pour rénover le bâtiment situé à Carl-Vogt. Ce dossier est actuellement au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

Le crédit d'étude, voté le 15 janvier 2002 (proposition PR-117), pour la rénovation du Musée Rath, permet de mandater un ingénieur pour étudier la ventilation-climatisation, afin de présenter un crédit de construction comme prévu (ligne dans les pages chamois). Il s'agit d'une urgence pour garantir une conservation adéquate des œuvres exposées.

#### 43. Théâtres et concerts

La Fondation d'art dramatique a accepté, de justesse, le dernier projet de rénovation de la Comédie présenté par le Conseil administratif. Cependant, la position du Département de l'instruction publique à ce sujet nécessite des éclaircissements, qui ont été demandés à la conseillère d'Etat. D'autre part, un groupe de pression, emmené par M<sup>me</sup> Anne Bisang, directrice de la Comédie, et M. Philippe Morand, directeur du Théâtre de Poche, fait campagne pour la construction d'une nouvelle salle sur une parcelle de la gare des Eaux-Vives. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie étudie la question et il est possible que le Conseil administratif dépose un nouveau projet auprès du Conseil municipal (crédit d'étude). Reste à savoir ce que l'on ferait de l'actuelle salle de la Comédie.

Les travaux d'urgence à l'Alhambra, votés le 15 janvier dernier par le Conseil municipal (proposition PR-28), devraient, en principe, commencer à la fin de juin 2002. Le crédit de réhabilitation en «Maison des musiques actuelles», voté le même jour (proposition PR-117), a permis l'attribution de mandats d'architecture, acoustique et ingénierie; l'ouverture du chantier est prévue pour mai 2005 et l'inauguration pour novembre 2007. A noter que l'installation de la Comédie à l'Alhambra n'est pas envisageable, à cause du manque d'espace disponible derrière la scène.

Un avant-projet a été élaboré par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour réhabiliter, en deux étapes, l'ensemble des dépendances de La Grange, dont le Théâtre de l'Orangerie. A cela s'ajoutera la valorisation du site archéologique – en collaboration avec l'archéologue cantonal

– et l'étude d'une transformation de l'ancienne loge du portier (route de Frontenex) en buvette d'été. Un crédit d'étude global devrait être bientôt déposé auprès du Conseil municipal.

#### 44 Conservation du patrimoine

*Ce chapitre n'est plus du ressort du département des affaires culturelles (DAC).*

#### 46 Animations et loisirs

Après le refus par le Conseil municipal du projet culturel préparé par le DAC pour les Halles de l'Ile et le renvoi de la motion M-239 au Conseil administratif, ce dernier devra présenter un projet. Entre-temps, la construction de la verrière, de la passerelle et de la partie centrale du bâtiment est à l'étude grâce au crédit voté le 15 janvier par le Conseil municipal (proposition PR-117). Les procédures de résiliation des baux ont été suspendues par la Chambre de conciliation des baux et loyers. Toutefois, le Conseil administratif peut relancer la procédure à tout moment, dès lors qu'un projet d'affectation est adopté. La question du restaurant est gérée par la Gérance immobilière municipale.

*Projets retenus par le Conseil administratif, dont le dépôt est prévu de 2002 à 2005 (pages chamois 75 à 80)*

Les chiffres indiqués sont des estimations, en général calculées par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, sur la base de demandes des départements ou de certains milieux extérieurs (Maison de la danse, par exemple).

#### 41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques

La situation à la discothèque-bibliothèque des Minoteries est de plus en plus préoccupante. D'une part, on observe une forte délinquance à proximité de la bibliothèque (entrée abritée), ce qui a nécessité la création d'un groupe de travail, incluant les agents de ville et le délégué à la jeunesse, pour aider le personnel; d'autres mesures (aménagement particuliers) seront nécessaires. D'autre part, la discothèque est saturée et, si le Conseil municipal décide de la gratuité totale, la situation empirera encore; son relogement (400 m<sup>2</sup> au minimum) est en cours d'étude et un crédit figure également au PFQ pour rénover l'ensemble de l'enveloppe du complexe d'immeubles des Minoteries.

Le déplacement au stade de la Praille de la bibliothèque des sports, à l'étroit dans la villa Le Plonjon, permettrait de réaffecter la villa, dont l'enveloppe a déjà

été restaurée. La bibliothèque est gérée par les Bibliothèques municipales. Aucune décision n'a encore été prise quant à la future affectation du bâtiment.

#### 42. Musées, Conservatoire et Jardin botaniques, expositions

Après une expérience positive durant les deux dernières saisons, avec un pavillon provisoire, une buvette sera aménagée à l'extérieur du bâtiment du Musée d'histoire des sciences, dont la fréquentation est passée de 9000 à 36 000 visiteurs par an. Une extension dans l'un ou l'autre des édifices environnants n'est pas envisageable pour le moment.

Le projet de rehaussement/agrandissement et modernisation du Musée d'art et d'histoire, devisé à 85 millions de francs, est en concurrence avec celui du nouveau Musée d'ethnographie, qui était prioritaire au cours de la présente législature. Les organes exécutif et législatif de la prochaine législature devront arbitrer entre les deux projets.

Un projet (PR 42.40), concernant le Muséum d'histoire naturelle, prévoit l'agrandissement de l'entrée pour aménager un nouvel espace d'accueil et une boutique. Un deuxième crédit d'étude (proposition PR-175) a été accepté par le Conseil municipal et permettra, en outre, d'étudier la réfection des façades d'entrée fissurées et protégées par des échafaudages depuis mai 2000.

Plusieurs projets concernent les Conservatoire et Jardin botaniques sont à l'étude. Il s'agit de l'agrandissement par la construction de BOT V prévue pour 2004 (crédit d'étude voté en février 1998), de l'aménagement d'un arrêt pour les Mouettes avec possibilités d'observation du biotope, prévu également pour 2004 (crédit d'étude voté en février 1998), et enfin de la restauration de la Console (crédit d'étude voté le 15 janvier, proposition PR-117).

L'occupation des locaux prévus à l'avenue Giuseppe-Motta par le squat Motatom, approuvée par le Conseil municipal (motion M-92), a rendu impossible le déménagement prévu pour le Musée Jean Tua de l'automobile. M. Tua refusant que sa collection spécifiquement genevoise aille se diluer dans celle du Musée international de l'automobile au Grand-Saconnex, le projet BAC+ 3 est actuellement bloqué et le conseiller administratif n'est plus favorable à ce que la Ville accepte le legs de la collection Jean Tua. Le projet BAC + 3 pourrait reprendre corps dès le départ du Musée Jean Tua; à cet effet, un montant de 6 000 000 de francs a été prévu au PFQ pour redistribuer les locaux, les isoler et créer des ascenseurs. L'acquisition d'autres locaux de l'ancienne SIP situés en face du (BAC), appartenant à la CIA, a été envisagée, mais elle n'a pas abouti, la CIA ne voulant pas vendre et demandant un loyer trop élevé.

Le Mamco a été lancé grâce à l'engagement de la Ville (achat des bâtiments 18,5 millions francs + crédit de rénovation 3 millions + mise à disposition gra-

tuite des locaux); à cela se sont ajoutées les aides annuelles de 0,5 million la première année, 0,5 million la deuxième année et enfin 1 million la troisième année et des aides ponctuelles de divers fonds culturels (SECSA). Les privés à l'origine du projet s'étant révélés incapables d'en assurer financièrement la survie, la fermeture est prévue pour la fin de décembre 2002. Le département des affaires culturelles, étant attaché à la survie de ce musée, explore la possibilité d'un financement supplémentaire de 3 millions, un tiers à la charge des privés, un tiers à la charge de la Ville et un tiers à la charge de l'Etat de Genève. Ce musée, théoriquement privé à 100%, deviendrait ainsi public aux deux tiers; on pourrait y intégrer le Centre d'art contemporain dont le directeur est démissionnaire.

#### 43. Théâtres et concerts

Un crédit d'étude de 500 000 francs, qui doit être voté en 2002, va permettre d'étudier la rénovation générale du Grand Théâtre, inscrite au PFQ, soit:

- réfection de l'enveloppe et des fluides (problèmes de fuites);
- réfection des ponts de scène (machinerie du dessous);
- aménagement du hall d'entrée (buvette, caisses, etc.);
- création d'un ascenseur pour handicapés;
- restauration du foyer.

La planification des travaux tiendra compte de la programmation artistique et des contraintes de sécurité. Un déménagement momentané au Bâtiment des Forces-Motrices sera probablement nécessaire.

Un autre projet pourrait être envisagé hors PFQ: le regroupement des ateliers et du stockage des décors (11,5 millions de francs), mais les locaux ou terrains convenables restent à trouver.

La construction d'une Maison de la danse, réclamée par l'Association pour la danse contemporaine (ADC), a été inscrite au PFQ. Plusieurs projets élaborés par l'ADC ayant été écartés pour des raisons pratiques, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie va demander au DAEL une dérogation pour construire cet équipement à la route des Jeunes (parcelle Ville, zone industrielle).

#### **Discussion et prises de position**

Au cours de la discussion qui a suivi l'analyse détaillée des différentes lignes du PFQ, les partis ont été amenés à définir leurs priorités particulières dans le domaine des arts et de la culture.

Le groupe des Verts donne la priorité au nouveau Musée d'ethnographie, avant la rénovation du Musée d'art et d'histoire.

Il choisit ensuite la rénovation de l'Alhambra, en manifestant sa surprise de ne pas l'avoir trouvée dans le PFQ.

La Maison de la danse vient ensuite.

En ce qui concerne BAC+ 3, les Verts sont désolés de constater les problèmes d'espace auxquels le projet est confronté et qui l'empêchent d'aller de l'avant; un achat devrait peut-être être envisagé, à la SIP ou ailleurs.

Les Verts seront actifs dans le débat concernant l'éventuelle construction d'une nouvelle grande salle de théâtre, tout en étant encore divisés à ce propos.

En ce qui concerne les Halles de l'Ile, leur point de vue est qu'il faut continuer dans le sens déjà défini par la commission.

Le Parti socialiste a une position assez similaire.

Il continuera à travailler à la création d'un nouveau Musée d'ethnographie.

La Maison de la danse sera ensuite une de ses préoccupations; le montant de 3,8 millions de francs figurant au PFQ lui paraît être insuffisant.

La position des socialistes par rapport à BAC + 3 est la même que celle des Verts, avec le regret que ce projet mette autant de temps à se réaliser et le souhait que le problème du Musée Jean Tua trouve sa solution au Musée international de l'automobile.

Les socialistes sont très favorables à la reprise du Mamco par la Ville et l'Etat et espèrent un partage de la gestion des grandes institutions culturelles; ils regrettent que ce partage soit toujours aussi peu avancé.

L'assemblée générale des socialistes ne s'est pas encore définie en ce qui concerne la Comédie, mais le comité est plutôt favorable à la construction d'un nouveau et grand théâtre dans un emplacement différent.

Pour les Halles de l'Ile, enfin, le parti continue à croire qu'il est possible d'en faire un lieu à la fois convivial et culturel et attend pour cela un projet du Conseil administratif.

Le Parti radical donne la priorité aux Halles de l'Ile et est satisfait des déclarations du conseiller administratif faites en commission à ce sujet.

Pour la Comédie, il hésite: une construction est envisageable et serait probablement la meilleure solution, mais son emplacement pose quelques problèmes.

Le Parti radical ne pense pas qu'il faille attendre 2007 pour la rénovation et l'affectation de l'Alhambra. Globalement, l'idée des radicaux est qu'il faut d'abord remettre en état et utiliser ce qui existe.

Le Musée d'art et d'histoire doit être rénové, mais avec un projet plus modeste.

La Maison de la danse et le Musée d'ethnographie peuvent attendre encore un moment, notamment pour tenir compte de la volonté populaire.

Le Parti démocrate-chrétien fait, également, du Musée d'ethnographie sa priorité et rappelle que la position qu'il a adoptée lors de la dernière votation ne signifie pas qu'il refuse tout projet.

Il tient toujours à une rénovation de la Comédie, éventuellement à une rénovation légère, laissant ouverts les choix ultérieurs.

Pour ce qui est des Halles de l'Ile, le Parti démocrate-chrétien est un peu désolé par l'attitude du magistrat: il n'y a pas décelé une volonté déterminée de faire avancer le dossier et espère que le cahier des charges élaboré par la commission servira à quelque chose.

Tout a été dit par les précédents partis au sujet de l'Alhambra, qui nécessite une rénovation urgente; cette opération doit être menée dans le cadre d'un concept global du quartier.

Enfin, en ce qui concerne le Musée Jean Tua, le Parti démocrate-chrétien se déclare opposé à une fusion avec le Musée international de l'automobile et cela par respect de la décision initiale du Conseil municipal.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants, et Parti du travail et Progressistes) constate que les différents commissaires parlent un langage très semblable face au PLQ. Il a, d'autre part, le sentiment que tous les grands chantiers avancent très peu et cela toujours en raison de l'enlisement du processus de prise de décision dans le marécage Ville-Etat: il est vraiment temps que Ville, Etat et communes commencent à collaborer.

Parmi les priorités de SolidaritéS et Indépendants figurent la Comédie et BAC + 3. Il y a plus de trente ans que l'on parle de la Comédie. Le parti ne croit pas que ce théâtre puisse être déménagé à l'Alhambra: l'investissement serait beaucoup trop important et d'autres projets en pâtiraient. Il note, en passant, que cette idée permet à certains de remettre en question le projet de Maison de la danse.

En ce qui concerne BAC + 3, il remarque que des occasions ont été manquées, notamment parce que l'on a trop traîné: la CIA avait proposé le rachat et la location des autres bâtiments de la SIP et cela a été refusé. Il s'agit d'imaginer autre chose tout en sachant qu'il est illusoire d'imaginer que les locaux actuels seraient suffisants. Si le BAC doit devenir un pôle regroupant les acteurs de l'art contemporain, le projet ne peut pas être conçu à la retirette. La mise en conformité de l'ensemble du bâtiment contenant le Centre d'art contemporain (CAC), le Mamco et le Musée de l'automobile coûtera d'ailleurs à elle seule des millions. Un pôle d'art contemporain pourrait servir au rayonnement touristique de Genève.

Le Parti libéral privilégie un avancement du projet de nouveau Musée d'ethnographie par étapes cohérentes:

- aménagement des locaux actuels et rénovation des entrepôts si nécessaire;
- recensement de terrains potentiellement constructibles pour un tel objet;
- création d'une fondation mixte Etat-Ville-Secteur privé et fondations;
- répartition des charges par tiers.

Tant qu'aucun projet d'utilisation des Halles de l'Île n'est défini, la construction d'une verrière, d'une passerelle et d'autres aménagements ne devrait pas être réalisée sans une consultation des futurs exploitants. Sinon, on observera une conséquence aberrante: la structure ne sera pas adaptée aux besoins d'un concept, mais le concept devra s'adapter à la construction, ce qui laisse prévoir des modifications ultérieures et donc des coûts supplémentaires, dès qu'un projet sera arrêté. En l'état, les libéraux préconisent le gel de toute modification architecturale. Ils se posent, en outre, une question: sans projet nouveau pour les Halles de l'Île, une meilleure fréquentation du lieu est peu probable, dès lors, à quoi servira la dépense?

Le projet BAC + 3 est enlisé depuis 1998. Les bâtiments initialement prévus pour la réalisation de BAC + 3 ont été acquis par la CIA, qui entend rentabiliser son patrimoine immobilier.

Parallèlement, le Mamco a considérablement évolué. Son impact régional et international en fait l'un des musées les plus vivants de Genève (cf. nombre de visiteurs, résonance médias, travail pédagogique, etc.). Cependant, ce musée ne dispose pas encore d'une isolation thermique, ce qui induit des températures très basses en hiver, même dans les bureaux et, par conséquent, un coût élevé en énergie; cela est contraire aux objectifs politiques poursuivis. Avant d'envisager de nouveaux utilisateurs autour du CAC et du Mamco, une réflexion s'impose sur le bien-fondé de nouveaux aménagements. A quoi sert-il de construire une enveloppe, si le contenu n'est pas en phase avec la réalité?

Concernant le Musée Jean Tua, il s'agira à court terme d'offrir un soutien ciblé au musée (motion M-263), pour autant que le M. Jean Tua s'engage par pacte successoral à une donation définitive et irrévocable de sa collection à la Ville. A long terme, la Ville devra trouver de nouveaux locaux pour le musée, indépendants du Musée international de l'automobile de Palexpo.

Avant l'interruption brutale d'une programmation de spectacles, pour cause de plafond de scène défectueux, l'Alhambra était la scène de plusieurs utilisateurs, tels que l'ADC, des troupes de théâtre et des groupes musicaux. Les coûts prévus pour une rénovation du bâtiment paraissent surdimensionnés en comparaison avec la seule utilisation par des associations et groupes de musique. En revanche, une augmentation du nombre d'utilisateurs, grâce à un partage avec les

associations de danse, ramènerait la dépense à un niveau acceptable. Les libéraux posent les questions suivantes: existe-t-il un calcul sur la comparaison coût-utilisateur-fréquentation prévisible? Quel sera le montant global des subventions octroyées à l'ensemble des utilisateurs prévus? Le fonctionnement de l'Alhambra sera-t-il pris en charge par les utilisateurs?

Seule l'étude d'un projet de rénovation des façades, du hall d'entrée et des dessous de scène du Grand Théâtre est envisagée dans l'immédiat, les travaux devant débiter dans deux ans. Les libéraux tiennent à rappeler que les corniches et les frises de la façade, très fragiles et atteintes de porosités, menacent de s'abattre sur le parvis, très fréquenté lors des soirées de spectacle. Avant de construire une verrière aux Halles de l'Ile, il serait préférable de se pencher sur ce cas.

Enfin, le parti s'interroge sur le coût de la rénovation de la Comédie, qui grimpe d'année en année pour atteindre des sommets pharamineux. Est-il indispensable, vu sa fréquentation, de prévoir une grande Comédie? Dès lors, le projet d'un nouveau théâtre, dans un quartier excentré devra être sérieusement étayé, par rapport à l'ambition affichée. Par ailleurs, pourquoi ce projet ne dit-il rien du sort réservé au bâtiment actuel? Par exemple, quel pourcentage du coût de construction d'un nouveau théâtre la vente de l'édifice du boulevard des Philosophes permettrait-elle de couvrir?

### **Conclusion**

Aucun vote n'est requis; la commission demande au Conseil municipal de prendre note des priorités définies par les représentants des différents partis.

*Annexe: réponses de M. Vaissade*

## Rapport de la commission des sports et de la sécurité.

### Rapporteur: M<sup>me</sup> Odette Saez.

La commission s'est réunie les 31 janvier, 28 février et 7 mars 2002, sous la présidence de M. Georges Queloz.

Le rapporteur remercie pour la commission M<sup>me</sup> Marie-Cécile Vérolet pour sa prise de notes de séance.

*Audition de M<sup>me</sup> Janine Currat, directrice du département des sports et de la sécurité, de M. André Hediger, vice-président du Conseil administratif, de M. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours, et de M. Nopper, chef du Service des sports*

Une série de questions concernant les équipements sportifs et leurs rénovations sont posées par les différents commissaires.

M. Hediger explique le fonctionnement du département: la base des décisions est faite à partir des réunions mensuelles avec tous les chefs de service.

Deux sortes de travaux sont à considérer, ceux de l'entretien courant et ceux des travaux importants comme la rénovation des courts de tennis ou le changement d'un revêtement de terrain de sports.

A l'heure actuelle, il n'existe plus de futur projet d'abris publics en sous-sol. Seule la gestion du domaine public incombe au département, comme les marchés et les stands de la plaine de Plainpalais.

### Le Drizia

Il possède 700 membres et un taux d'occupation de 80%. En 2003, il y aura la fête du tennis avec le tournoi ATP et la finale juniors.

### Le curling

Il est géré par des privés, mais M. Nopper signale qu'il a été intégré dans le cadre de l'école des sports.

### La patinoire des Vernets

Une demande a été faite par le patinage artistique qui souhaiterait avoir une ouverture toute l'année. Cela pose un problème, car la patinoire intérieure est fermée pendant trois mois pour effectuer les travaux.

Le plancher constitué de panneaux en agglomérés permet d'y dérouler une moquette et de rendre la patinoire plus polyvalente pour des matchs de basket, par exemple.

La patinoire extérieure a été construite sur une nappe phréatique et un bloc de glace se forme durant la période d'exploitation, ce qui oblige de fermer pendant quatre mois pour permettre au bloc de fondre pour préserver le bâtiment.

Il n'est pas possible de diviser le ring en deux pour augmenter les équipes d'entraînement, car il est arrimé dans la glace et il ne peut être ancré dans la largeur de la patinoire.

#### Politique par rapport au dopage

Il existe une association d'entraîneurs très développée, qui rapporte ses discussions dans les différents clubs.

#### Sponsoring des tableaux de chronométrage

Plusieurs idées sont émises pour des sponsors: le Servette, les sociétés horlogères.

#### Piste du vélodrome

Le crédit d'étude n'est pas nécessaire, car le revêtement doit être changé totalement.

#### La pataugeoire

Elle a nécessité une longue étude pour sa rénovation. Le dossier n'était pas prêt assez tôt, ainsi la réfection n'a pas pu être planifiée en même temps que celle de la piscine.

#### Service d'incendie et de secours

La loi a été votée en octobre 2000 et, en mars 2001, la brigade sanitaire a été dissoute. Il reste donc en place: les brigades sanitaires cantonales, une brigade SIS Ville de Genève et une brigade privée. L'ensemble des appels étant géré par le N° 144, c'est l'ambulance la plus proche qui intervient.

Le garage municipal devrait revenir au SIS en fin d'année.

La rénovation de la caserne N° 2 est en cours; un crédit de 400 000 francs a été obtenu.

La planification de la caserne de Balexert sera faite plutôt au Bois-des-Frères, car deux possibilités ont été offertes à Vernier qui ont été refusées et cette étude est encore au stade du groupe de travail.

#### Coordination SAP et SIS

C'est une coordination d'atelier; lors de sinistres, elle coordonne l'ouverture des abris et le relogement des sinistrés.

Pour le renouvellement du parc des véhicules, le projet arrivera dans deux mois devant le Conseil municipal.

#### **En conclusion**

Il n'y a pas de vote à l'issue de ces discussions. Les radicaux n'ont pas de remarques, si ce n'est le crédit d'étude pour le plancher du vélodrome. Les socialistes n'ont pas de remarques. Les libéraux proposent d'avoir des fiches pour les différents immeubles pour avoir un regard général des travaux effectués. Les Verts n'ont pas de remarques. Les démocrates-chrétiens pensent que tout est perfectible.

#### **Rapport de la commission sociale et de la jeunesse.**

##### **Rapporteur: M. Armand Schweingruber.**

Cet objet a été traité par la commission en ses séances du 31 janvier et du 21 mars 2002, à cette dernière date en présence de M. Manuel Tornare, maire, chef du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Il s'agissait pour les commissaires d'obtenir des réponses à diverses questions posées concernant ce département. La bonne compréhension des explications données par M. Manuel Tornare a été facilitée par la remise préalable aux commissaires d'une série de réponses écrites aux questions formulées auparavant. Ceux-ci tiennent à l'en remercier, de même que M<sup>me</sup> Jacqueline Meyer pour l'excellente rédaction des comptes rendus des deux séances.

**Questions posées par les commissaires et réponses obtenues***Questions générales relatives au PFQ et concernant particulièrement les crèches et les écoles*

Il est relevé que l'augmentation des besoins devrait conduire à l'augmentation du nombre de places disponibles dans les crèches et à l'affectation prioritaire des ressources dans ce sens. Face au constat que le Conseil administratif entend consacrer 18 millions de francs pour des bâtiments, un commissaire demande quelle sera l'augmentation effective de la capacité d'accueil.

Dans le cadre du développement projeté, une commissaire souligne la nécessité de venir en aide de façon particulière aux familles monoparentales en relation avec la profession exercée, ainsi qu'aux femmes engagées dans une réelle carrière. Pour résoudre ces cas-là, il faudrait que des crèches puissent être ouvertes la nuit comme le jour.

Plusieurs commissaires ressentent aussi l'impression que les informations contenues dans le PFQ sont très globales et qu'elles manquent de détails.

*Réponses*

Le magistrat transmettra à la commission un tableau récapitulatif indiquant les nouvelles crèches qui seront ouvertes de 2002 à 2005.

En ce qui concerne l'ouverture de crèches le soir ou la nuit, il ne peut être question d'y procéder avant une négociation préalable avec le personnel concerné et les syndicats.

*Crèche de la Madeleine*

Il est constaté par une commissaire qu'avec un million de francs d'investissement prévu, il n'est créé aucune place supplémentaire. A titre d'exemple comparatif, un autre commissaire cite une crèche où, par manque de place, des enfants dorment dans le couloir ou dans la cuisine. Dans le cas particulier, il faudrait viser l'augmentation de la capacité d'accueil, même s'il devait en résulter un certain retard dans les travaux de rénovation proprement dits.

*Réponse*

La crèche de la Madeleine doit être rénovée parce qu'elle ne correspond plus aux normes en vigueur et qu'elle ne répond plus matériellement aux besoins de l'institution. Le projet est de la transférer à l'étage et de créer à sa place en rez-de-chaussée un espace d'activités. En outre, la toiture a fortement souffert de l'ouragan Lothar, mais une contribution d'assurance diminuera le coût correspondant, l'ensemble des travaux prévus étant urgent. Par ailleurs, la crèche va recevoir des

enfants pour le repas de midi, la Taverne de la Madeleine qui assumait cette fonction jusqu'ici n'étant plus en mesure de la continuer en regard des normes de sécurité.

*La Pastourelle – Saint-Jean – La Flottille*

Des renseignements sont demandés sur les rocade envisagées, notamment en matière d'aménagement et de mobilier, en relation avec le manque de locaux et la situation de parente pauvre de la crèche La Flottille. Un commissaire a signalé l'existence de locaux vides et disponibles dans le quartier.

*Réponses*

La crèche familiale La Pastourelle sera transférée à Saint-Jean et couplée à une crèche collective créée à cette occasion. En ce qui concerne l'exiguïté des locaux de la crèche La Flottille, cette situation est bien connue, mais des projets de solution sont à l'étude.

Pour l'heure actuelle, le magistrat a rencontré les comités, les directions et le personnel des institutions en cause, une des deux directrices ayant d'ailleurs démissionné. Une déléguée du syndicat SIT, qui imposait sa présence en formulant des revendications exagérées, a dû être priée de quitter la séance où elle s'était introduite, séance qui, à part cet incident, s'est bien déroulée.

En ce qui concerne les locaux vacants dans le quartier, il s'agit en priorité de récupérer ceux qui appartiennent à la Ville et de veiller à ce qu'ils conviennent, un espace extérieur minimal étant considéré comme nécessaire.

A la suite de la demande d'un commissaire, il est répondu que la future crèche de Saint-Jean sera logée dans l'ancienne maison de quartier après réfection. En ce qui concerne le crédit de 4 millions de francs voté à cet effet, les renseignements détaillés relatifs à son utilisation suivront.

*Le Gazouillis*

Un commissaire trouve curieux qu'on renouvelle l'expérience réalisée à Pré-Picot d'installer une pouponnière dans le haut du bâtiment, ce qui, semble-t-il, augmente la charge en personnel et les frais d'exploitation.

*Réponse*

Cette appréciation n'est pas exacte et cette disposition n'engendre pas de coûts supplémentaires.

*Villa Frommel*

Un commissaire demande, en raison de la future affectation de ce lieu, pourquoi ce poste figure dans la rubrique «Enfance et jeunesse». En outre, des éclaircissements sont demandés au sujet de la différence de coût entre le premier projet et le projet actuel, ainsi qu'au sujet de la date réelle de la fin du bail.

*Réponse*

L'affectation mentionnée est en effet une erreur. Par ailleurs, il faudrait 2,5 millions de francs pour restaurer cette villa dans laquelle pourraient s'installer les services du magistrat, ainsi qu'éventuellement le Service des écoles. L'Etat va d'ailleurs céder cette villa à la Ville. La négociation du droit de superficie avec l'Etat est encore en cours et le bail sera certainement prolongé jusqu'à la fin de 2004. L'aspect immobilier du dossier est entre les mains de M. le conseiller administratif Ferrazino.

*Locaux de la Délégation à la petite enfance*

Une orientation est demandée au sujet de la future implantation de ce secteur d'activité. S'agit-il de la rue Dizerens ou de la rue de Lyon?

Il est en outre demandé s'il est réellement envisagé d'établir une crèche dans un établissement médico-social (EMS) comme il en avait été question.

*Réponses*

Pour la petite enfance, de nouveaux locaux ont pu être trouvés à l'avenue Dumas et un bail a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2002. Le déménagement est actuellement en préparation et devrait s'effectuer sous peu. Une extension de la crèche de Champel est envisagée dans les locaux laissés vacants à la route du Bout-du-Monde, lesquels seront agrémentés d'un grand jardin clôturé.

En ce qui concerne le second point, M. le conseiller d'Etat Unger souhaite que l'Etat et la Ville étudient ensemble la construction de nouveaux EMS et la conjonction avec des crèches est envisagée favorablement.

*La Nichée*

Le magistrat signale qu'après l'agrandissement prévu, cette crèche deviendra la plus grande de la Ville de Genève en offrant 114 places (+ 38). C'est le même ordre de grandeur que celui des autres grandes crèches subventionnées par la Ville, telles que la Providence et la Crèche du lac.

*Pavillon du bois de la Bâtie*

Un crédit est prévu pour la rénovation du bâtiment et des éclaircissements sont demandés à ce sujet.

*Réponse*

Il ne s'agit pas d'une crèche, mais d'un lieu d'accueil d'enfants fréquentant les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville pour des séjours d'une ou plusieurs journées, nuits comprises. Les aménagements projetés permettront d'économiser les frais de camps verts actuellement organisés à l'extérieur par plusieurs institutions. Il n'y a pas de personnel permanent sur place, car ce sont les groupes utilisateurs qui s'organisent eux-mêmes.

*Maison du Bout-du-Monde*

Il n'y a pas eu de question posée à ce sujet, mais le magistrat mentionne tout de même le fait que cette maison fonctionne très bien et qu'elle est un exemple de bonne collaboration.

*Ecoles*

Un commissaire se déclare particulièrement satisfait de voir figurer au PFQ un crédit pour la sécurité des locaux scolaires destinés à accueillir des réunions, ainsi que pour le câblage informatique des classes. Il aimerait aussi être au clair, maintenant ou ultérieurement, sur les prévisions démographiques dans le quartier de la Roseraie, afin d'avoir la preuve qu'une nouvelle école se justifie réellement. Il souhaite enfin qu'on cesse de construire des écoles au rabais, afin que dans chacune d'elles des locaux puissent être mis à la disposition d'associations diverses dans les quartiers.

Une commissaire désire savoir si la Ville a bien acquis un terrain pour la future école de l'avenue Soret.

*Réponse concernant ce dernier point*

Dans le quartier en question, priorité a été donnée au projet de l'école des Ouches, pour laquelle la demande de crédit de construction est en préparation. En revanche, les contraintes parcellaires, voire historiques de certains immeubles sont lourdes dans le secteur Bourgogne-Soret où la Ville n'est propriétaire que du tiers des terrains concernés. Le Conseil administratif a toutefois maintenu la réservation des terrains dans le périmètre d'utilité publique créé pour une future école Bourgogne-Soret, mais de nouvelles acquisitions ne seront effectuées qu'à la suite de successions ou de propositions de vente des propriétaires. Le groupe scolaire des Ouches sera réalisé pour la rentrée 2005, ce qui, vu les circonstances, confère le statut de simple réserve au périmètre Bourgogne-Soret.

L'examen du PFQ 2002-2005 se limitant en l'occurrence à une série de questions-réponses sur des points particuliers relevant du domaine de compétences de la commission, il est pris bonne note des renseignements communiqués et il n'est procédé à aucun vote concernant cet objet.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, ancienne présidente de la commission des finances et rapporteure**(T). L'étude de cet objet par la commission des finances a duré un certain temps. Il faut dire qu'elle été menée parallèlement à celle de la proposition PR-175 où figurent les demandes de crédits concernant le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal (PFQ). Après un certain temps, ce dernier n'a plus été étudié en rapport avec la proposition PR-175 et il s'est un peu perdu. Il a été oublié au fond d'un tiroir, et je l'ai ressorti quand je suis devenue présidente de la commission des finances, ce qui m'a permis de pouvoir boucler son étude. Le rapport à son sujet n'était plus urgent, car il l'aurait été s'il avait été étudié et présenté en même temps que celui concernant le train de crédits demandés. Par conséquent, je ne me suis pas précipitée pour le rédiger, c'est pourquoi il n'arrive en séance plénière que maintenant, deux ans après le renvoi de cet objet à la commission des finances.

Ce rapport constitue peut-être une bonne information pour les nouveaux conseillers municipaux qui peuvent ainsi voir comment se présente un PFQ et comment il est traité. Il y a des informations intéressantes aux pages 9 et 10 et aux pages 34 et suivantes concernant les procédures suivies pour les demandes de crédits en vue de l'établissement d'un PFQ. Je n'ai pas d'autre remarque à faire.

**Le président.** La parole n'étant pas demandée en premier débat, en deuxième débat, je prends acte au nom du Conseil municipal de ce 20<sup>e</sup> PFQ. En effet, comme vous le savez, nous ne votons pas sur cet objet.

#### **7. Rapport de la commission ad hoc Casino chargée d'examiner les comptes et les rapports de gestion des exercices 2000 et 2001 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA) (D-31 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.**

Les comptes 2000 de la SECSA ont été envoyés en commission le 5 juin 2002 et ceux de 2001 le 11 septembre 2002. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Jacques François, a débattu du sujet lors de ses séances des 11 et 25 octobre 2002 et 28 mars 2003. Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Jacqueline Meyer et Arlette Mbarga que nous remercions pour leur travail.

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Rapport de gestion 2000, 86.

«Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Rapport de gestion 2001, 698.

## **Rapport de gestion pour l'exercice 2000: quelques éléments à retenir**

### *Demande de concession*

M. Riat est nommé administrateur délégué en remplacement de M. Haldenwang (qui part à la retraite). Il est chargé par le conseil d'administration de la constitution du dossier de candidature relatif à la demande d'une nouvelle concession auprès de la Commission fédérale des maisons de jeu. La demande porte sur une concession de type A (grand casino) et de type B (casino-kursaal). Le délai de dépôt pour les demandes de concession de type A est fixé au 30 septembre 2000. Celui pour les demandes de concession de type B est fixé au 31 mars 2001. Une large partie du travail est effectuée, sur mandat, par des consultants (internes et externes). Les membres du conseil d'administration n'ont pas accès au dossier avant son envoi à Berne. Les frais engendrés se montent à environ 1 million de francs.

### *Adaptation du Casino aux exigences fédérales*

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les maisons de jeu (LMJ), en avril 2000, oblige le conseil d'administration à prendre une série de mesures spécifiques devant répondre aux nouvelles obligations légales (mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, mesures à l'intention des joueurs compulsifs, structure de vidéo permanente, etc.). Des consultants sont engagés, les frais engendrés se montent à 215156,60 francs.

### *Gestion du personnel*

Afin de remédier à l'absence de directeur général (depuis août 1999), le conseil d'administration charge, dans un premier temps, l'administrateur délégué et le président de la SECSA, puis dans un deuxième temps une agence spécialisée, de proposer des candidats correspondant au profil souhaité. En fin d'année, cette nomination n'est toujours pas effectuée.

Par ailleurs, la directrice administrative est en arrêt maladie. Ses compétences sont remises en question par le conseil d'administration.

### *Divers*

On note que le chiffre d'affaires lié aux recettes brutes des jeux (boule et machines à sous) augmente de manière régulière. Pour l'année 2000, il se monte à 18283028 francs. Les machines à sous rapportent l'essentiel de cette somme.

Le produit net du bar-restaurant s'élève à 289620 francs.

Pour l'année 2000, le Fonds culturel (géré conjointement par la Ville et l'Etat) est doté de 2 334 259,11 francs. Pour rappel, 80% du bénéfice net d'exploitation de la SECSA est versé au Fonds culturel.

Augmentation du capital-actions de la SECSA de 6 millions de francs.

Les comptes ont été approuvés par l'assemblée générale le 29 juin 2001. Le rapport de gestion a été rédigé en avril 2002.

### **Rapport de gestion pour l'exercice 2001: quelques éléments à retenir**

#### *Cessation d'exploitation*

A la suite du non-octroi, sur décision du Conseil fédéral (décision notifiée le 25 octobre 2001 par la Commission fédérale des maisons de jeu), de toute demande de concession (A et B), certaines provisions sont effectuées. A cet égard, nous mentionnons:

- la mise en place d'un plan social (en fonction du nombre d'années d'engagement) pour les 57 collaborateurs de la SECSA: provision de 1670000francs;
- une provision sur contrats et frais d'exploitation qui se monte à 480000 francs;
- une provision pour frais de liquidation.

Ces provisions particulières ont entraîné un exercice comptable déficitaire. La perte enregistrée est de 1870707 francs.

#### *Convention spectacles*

Une convention, conclue le 14 mars 1997, lie la Ville de Genève à la Société anonyme du Grand Casino (SAGC). Celle-ci oblige la commune à un versement annuel de 1,4 million de francs en faveur des activités artistiques se déroulant dans la salle de spectacle.

Or, à la suite du changement de superficiaire et attendant un complément d'explications relatif aux comptes de la Société d'exploitation de la salle de spectacle et de congrès du Grand Casino SA, le Conseil administratif décide de bloquer une partie du versement annuel.

#### *Divers*

Pour l'année 2001, le chiffre d'affaires lié aux recettes brutes des jeux se monte à 17 022 965 francs. On note une baisse par rapport à l'année précédente. Celle-ci est justifiée par une plus faible fréquentation touristique et un début d'année difficile quant à la fréquentation de la clientèle locale.

Le produit net du bar-restaurant s'élève à 338829 francs.

Vu la situation déficitaire, aucune contribution en faveur du Fonds culturel n'est fixée.

### **Séance du 11 octobre 2002**

#### *Organisation des travaux*

Les commissaires effectuent un point de la situation. Le rapport intermédiaire de M. Georges Breguet devrait être rendu prochainement. La commission doit encore se pencher sur certains aspects relatifs aux motions intitulées: «Cacade au Casino» (M-231) et «Liquidation prochaine du Casino: commission d'enquête municipale pour comprendre un fiasco et veiller aux intérêts du personnel» (M-230). Parallèlement, les commissaires doivent prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des exercices 2000 et 2001 de la SECSA.

### **Séance du 25 octobre 2002**

#### *Audition de M. Hediger, conseiller administratif et président de la SECSA, ainsi que de M. Burri, secrétaire-juriste du Conseil administratif*

S'agissant du rapport 2000, le magistrat indique que ce dernier n'a pas été rédigé par l'administrateur délégué mais par deux administrateurs: M. Velasco et M<sup>me</sup> van Gessel. Les comptes ont été approuvés en juin 2001. Le rapport de gestion n'est parvenu que très tardivement.

Le rapport 2001 a également été écrit par les deux administrateurs susmentionnés. Dans le document, il appert que les comptes présentent un déficit de 1 870 707 francs. Ce dernier s'explique par une série de provisions et, notamment, par l'introduction d'un compte de réserve qui doit servir à financer les mesures sociales en faveur du personnel de la SECSA. De même, une réserve pour d'éventuels différends juridiques a été prévue.

Le magistrat souligne que le plan social aurait pu apparaître aux comptes 2001 et 2002; cependant, il a été décidé d'un fonds de réserve unique pour 2001.

Les comptes 2002 ont été établis par le liquidateur. Le magistrat ne sait à quelle date ils lui parviendront.

Finalement, il souligne que seulement la moitié de la somme affectée au soutien artistique de la salle de spectacle a été versée. Le Conseil administratif attend un complément d'explication sur les comptes de la Société d'exploitation de la salle de spectacle et de congrès du Grand Casino SA pour s'acquitter de la deuxième tranche du montant (soit 700000 francs). Cette dernière est provisionnée.

*Questions / commentaires*

Un commissaire souligne que le déficit des comptes 2001 devra être couvert. Il s'enquiert de savoir si cela sera réalisé par l'exercice 2002 et la vente des actifs.

Il lui est répondu que le capital-actions (porté à 6 millions de francs) constitue des actifs et que certains biens de la SECSA ont été vendus, à l'instar du système vidéo (repris par la Ville pour le Musée d'art et d'histoire) et du bar. Une partie du matériel a été stockée dans un dépôt et fera l'objet d'une vente aux enchères.

Un commissaire fait remarquer qu'il appert dans les comptes 2001 la somme de 3 528 201 francs à destination du Fonds culturel. Il souhaite des explications.

Il lui est répondu qu'il s'agit là des soldes pour les années 1998 et 2000. Ce montant a été versé en 2002. Il restera encore à s'acquitter du solde pour les six premiers mois de 2002, soit un montant approximatif de 4 millions.

Un commissaire demande des éclaircissements concernant les versements relatifs à la salle de spectacle.

Il lui est répondu que, selon la convention, la Ville honore ses obligations pour autant que deux conditions soient remplies: un bénéfice d'exploitation pour la SECSA et les comptes audités de la salle de spectacle. Or, malgré des demandes réitérées, la Ville ne reçoit pas les informations désirées. De plus, vu la situation déficitaire de la SECSA pour 2001, la décision prise de suspendre le versement paraît particulièrement avisée.

Le commissaire reste perplexe face à ces explications. Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas suspendu plus tôt les versements, si elle ne recevait pas les renseignements souhaités? De plus, l'intervenant rend attentif le magistrat au fait qu'il ne faudrait pas parler d'une subvention de 1,4 million de francs mais d'une redevance par rapport aux investissements consentis par M. Gaon (espace ouvert au public, salle de jeux et salle de spectacle).

Le magistrat insiste sur l'incertitude pesant sur le devenir de la salle, à la suite des déboires financiers de la Société anonyme du Grand Cygne (SAGC) et du rachat des murs par cette dernière (la SA du Grand Cygne est propriétaire du droit de superficie, suite à une vente aux enchères devenue définitive le 22 mars 2003). A ce stade, le Conseil administratif se demande si la salle va être confiée à un autre exploitant. (Lors de l'audition du 10 janvier 2003, des représentants de l'UBS informeront les commissaires que la SAGC est liée par les clauses contractuelles du contrat de superficie. Les contrats annexes entre la salle de spectacle, la société d'exploitation et la Ville n'ont pas été repris par le nouveau propriétaire. Celui-ci est tenu de respecter le contrat de superficie existant, sauf

en cas d'entente avec la Ville. Le cas échéant, les deux parties peuvent renégocier. Cela est le cas pour les arcades commerciales; l'obligation de la salle de spectacle, du parking public, de l'accès à la terrasse et de l'exploitation d'un hôtel.)

Une commissaire souhaite savoir à quel prix le matériel de surveillance vidéo a été repris.

Il lui est répondu que le prix a été fixé à 50 000 francs. Cette somme figurera dans les comptes.

Une autre commissaire demande à disposer de la liste des actifs qui auront été vendus.

On lui répond que cela apparaîtra dans les comptes 2002.

Elle demande, par ailleurs, si les 109 machines à sous ont toutes été renvoyées à l'usine.

Le magistrat rétorque qu'il souhaitait en vendre une à un établissement public, mais que cela n'a pas été possible, puisque l'administration fédérale l'a informé qu'il fallait être au bénéfice d'une autorisation de plus de sept ans, ce qui n'était pas le cas. L'intervenant dément, par ailleurs, les bruits qui insinuent que certaines personnes seraient en possession de machines à sous de la SECSA.

Un commissaire revient sur le versement des 1,4 million de francs à la SAGC. Il désire savoir si la Ville a l'obligation de verser les 700 000 francs provisionnés.

On lui répond que l'affaire sera tranchée devant les tribunaux.

S'agissant du personnel de la SECSA, le magistrat souligne que, d'entente avec les syndicats, une partie des employés a été reprise par la Ville (4 ou 5 personnes) et que d'autres ont été placés par l'Office cantonal de l'emploi. L'intervenant avoue ignorer le nombre d'ex-employés n'ayant pas encore retrouvé du travail. Il pense que le nombre est restreint.

Un commissaire lui apprend qu'il s'agirait de 7-8 personnes.

#### *Note de la rapporteure*

Lors de l'audition du 17 janvier 2003, le Service des ressources humaines de la Ville fournira les informations suivantes concernant le devenir des 57 collaborateurs de la SECSA:

- 10 personnes ont quitté leur activité avant la prise de décision de fermeture du Casino;
- 6 personnes ont décidé de cesser de travailler, pour différents motifs;
- 8 placements de personnes ont pu être faits à la Ville;

- 9 personnes sont au chômage, y compris des personnes qui produisent quelques gains intermédiaires;
- 24 personnes ont retrouvé une activité professionnelle par elles-mêmes.

### **Séance du 28 mars 2003**

*Audition de M. Patrice Biderbost, de la fiduciaire Gestoval, chargée de la liquidation de la SECSA*

La personne auditionnée explique que la fiduciaire a commencé son mandat au début du mois de septembre 2002. La liquidation s'est déroulée comme suit:

#### Personnel

Au quatrième trimestre 2002, la SECSA n'employait plus que deux personnes: une comptable et une secrétaire. Au 31 décembre 2002, la société ne comptait plus aucun employé.

#### Locaux

Locaux d'exploitation: bail dénoncé le 30 décembre 2002.

Locaux administratifs: libérés le 31 décembre 2002.

Les dernières formalités sont en cours, les locaux ont été remis à la satisfaction des deux parties et la garantie pourra être récupérée.

En raison d'une dénonciation pénale qui a été déposée auprès du juge, toutes les archives de la SECSA sont conservées au sein de Gestoval.

#### Actifs

Machines à sous: la fiduciaire a essayé de les revendre au fournisseur d'origine qui, finalement, a refusé de les reprendre. Trois sont au Musée du jeu; 96 ont été détruites; 10 se trouvent au sous-sol de Gestoval.

Le restaurant a été revendu à la société à laquelle appartiennent les murs, pour un montant de 50000 francs (un bon prix, compte tenu des circonstances).

Le matériel vidéo a été vendu à la Ville de Genève.

Le reliquat sera plus difficile à vendre (tables, tabourets, etc.).

Dans les comptes, ces actifs sont à zéro.

Situation financière

Ici, deux problèmes sont signalés:

- une procédure en cours auprès du Tribunal des prud'hommes. Ce cas est en voie de résolution à l'amiable;
- le groupe Gaon réclame 1,4 million de francs à la SECSA (convention spectacles). Cette dernière était redevable de 1,4 million de francs par an, pour autant qu'elle réalise des bénéfices. Or, en 2001, la SECSA a connu un exercice déficitaire. Elle n'a donc pas versé la somme convenue.

*Questions / commentaires*

Un commissaire pose les questions suivantes:

- quelles ont été les conditions d'engagement de la fiduciaire Gestoval?
- à quel moment la fiduciaire Gestoval a-t-elle été sollicitée?
- y a-t-il eu un appel d'offres?
- un cahier des charges a-t-il été établi?

Il lui est répondu que la fiduciaire Gestoval a été contactée quelques jours avant l'entrée en liquidation de la SECSA, sans appel d'offres et sans cahier des charges. Il ajoute que Gestoval n'a reçu aucune instruction particulière.

Le même commissaire demande à combien a été fixé le montant des travaux de Gestoval.

Il lui est répondu qu'aucun montant n'a été fixé, car celui-ci dépend des travaux effectués. La fiduciaire travaille sur la base d'un tarif horaire et facture trimestriellement ses honoraires. Ces derniers sont prélevés sur la provision pour liquidation qui a été constituée.

Un commissaire demande quel était l'état des comptes au 31 décembre 2002.

Il lui est répondu que tous les actifs ont été mis à zéro. La vente des biens, y compris les alcools, a rapporté 120 000 francs. Sur demande d'un commissaire, l'intervenant s'engage à fournir l'inventaire de ce qui a été vendu et acquis.

Le même commissaire demande quelle sera la destination des 10 machines à sous se trouvant au sous-sol de Gestoval.

Il lui est répondu que ces machines n'ont pas été détruites parce que des personnes ont émis le souhait de les récupérer. Si la fiduciaire a le sentiment que ces personnes sont honnêtes, ces machines leur seront vendues.

Insistant, le commissaire demande si Gestoval a reçu une autorisation de Berne pour le transfert des machines à sous aux personnes qui souhaitent les récupérer.

Il lui est répondu qu'aucune demande d'autorisation n'a été déposée.

Un commissaire s'enquiert de savoir quand les comptes 2002 seront disponibles.

Il lui est répondu que ce sera vraisemblablement dans le courant du mois de mai 2003.

Un autre commissaire demande si la SECSA a encore des créances ouvertes.

La réponse est négative.

L'intervenant s'enquiert de savoir si certains actifs de la SECSA ont été donnés.

La réponse est positive. Certains actifs ont été donnés à des associations caritatives.

Une commissaire demande des informations concernant la procédure en cours au Tribunal des prud'hommes.

Il lui est répondu que les liquidateurs de Gestoval ont jugé préférable de transiger avec la partie adverse, plutôt que d'engendrer des coûts d'honoraires d'avocats importants.

Finalement, un commissaire demande s'il est vrai qu'une partie du mobilier a été vendue au Service des passeports de la Ville.

La réponse est positive.

A la suite de cette audition, la commission demande à son président de faire une demande formelle pour obtenir les informations suivantes:

- l'inventaire de l'équipement devant faire l'objet de la liquidation;
- la valeur de cet équipement;
- son prix de vente.

Le président rappelle que les comptes de la SECSA ne sont pas votés par la commission. Il considère que ces derniers ont été étudiés et approuvés. Les membres de la commission donnent leur assentiment.

**M. Jacques François, président de la commission ad hoc Casino (AdG/SI).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que la commission ad hoc Casino est toujours théoriquement en fonction et qu'elle

attend simplement le dépôt de deux rapports pour être ensuite dissoute. Le premier vous est présenté aujourd'hui et le deuxième, concernant l'impact économique de la fermeture du Casino, doit être rendu par M. Pattaroni. J'espère fermement que M. Pattaroni le fera bientôt. A partir de ce moment-là, nous pourrons dissoudre complètement la commission ad hoc Casino qui a fait son travail et qui n'a plus de raison d'être.

**Le président.** Je vous remercie de votre concision, Monsieur François. La parole n'étant pas demandée, je prends acte, au nom du Conseil municipal, des comptes et des rapports de gestion des exercices 2000 et 2001 de la SECSA, tout en vous rappelant à nouveau qu'il n'y a pas de vote sur cet objet.

**8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une subvention à la Compagnie Confiture» (P-53 A1)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Renate Cornu.**

Le rapporteur tient à remercier M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin pour sa précieuse collaboration de rédaction de procès-verbaux.

En date du 6 juin 2001, le Conseil municipal a envoyé cet objet une première fois à la commission des pétitions, présidée par M. Guy Mettan. Dans son rapport sous la plume de M. Armand Schweingruber, la commission des pétitions indique que l'objet n'est pas du ressort de ses compétences et qu'il ne peut être jugé équitablement par ses membres en regard de leur manque de notions en matière de subventions aux structures culturelles. A l'unanimité, la commission des pétitions préconise le renvoi de la pétition à la commission des arts et de la culture.

Lors de sa séance plénière du 15 janvier 2003, le Conseil municipal accepte les conclusions de la commission des pétitions et renvoie la pétition à la commission des arts et de la culture.

Cette dernière a examiné la demande de subvention de la Compagnie Confiture sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion au cours de ses séances des 20 mars et 10 avril 2003.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Commission, 4500.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 20 mars 2003**

La commission des arts et de la culture a commencé ses travaux par une discussion nourrie sur l'interrogation d'un commissaire concernant la vision globale du département des affaires culturelles sur la politique de soutien aux structures et institutions culturelles, ainsi que concernant la ventilation des différentes aides qui leur sont accordées. Plusieurs commissaires reconnaissent que le département des affaires culturelles a beaucoup fait pour la culture alternative ces dernières années et qu'il a délaissé un genre moins présent, le divertissement, qui n'a d'autre prétention que de faire rire et de procurer un moment de détente et de plaisir.

Ce constat amène la commission des arts et de la culture à s'interroger au sujet de la sous-commission qui statue sur le bien-fondé d'une subvention ou le rejet d'une requête. Il est décidé de solliciter le département des affaires culturelles afin de disposer de réponses concernant la composition de la sous-commission, ses critères d'évaluation et son mode de fonctionnement.

**Séance du 10 avril 2003**

*Audition de MM. Philippe Cohen, directeur de la Compagnie Confiture, et Gas - pard Boesch, administrateur de la troupe*

Les deux responsables de la Compagnie Confiture exposent un bref historique. Depuis sa création en 1996, la troupe de théâtre est active dans la salle de la Cité bleue, ex-salle Patiño, de la Cité universitaire de Champel. Elle s'est fixé d'emblée pour objectif d'occuper un créneau peu exploité à Genève, orienté vers l'humour et la comédie en général. Ses productions saisonnières n'appartiennent pas au genre militant et ne visent pas à explorer des sujets graves; elles tentent en revanche de proposer un regard sur l'insolite et le comique des petites choses de la vie.

Ses prestations recueillent l'engouement d'un public fidèle (plus de 1000 abonnements vendus par saison, dont beaucoup à un jeune public). L'Etat, par le biais du Département de l'instruction publique (DIP), octroie une subvention régulière à la compagnie. Des donateurs privés, dont la Loterie romande, apportent ici ou là une bulle d'oxygène, qui est investie exclusivement dans la production artistique. Ces fonds permettent notamment d'engager des comédiens.

Depuis la création de la compagnie et sur une vingtaine de créations, seuls deux spectacles ont obtenu un soutien de la Ville, l'un de 8000 francs et l'autre de 20 000 francs, le deuxième se rapportant aux festivités entourant l'Escalade.

Le DIP, de son côté, a consenti un premier contrat de confiance à hauteur de 80000 francs par an, renouvelé et augmenté dès 2003 à 100000 francs. Cette aide à la création ne comprend pas l'achat de places destinées, tout au long de la saison, aux élèves.

Grâce à ses recettes propres (environ 300000 francs), la compagnie peut boucler un budget minimal: elle n'a ni secrétariat ni graphiste, ces postes étant assumés par les quatre membres permanents de la troupe, qui participent à la construction des décors, qui assurent la technique en plus de la mise en scène et qui, bien entendu, se produisent tous sur scène chaque soir de représentation. Les salaires actuellement perçus sont inférieurs au tarif syndical.

Concernant le lieu des spectacles, la Cité universitaire loue la salle de la Cité bleue annuellement et en bloc à la Compagnie Confiture pour un montant de 90 000 francs. Le directeur de la Cité universitaire ne veut qu'un seul gérant chargé de sous-louer l'espace. La compagnie assure ainsi entièrement la gestion et propose la salle aux troupes de danse, etc., ce qui permet de réaliser une économie d'environ 30000 francs.

M. Cohen se demande si le département des affaires culturelles observe un certain ostracisme à l'égard de la Compagnie Confiture et il fait état de son incompréhension par rapport au refus systématique de la sous-commission d'entrer en matière pour un soutien. Le théâtre indépendant dispose d'une enveloppe de subventions municipales à hauteur de 750 000 francs dont il ne voit jamais un centime. Il s'interroge également sur le fait que la sous-commission ne formule aucune critique étayée par rapport à ses décisions mais qu'elle se contente d'une lettre type.

*Audition de M. Jean-Jacques Monney, directeur de la Cité universitaire*

M. Monney est en charge de l'ensemble de la Cité universitaire et, par conséquent, de la Cité bleue (nouvelle dénomination de la salle Patiño), financée par la Fondation Patiño depuis 1968. Dès cette année et jusqu'en 1995, la fondation a octroyé un soutien régulier aux activités culturelles, soutien interrompu depuis. La salle a hébergé successivement ou ensemble des associations telles que l'Association pour la danse contemporaine, Contrechamp, l'Atelier d'ethnomusicologie et le Centre international de percussion de Genève. Après les travaux de rénovation de la salle pour un coût de 400 000 francs, nécessaires suite aux différentes transformations faites par les associations, M. Monney avait souhaité répercuter une partie des frais sur les associations, ce qu'elles ont refusé, provoquant ainsi leur départ. La Compagnie Confiture fut alors d'accord avec le principe d'une gestion unique et d'un loyer de 80 000 francs, ajusté depuis à 90000 francs.

Les réponses du 14 mai 2003 envoyées par le département des affaires culturelles au sujet de la sous-commission ont été traitées à la commission des arts de la culture le 15 mai 2003. (Voir annexe.)

Les commissaires ont exprimé un certain étonnement et ils sont de l'avis que l'a priori contre un théâtre de divertissement dirigé seulement contre la Compagnie Confiture serait injuste. En effet, La Revue et le Théâtre Para-Surbeck, pour ne nommer que ces deux structures, travaillent sur le même registre et leur subvention n'est pas remise en cause. Est-ce que l'on ne fait pas un faux procès à la Compagnie Confiture? Son fonctionnement est associatif, sa comptabilité irréprochable et son public acquis. Certes, l'évaluation d'une demande de soutien et la décision d'un préavis doivent rester du ressort d'une commission compétente.

Cependant, les commissaires sont un peu irrités par la critique formulée par le conseiller artistique en matière d'arts de la scène à l'égard de la Compagnie Confiture. Dans le précédent rapport sur cette pétition P-53, rédigé par la commission des pétitions, il qualifie les productions de la Compagnie Confiture de spectacles «de cabaret», ajoutant qu'il n'est pas dans les attributions de la sous-commission de soutenir ce genre de spectacles.

*(La notion de cabaret revêt ici une connotation péjorative, d'un goût douteux. Commentaire du rapporteur.)*

La majorité des commissaires regrette que ce travail sérieux, reconnu par l'Etat, soit mis à l'écart d'un soutien de la part du département des affaires culturelles.

Concernant l'estimation du montant qui pourrait être accordé à l'avenir à la Compagnie Confiture, les commissaires pensent que celui-ci ne devrait pas être supérieur à celui octroyé par l'Etat, soit 100000 francs.

### **Conclusion**

La commission des arts et de la culture considère que le théâtre de divertissement de qualité peut aussi être soutenu.

La commission accepte la pétition P-53 et invite le Conseil administratif à reconnaître le travail de la Compagnie Confiture en lui octroyant une subvention dans le cadre du prochain budget.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-53 au Conseil administratif avec un avis favorable pour le versement d'une subvention est accepté par 11 oui (2 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP) et 1 non (R).

*Commentaire du rapporteur*

*Le jour de la remise du présent rapport, le conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles a annoncé dans une conférence de presse son intention de confier la direction du Casino-Théâtre à M. Philippe Cohen.*

*Annexes:* texte de la pétition  
réponses du département des affaires culturelles

Pétition au Conseil Municipal de la Ville de Genève  
pour une subvention à la Compagnie Confiture

Considérant que "Confiture, la compagnie qui étale la culture!" représente à Genève depuis 1996 une saison de spectacles dans le registre du théâtre de comédie et de divertissement.

Considérant que chaque saison "Confiture" propose trois à quatre créations originales, faisant appel à des artistes et techniciens professionnels;

Considérant que le public concerné est en augmentation constante (1100 abonnés actuellement et 12000 spectateurs annuels);

Considérant le rôle social et culturel que joue la Compagnie grâce aux activités qu'elle propose à des tarifs accessibles notamment aux jeunes et aux aînés;

Considérant la notoriété acquise de la compagnie (environ 80 représentations annuelles à Genève et de nombreuses représentations en tournée; relations régulières avec les groupements, écoles, associations, médias);

Considérant que depuis 3 ans la Compagnie Confiture bénéficie d'un lieu permanent et des installations bien adaptées à son activité (théâtre Cité-Bleue, ex-salle Patino: 330 places);

Considérant que la salle Cité-Bleue, construite avec l'aide de la Ville et de l'Etat de Genève, ne bénéficie plus, depuis 1997, d'aucune subvention des pouvoirs publics;

Considérant que l'Etat de Genève, Département de l'instruction publique, a mis la Compagnie Confiture au bénéfice d'un contrat de confiance depuis janvier 2000, en finançant une partie de son activité;

Et considérant que la Ville de Genève, depuis la loi de fusion de 1931, est responsable du financement de la culture à Genève,

Les pétitionnaires soussignés demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève de bien vouloir:

Reconnaître la place importante qu'occupe Confiture, la compagnie qui étale la culture! dans le panorama culturel genevois;

Apporter son soutien financier dès janvier 2002, à l'activité de cette compagnie en la dotant d'une subvention annuelle régulière, afin de lui permettre de continuer à développer des productions originales dans le domaine de l'humour, de l'imagination et de l'improvisation.

Les signataires suivants souscrivent à cette pétition:

**Commission des arts et de la culture**  
**Pétition P-53 : "Pour une subvention à la Compagnie Confiture"**  
**Réponses aux questions du 11 avril 2003**

---

**1. Composition de la sous-commission :**  
**Quels en sont les membres ? Durée de leur mandat ? Institutions représentées ?**

La Commission de préavis en matière de subventionnement à la création théâtrale indépendante est nommée pour une législature, les mandats étant renouvelables contractuellement. Elle est composée de:

- deux personnalités indépendantes, connaissant le théâtre en tant que spectatrices. Ces deux personnes sont des enseignantes qui accompagnent fréquemment des classes aux diverses représentations. L'une d'entre elles, de plus, a bénéficié d'une formation de comédienne et participé à plusieurs productions théâtrales ; en outre, elle organise chaque année une manifestation rassemblant des compagnies théâtrales de collégiens.
- du directeur du Théâtre du Grütli, théâtre dont la mission principale est d'accueillir les compagnies indépendantes genevoises. Il est à relever que les productions présentées au Théâtre du Grütli ne peuvent pas bénéficier du crédit général concerné. Il est intéressant de relever que le directeur de ce théâtre, prenant connaissance des projets, a pu proposer à telle compagnie indépendante de l'inclure dans sa programmation ordinaire (avec le soutien financier du Théâtre du Grütli, et non plus du Fonds général).
- des responsables des théâtres au bénéfice d'une subvention régulière (à la ligne) et qui accueillent des productions indépendantes durant leur saison sont invités. Des responsables du Théâtre de Saint-Gervais et du Théâtre du Loup ont ainsi participé aux diverses sessions. Ces responsables prennent connaissance, "en amont", des projets locaux et peuvent ainsi adapter leurs propres intentions de programmation.
- du conseiller culturel aux arts de la scène qui préside la commission. Il convoque les séances, dirige les débats et en rend compte au Conseiller administratif.

Trois sessions ont lieu chaque année. Deux d'entre elles sont délibératives : les demandes de subvention sont examinées et des préavis donnés (en général : en octobre et en février, pour le semestre suivant). La troisième est consultative : la Commission fait le bilan de l'année théâtrale écoulée ainsi que de son activité et de ses propositions; par ailleurs, elle débat de questions générales relatives à la situation du théâtre indépendant à Genève (en mai ou en juin).

**2. Budget alloué au fonctionnement de la sous-commission ?**

La Commission n'a pas de budget propre pour son fonctionnement.

**3. Nombre de projets examinés et nombre de projets refusés lors de la dernière législature 1999-2003 ?**

En quatre ans, le crédit a permis d'apporter un soutien à 95 projets. Environ 65 projets ont été refusés dans un premier temps, dont une quinzaine a obtenu un appui, ensuite, par le moyen d'un autre Fonds général (Centres alternatifs ou Centres de loisirs et animations de quartier).

Le nombre de demandes varie, d'une année à l'autre, entre 40 et 60 environ. La ventilation du crédit est donnée chaque année, avec les comptes.

**4. La sous-commission applique-t-elle les choix politiques du Département des affaires culturelles ou des choix qui lui sont propres ?**

La Commission est entièrement libre de ses préavis.

Il est demandé par ailleurs à la Commission de tenir compte de plusieurs éléments indicateurs :

- Veiller à la présence de professionnels dans la production.
- Examiner le budget de la production et, en particulier, l'échelle des salaires prévus.
- Donner un avis sur les chances raisonnables de voir aboutir un projet (les projets trop coûteux, dont le financement paraît par trop aléatoire, sont généralement écartés).
- S'efforcer de réaliser une répartition optimale des productions au cours de la saison.
- Prendre en considération les projets prévus dans des salles qui ont un fonctionnement à la saison, de manière à assurer la qualité de leurs prestations au public.
- A l'inverse, donner également un ou des préavis positifs à des projets prévus par des jeunes en des lieux inhabituels – comme la gare CFF ou divers lieux publics, en 2002.
- Prendre en considération le parcours déjà effectué par la compagnie et l'intérêt qu'il a pu susciter, auprès de la profession, du public et de la presse.
- A l'inverse, repérer les forces émergentes.
- Déceler, dans les dossiers, la qualité et l'intensité de l'engagement théâtral, notamment par les notes relatives aux intentions de mises en scène et de scénographie qui doivent figurer dans les dossiers de demande.

**5. Quels sont les critères qui ont justifié le refus d'une subvention à la Compagnie Confiture ?**

La Commission a soutenu la production d'une pièce de Roland Dubillard ("Naïves hirondelles") en 1999 ; une subvention de 20'000.- lui a été attribuée au titre de soutien à la production.

Par la suite, la Compagnie Confiture a subi trois préavis négatifs. Le premier pour un opéra pop intitulé "The Group" (préavis négatif de la Commission Musique), les seconds pour deux projets : "Cohen needs Monney" et "La mégère à provisions". Ces projets ont été assimilés à des activités de cabaret et de divertissement de type "théâtre de boulevard", que la Commission n'a pas souhaité soutenir.

La Compagnie Confiture n'est pas sanctionnée par ces préavis négatifs pour les autres appuis que le Département des affaires culturelles peut octroyer : elle bénéficie ainsi de l'apport financier du Crédit jeunes, et de subventions en nature sous forme de mise à disposition d'emplacements d'affichage, aux mêmes conditions que toutes les autres compagnies indépendantes.

Par la suite, en juin 2001, la Compagnie a exprimé le souhait qu'une subvention annuelle régulière de 200'000.- lui soit attribué, en lieu et place de demandes ponctuelles. Cette demande était appuyée par la pétition P-53, en cours de traitement.

**6. La sous-commission prend-elle en compte les soutiens provenant d'autres départements ou institutions, et de quelle façon ?**

Dans la majorité des cas, les subventions en provenance d'autres instances ne sont que des souhaits lorsqu'ils sont examinés par la Commission. Elles figurent, dans les budgets, comme des soutiens "en cours de demande".

Chercher un financement au travers de diverses sources, pouvant intervenir en subsidiarité, est considéré comme une démarche responsable et perçue positivement. La Commission en tient compte favorablement.

Mais elle est aussi sensible à la situation des compagnies qui ont un appui régulier (ce qui est le cas de la Compagnie Confiture, au bénéfice d'un des contrats de confiance du Département de l'instruction publique) et qui ont ainsi déjà trouvé les fondements d'une certaine autonomie.

**7. Pourquoi les refus des projets présentés ne sont pas motivés ?**

Les motivations des refus sont communiquées oralement, par le conseiller culturel, à toute personne ou compagnie qui le souhaite.

Il est également rappelé, lors de ces nombreux entretiens, qu'une demande de réexamen est toujours possible et doit faire l'objet d'un recours écrit auprès du magistrat.

Cette procédure de recours est utilisée quatre ou cinq fois par année.

**8. Selon l'estimation du Département des affaires culturelles, combien de compagnies, et lesquelles, pourraient revendiquer en Ville de Genève le statut d'institution ?**

Il existe deux types au moins de compagnies indépendantes :

Le premier correspond à des groupes travaillant ensemble depuis plusieurs années, et rassemblant toujours, à quelques variantes près, les mêmes personnes (metteurs en scène, comédiens, scénographes et éclairagistes, costumiers, etc.).

Plusieurs d'entre eux sont au bénéfice d'une subvention municipale régulière, votée dans le cadre du budget, qui leur assure un appui de base et leur impose non seulement de faire fonctionner la salle ou le local qui leur a été attribué, mais aussi de présenter au moins une production par année (Le Loup, Les Montreurs d'images, Para-Surbeck); certaines de ces compagnies, cependant, doivent chercher d'autres sources de financement. On peut

considérer que ces compagnies ne relèvent plus vraiment du théâtre indépendant, qui travaille sur des projets ponctuels, mais s'assimilent à des institutions de taille modeste.

Certaines compagnies ont reçu un accueil à l'extérieur qui leur vaut d'être invitées régulièrement à des tournées (sur le plan international, on doit citer avant tout le Teatro Malandro et L'Alakran ; au niveau régional, l'Helvetic Shakespeare Company et le Théâtre Spirale, notamment).

De plus, plusieurs de ces compagnies ont des répondants ailleurs, en particulier à Lausanne, et se produisent régulièrement sur diverses scènes de cette ville ou en Suisse romande (Angledange, Sumi-de Torrenté, Compagnie Michel-Gardaz).

Enfin, certaines compagnies ont des productions fréquentes, souvent depuis plusieurs années, et se produisent tantôt en Suisse, tantôt à Paris. C'est le cas par exemple des compagnies suivantes : Théâtre de Séraphin, le Métathéâtre, Marathon, Théâtre du Sentier, Compagnie des cris, Théâtre du Pont-neuf.

Le second type est plus variable : placées généralement sous la responsabilité d'un metteur en scène, elles rassemblent des personnes qui ont une affinité artistique et personnelle afin de réaliser un projet particulier. Leur fonctionnement est plus sporadique et il peut se passer une année ou deux sans qu'un projet soit monté.

Bien entendu, ce mode de faire ne diminue pas l'intérêt et la qualité de la réalisation proposée, ni ne prétérite la compagnie dans les préavis de la Commission. Les membres savent qu'il relève soit d'un choix culturel, soit d'une nécessité économique.

Dans les deux cas, le nombre est difficile à déterminer, d'autant plus que certaines compagnies n'ont qu'une durée de vie éphémère, liée à un projet spécifique. Une estimation sommaire indiquerait qu'une dizaine de compagnies au moins travaillent régulièrement à Genève depuis plusieurs années et qu'une vingtaine ont des activités plus sporadiques. De plus, quatre ou cinq projets environ, chaque année, signalent l'apparition d'un nouveau groupe ou compagnie.

Il est enfin utile de rappeler que de nombreux comédiens et techniciens passent, au cours d'une saison, d'une production à une autre. Ce sont les qualités propres de chacun, et leurs affinités, qui déterminent cette circulation des personnes.

#### **9. Merci d'indiquer le détail de la ventilation des 700'000 francs dévolus au théâtre indépendant.**

La ventilation de ces crédits, destinés à des subventions ponctuelles, varie chaque année en fonction des projets et des demandes déposées. Elle figure intégralement dans les comptes 2002.

#### **10. Pourquoi ce montant est-il aussi faible compte tenu de la demande ?**

Le montant de la ligne budgétaire intitulée "Fonds pour la création théâtrale indépendante" est déterminé par le Conseil municipal, dans le cadre du vote du budget de la Ville.

Il était de 500'000.- en 2001, de 600'000.- en 2002 et a été porté à 660'000.- en 2003.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu, rapporteur** (L). La commission des arts et de la culture a examiné la pétition concernant la Compagnie Confiture avec bienveillance. Si je dis «avec bienveillance», c'est pour souligner que nous étions convaincus que le théâtre de divertissement a sa place dans le panorama des spectacles de scène. Au cours des années précédentes, la Compagnie Confiture a pu assurer ses saisons principalement grâce au soutien du Département cantonal de l'instruction publique (DIP), alors que la Ville se montrait peu ou pas intéressée par ce genre de spectacle. J'irai même plus loin: la commission de préavis de la Ville s'est montrée insensible aux demandes de financement adressées par la Compagnie Confiture, aussi les aides à la création ont-elles été plus que sporadiques de sa part.

Aujourd'hui, une page semble tournée, puisque le magistrat en charge du département des affaires culturelles se dit intéressé à confier à la Compagnie Confiture une plage calendaire de la saison théâtrale du Casino-Théâtre. L'idée est séduisante, et ce lieu pourra ainsi retrouver sa vocation de théâtre de divertissement tout au long de l'année. Si cette idée est prometteuse, elle ne nous dit pas avec quels moyens la Compagnie Confiture pourra travailler, ni pendant combien de temps.

La conclusion des débats de la commission des arts et de la culture se base sur l'hypothèse d'une poursuite du travail de cette compagnie à la Cité bleue, c'est-à-dire dans l'ex-salle Patiño, où elle disposait de la scène toute l'année en s'acquittant d'un loyer élevé, charge à elle de sous-louer les lieux pour joindre les deux bouts – des bouts de chandelles, à vrai dire. Dès lors, la commission a souhaité donner un signe en proposant que la Compagnie Confiture bénéficie d'une subvention équivalente à celle que le DIP lui octroie, soit un montant de 100 000 francs. Mais cette question demeure ouverte, tout comme reste incertain l'avenir de cette compagnie.

Pour notre part, nous espérons que les réflexions et les conclusions de nos travaux à la commission des arts et de la culture trouveront une issue aussi prometteuse que nous semblait l'idée de créer un véritable théâtre de boulevard, populaire et brillamment animé, à la rue de Carouge, pour un public déjà existant qui ne demande qu'à rester fidèle à la Compagnie Confiture.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann** (AdG/SI). Quant à nous, nous voilà bien perplexes. En effet, nous avons affaire d'une part à une compagnie indépendante, la Compagnie Confiture, avec son directeur, M. Philippe Cohen, qui, comme beaucoup d'autres compagnies indépendantes, nous adresse une demande de sub-

vention. Cela peut nous sembler logique; en effet, pour faire des spectacles, il faut de l'argent. D'autre part, nous devons tenir compte d'un lieu subventionné par la Ville et propriété de celle-ci, le Casino-Théâtre. Je lis dans le rapport P-53 A1 que M. Philippe Cohen semble se plaindre du refus de l'octroi d'une subvention par l'ancien magistrat en charge du département des affaires culturelles. Apparemment, M. Mugny n'a pas du tout les mêmes intentions que celui-ci, au contraire, puisqu'il a proposé à M. Cohen la gestion du Casino-Théâtre.

Voilà donc un lieu au centre-ville, subventionné par la Ville de Genève, disposant de tous les moyens nécessaires pour devenir un théâtre populaire de proximité, d'improvisation, qui est mis à la disposition de M. Cohen et de sa compagnie. Or il semblerait que celui-ci ne soit pas tout à fait d'accord avec cette proposition. C'est pour cela que nous sommes perplexes.

Par conséquent, nous faisons confiance au magistrat afin qu'il règle ce problème. Nous espérons que M. Philippe Cohen entrera en matière pour de plus amples négociations et qu'il acceptera, éventuellement, la gestion de ce lieu avec tous les avantages qui en découlent.

**M. Guy Mettan, ancien président de la commission des pétitions (DC).** Je voudrais juste vous rappeler que, à l'époque où j'étais président de la commission des pétitions, comme cela est d'ailleurs indiqué dans le rapport, nous avons dû étudier la pétition P-53 concernant une demande de subvention de soutien à la Compagnie Confiture; c'est M. Schweingruber qui en avait été le rapporteur. A l'époque, la commission des pétitions avait elle aussi, à l'unanimité, été très sensible aux besoins exprimés par la Compagnie Confiture qui nous avait remis un dossier très bien fait, important et bien argumenté. A l'époque, les auteurs de la pétition s'étaient étonnés que cette compagnie active, qui produisait de bons spectacles et qui avait un public fidèle et régulier, comme on l'a dit, ne parvienne pas à obtenir de subvention. La Compagnie Confiture avait l'impression que c'était le magistrat qui lui en voulait. Je ne suis pas sûr que là se situaient vraiment le fond du problème et sa vraie raison, mais toujours est-il que cette compagnie avait réussi à faire souscrire à sa pétition la grande majorité de la commission des pétitions, à l'exception des Verts; je pense que vous avez dû examiner le rapport y afférent.

Pour ma part, je veux simplement dire que le rapport P-53 A1 me paraît tout à fait bon et que le Parti démocrate-chrétien approuve bien sûr le principe du versement d'une subvention à la Compagnie Confiture. En effet, il s'agit d'une bonne compagnie, comme je l'ai dit, qui est active et ne réclame pas des sommes énormes, puisqu'elle a fait preuve d'une grande capacité de trouver des recettes autrement que par le biais de subventions publiques.

**M. Sylvain Clavel** (UDC). En tant que nouveaux arrivants à la commission des arts et de la culture ainsi qu'au Conseil municipal dont nous ne connaissons pas encore exactement tous les subtils rouages, nous, Union démocratique du centre, nous nous permettons cependant déjà d'attirer votre attention sur les points fondamentaux suivants. Dans le panorama du théâtre genevois actuel, nous soutiendrons sans ambages des spectacles privilégiant avant tout la qualité, ce qui ne signifie pas forcément l'obligation systématique de représenter uniquement des aspects négatifs et vulgaires de la vie. En outre, les spectateurs genevois souhaitent une programmation plus diversifiée de l'offre théâtrale actuelle; mais, dans le cadre des budgets restrictifs qui nous attendent à très court terme, il nous semble qu'une sélection sévère est indispensable.

Compte tenu du fait que la Compagnie Confiture est déjà bénéficiaire d'une subvention octroyée par l'Etat de Genève, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera au vote l'octroi d'une subvention supplémentaire demandée par ladite compagnie, bien qu'il s'agisse de spectacles dont la vocation est d'être divertissants.

**M<sup>me</sup> Claudine Gachet** (R). J'aimerais brièvement mentionner les aides reçues par la Compagnie Confiture de la part de la Ville. Cette compagnie a demandé à 24 reprises une subvention à la Ville et elle n'en a obtenu que deux: une fois 8000 francs et une dernière fois, en 1999, 20 000 francs. Pourtant, nous pouvons dire que la Compagnie Confiture a un public acquis: plus de 2000 abonnements sont vendus par saison, alors que seuls 800 étaient vendus auparavant. Elle compte 20 000 entrées par année et déplace en moyenne 230 personnes par spectacle, en donnant entre 85 et 90 représentations annuelles.

J'en viens à la proposition du magistrat en charge du département des affaires culturelles à l'intention de M. Cohen, afin qu'il reprenne le Casino-Théâtre. M. Cohen m'a dit être très intéressé et vouloir exploiter cette salle à l'année. Seulement, pour cela, il lui faudrait des moyens financiers. Actuellement, c'est M. Frédéric Hohl qui, sous contrat de trois ans, exploite le Casino-Théâtre pour la Revue.

En regard de ce qui vient d'être dit et en attendant que les hypothèses de travail de M. Mugny deviennent concrètes, le groupe radical vous invite à soutenir cette pétition, car un théâtre qui divertit 20 000 personnes par an mérite notre soutien.

**M. Jean-Marie Hainaut** (L). Le groupe libéral soutiendra lui aussi les conclusions du rapport de la commission des pétitions. Peut-être y a-t-il des possibilités de collaboration entre la Ville et M. Cohen, mais je répète, comme nous

l'avons dit notamment lors de nos séances plénières d'hier, que nous distinguons toujours le court terme du moyen ou du long terme. Cette collaboration que je viens d'évoquer s'inscrit probablement dans le moyen terme. En effet, à ce que nous avons compris, la collaboration possible avec la Compagnie Confiture au Casino-Théâtre ne porterait pas sur toute l'année, car il y aurait un certain nombre de plages calendaires réservées à d'autres spectacles tout aussi intéressants. Cependant, penser que la Compagnie Confiture peut sans autre s'imbriquer dans les plages qui resteraient, c'est peut-être mal la connaître, car elle monte des programmes s'étalant sur toute l'année, avec des productions locales et des artistes invités.

Mais en tout cas, avant qu'une collaboration sous la forme d'une gestion du Casino-Théâtre par M. Cohen puisse être mise sur pied, nous devons faire face au court terme. Il nous semble que les conclusions de la commission des pétitions vont dans le bon sens en vue de cela. La Compagnie Confiture présente une offre diversifiée dans le genre du spectacle de divertissement, et ceux qui ont l'habitude d'y aller savent que l'on s'y amuse beaucoup, que l'on voit beaucoup de spectacles différents. Le public est content d'y aller, et je crois que c'est un argument qui compte. Il ne s'agit pas d'un spectacle monolithique, mais d'un spectacle qui fait appel à la création avec de nombreux programmes d'improvisation, de nouvelles pièces ou de nouveaux thèmes abordés. Le recours à des artistes confirmés permet en outre, dans le cadre du programme de la Compagnie Confiture, de donner au public genevois la chance de voir tel ou tel artiste suisse ou étranger; c'est aussi ce qui fonde en partie la richesse de ce programme.

Prétendre que c'est parce que l'Etat accorde une subvention à la Compagnie Confiture que la Ville doit faire de même, pour nous, libéraux, ce n'est pas une bonne manière de justifier une éventuelle subvention de la part de la Ville. Ce n'est pas parce que l'Etat donne une subvention que la Ville doit en donner une, et ce n'est pas non plus parce que l'Etat donne une subvention que la Ville ne doit pas en donner. A mon avis, nous devons nous placer dans une dialectique différente. Si le groupe libéral accepte de soutenir les conclusions de la commission des pétitions, c'est parce qu'il est convaincu de la qualité des travaux de la Compagnie Confiture et de la nécessité de cette offre culturelle diversifiée. Si l'Etat soutient aussi la Compagnie Confiture, tant mieux pour elle! Nous souhaitons bien évidemment que l'Etat apporte son soutien également dans d'autres domaines, mais cela relève d'un autre débat.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Je crois qu'il faut nous demander ce que veut la Compagnie Confiture. Est-ce une subvention correspondant à celle allouée par le DIP ou une reconnaissance de sa valeur sur la scène culturelle genevoise?

Je fais un certain nombre de constats. Tout d'abord, cette pétition a été déposée il y a plus de deux ans déjà. Elle a été soumise d'abord à la commission des pétitions et n'est arrivée à la commission des arts et de la culture qu'au début de l'année 2003, pour y être traitée au mois d'avril. Beaucoup de temps s'est donc écoulé depuis le dépôt de la pétition qui, à l'époque, réclamait un soutien à hauteur de 200 000 francs environ.

Je souligne ensuite un deuxième constat, déjà établi par d'autres: la Compagnie Confiture bénéficie déjà d'un certain nombre de soutiens, notamment du DIP mais aussi de la Ville sous toutes sortes de formes. Par conséquent, aujourd'hui, à la fin de l'année 2003, la Compagnie Confiture résiste toujours, bon an, mal an, et rien ne nous indique que sa situation soit si mauvaise que cela.

J'en viens au montant de la subvention dont il est question. Ce sont tout d'abord 200 000 francs qui ont été réclamés par le biais de la pétition déjà mentionnée. Dans le cadre des discussions qui ont eu lieu à la commission des pétitions, le montant de 40 000 francs a été évoqué pour compenser les déficits du paiement de l'ex-salle Patiño. Enfin, nous voilà devant une proposition finale de la commission des arts et de la culture qui va plutôt dans le sens d'une subvention de 100 000 francs, laquelle constituerait en quelque sorte l'équivalent de ce qu'offre le DIP.

Or les Verts constatent un certain changement dans le climat culturel genevois, en particulier avec le nouveau projet culturel visant à optimiser et rationaliser l'utilisation des salles mises à disposition par la Ville. Nous prenons acte également de l'offre très concrète du nouveau conseiller administratif M. Mugny à l'attention de M. Cohen, qui est plus qu'intéressé à reprendre le Casino-Théâtre. Enfin, je rejoins les arguments de la préopinante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pour dire qu'il s'agit de faire confiance au magistrat dans la gestion d'un projet culturel ayant pour but de rationaliser l'espace existant pour les spectacles tout en réduisant les dépenses en matière culturelle.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais dire tout d'abord que je ne voudrais pas que l'on oppose le spectacle de divertissement du genre populaire au spectacle en général. J'ose croire que, quand on va voir *l'Histoire du soldat* au Théâtre Am Stram Gram ou d'autres spectacles au Théâtre du Loup, voire au Théâtre de Carouge ou à la Comédie, on peut y prendre du plaisir et se divertir. J'ose donc penser, je le répète, que le théâtre populaire n'est pas considéré comme un genre de spectacle particulier qui soit le seul destiné à divertir le public.

Deuxièmement, je veux bien que vous fassiez des propositions consistant à ajouter 50 000 ou 100 000 francs au budget du théâtre, mais il faudra voter tous ces ajouts que vous faites lors du vote du budget 2004 en décembre prochain. J'aime-

rais souligner que nous essayons actuellement de remédier à une situation souvent critiquée dans la politique culturelle, c'est-à-dire l'«arrosage». Il ne suffit pas d'ajouter chaque année des lignes au budget pour mener une bonne politique culturelle. Il ne s'agit pas de donner 100 000 francs ici, 100 000 francs là et de se dire que l'on a fait beaucoup.

Pour ma part, je pense que le genre de spectacle où s'illustre la Compagnie Confiture a sa place à Genève. Or la Ville possède des lieux de spectacle inoccupés ou sous-occupés. C'est pour cela que j'ai rencontré M. Cohen cet été, lors d'un entretien dans mon bureau. Je lui ai dit que nous avons une salle, celle du Casino-Théâtre, qui est vide une bonne partie de l'année, mis à part les trois mois occupés par la Revue; il y a aussi le festival Voix de fête, mais ce programme musical peut être déplacé ailleurs. Il n'y a donc que la Revue qui, sur la base d'un contrat de trois ans, occupe ce lieu trois mois chaque année. J'ai proposé à M. Cohen de lui accorder cette salle le reste de l'année, avec son infrastructure et une partie de son personnel, et même éventuellement – pourquoi pas? – une subvention de fonctionnement; ce point serait à négocier.

M. Cohen m'a répondu qu'il aimerait pouvoir disposer du Casino-Théâtre toute l'année et que cela le dérangeait de ne l'avoir que pendant certaines périodes. Mais il y a un contrat de trois ans signé avec M. Hohl pour la Revue! M. Cohen, pour le moment, hésite. Je ne sais pas encore quelle va être sa réponse définitive. Je vois des personnes à la tribune du public qui ont l'air dubitatif. En tout cas, au département des affaires culturelles, nous n'avons pas reçu de réponse définitive de la part de M. Cohen, si ce n'est une seule lettre dans laquelle celui-ci se dit hésitant. Allons-nous renouveler dans trois ans le contrat qui nous lie à M. Hohl pour la Revue ou, à ce moment-là, accorder le Casino-Théâtre à M. Cohen pour toute l'année? De toute façon, même si un jour une telle situation se produit, elle ne se prolongera pas indéfiniment.

Je trouve dommage d'allouer tout à coup 100 000 francs à M. Cohen pour qu'il continue à organiser des spectacles dans un lieu, la Cité bleue, où je vous signale quand même que sa compagnie parvient à tourner pour le moment. Elle reçoit les 100 000 francs de l'Etat et n'est pas dans une situation catastrophique ou à deux doigts de la dissolution. Par conséquent, si M. Cohen a envie de rester là-bas plutôt que de venir, en remplissant les conditions posées par la Ville, au Casino-Théâtre, c'est qu'il n'est pas si mal là où il est! Sinon, qu'il choisisse de venir en ville, mais en respectant les clauses que nous lui proposons! Nous avons l'intention d'agir de même pour le Théâtre Pitoëff; nous en avons déjà parlé à la commission des arts et de la culture et la question a brièvement été abordée à la commission des finances, mais nous en reparlerons peut-être lors du débat sur le budget 2004.

Nous aimerions que les lieux propriété de la Ville soient mieux utilisés, car ils disposent de personnel, d'infrastructures et de moyens. Nous essayons de regrou-

per les spectacles donnés à Genève pour pouvoir ensuite leur accorder plus de moyens. En effet, si nous n'agissons pas de la sorte, quand le Conseil municipal vote une subvention précise de 100 000 francs sans autre modification de l'enveloppe budgétaire, il faudra prendre ce montant ailleurs. Alors, réfléchissez: voulez-vous que nous supprimions notre soutien à des lieux plus alternatifs ou à des lieux plus institutionnels? Il ne suffit pas d'ajouter des subventions, Mesdames et Messieurs les libéraux, et de se dire ensuite qu'il faut faire des coupes budgétaires parce que ces subventions sont trop nombreuses! Faites des propositions, dites-nous où prendre ces 100 000 francs que vous voulez allouer à la Compagnie Confiture!

Je vous propose donc de ne pas entrer en matière sur cette pétition qui, en fait, ne demande pas une somme définie mais propose l'idée de ne pas donner plus que 100 000 francs à la Compagnie Confiture. Ne demandez pas au Conseil administratif d'inclure cette compagnie dans une ligne budgétaire.

Vous nous dites par ailleurs que, pendant des années, la Compagnie Confiture n'a pas reçu suffisamment d'argent de la part de la Ville, sauf à deux reprises. Je ne peux évidemment pas savoir ce qu'il en a été avant que je devienne conseiller administratif, je n'ai pas été vérifier les montants que chaque compagnie a touchés. Mais il y a des dizaines de groupes qui n'en reçoivent que de temps en temps!

Il est clair que nous devons opérer des choix artistiques, qui sont peut-être contestables. Comme vous l'avez constaté, le nom des membres des commissions a été publié, ce qui est nouveau. La transparence est donc assurée, et l'on connaît les noms des commissaires, femmes et hommes, de toutes les commissions qui préavisent. Un certain nombre de changements ont eu lieu dans ces commissions en raison de la nouvelle législation, et nous allons voir ce qui va se passer dans les années à venir.

Pour ma part, je vous propose donc de refuser cette pétition, de laisser le Conseil administratif faire son travail et de voir quelles seront les négociations menées au cours des deux ans à venir avec la Compagnie Confiture et M. Cohen. S'ils refusent de venir au Casino-Théâtre, eh bien, il nous faudra admettre qu'ils sont bien là où ils sont, puisqu'ils n'ont pas envie de venir faire du théâtre populaire en ville de Genève, au centre-ville. C'est un choix, mais ce n'est pas à nous de l'assumer.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** J'ai attendu que le magistrat s'exprime pour pouvoir actualiser la position du groupe socialiste, car personnellement je ne siège pas à la commission des arts et de la culture. Celle-ci a été en grande partie renouvelée, et nous n'avons pas eu connaissance des éléments que M. Mugny vient de nous donner, si ce n'est par bribes dans la presse, ce qui constitue parfois un puzzle un peu difficile à reconstituer.

Je crois que nous allons aujourd'hui faire confiance au magistrat sur cet objet, à savoir que nous allons refuser les conclusions de la pétition. Pour être bien comprise, je vais m'expliquer sur ce refus. Sur le fond, les commissaires socialistes étaient touchés par le travail de qualité de la Compagnie Confiture et ils ont jugé qu'il méritait d'être soutenu. Sur ce point, le groupe socialiste rejoint la position de la commission des arts et de la culture, bien qu'il refuse ce soir les conclusions de celle-ci sur cette pétition. Nous enjoignons le magistrat à poursuivre ses efforts. Nous venons d'écouter attentivement ses propos et nous lui faisons entièrement confiance pour ce dossier. Nous attendons donc qu'il nous donne prochainement, si possible avant le 6 décembre, date à laquelle nous allons voter le budget 2004, un suivi de cette affaire. Nous espérons savoir alors quelle est la position définitive du directeur de la Compagnie Confiture, M. Cohen.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je suis un peu déçu par les propos du magistrat quand il nous présente la problématique de la Compagnie Confiture, car il tient deux langages. D'une part, il y a de sa part une reconnaissance massive à l'égard de la Compagnie Confiture, puisqu'il nous dit qu'elle va jusqu'à le convaincre de lui accorder un théâtre. On imagine ce qu'accorder ainsi un théâtre signifie en pratique, en matière de coût, pour la Ville de Genève. Mais il y a un deuxième langage, celui que M. Mugny emploie quand il dit que l'octroi de ce théâtre constitue la condition pour que la Compagnie Confiture obtienne une subvention. Il y a donc d'une part la reconnaissance et d'autre part la gestion de cette reconnaissance qui – ne le prenez pas mal, Monsieur le magistrat – est un peu comme celle d'un concierge.

M. Mugny se dit qu'il a la responsabilité d'un certain nombre de salles et que c'est à l'intérieur de ces salles que des spectacles doivent avoir lieu. Si la Compagnie Confiture occupe les fauteuils des salles de la Ville de manière que l'usage en soit le plus intensif possible, à cette condition, elle aura droit à une subvention. Sinon, qu'elle occupe la salle de la cité universitaire à la Cité bleue, mais, dans ces conditions, elle ne sera pas en ville, avons-nous entendu – mais c'était un demi-lapsus et vous vous êtes repris pour dire «au centre-ville», Monsieur le magistrat.

Ici, il ne s'agit pas de gestion culturelle, mais de gestion de fauteuils. Or, derrière cette gestion de fauteuils, il y a quand même toujours la reconnaissance du travail de la Compagnie Confiture, qui n'est contestée par personne ou presque. C'est précisément la reconnaissance de ce travail et l'examen de l'offre culturelle proposée par cette compagnie qui ont fait l'objet des travaux de la commission des arts et de la culture lors de la précédente législature et dans son ancienne composition. C'est sur la base de cet examen que ladite commission, à l'exception d'une opposition, vous a recommandé, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'entrer en matière pour l'octroi d'une subvention à la Compagnie Confiture.

Je ne comprends pas le revirement d'opinion qui semble se faire jour en ce moment ou, pour être plus précis, je trouve que rien de ce qui a été exposé ne le fonde. Je vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de relire le rapport, d'en reconsidérer les conclusions et les votes des commissaires, et, sur cette base, de les approuver.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je voudrais juste répondre à M. Froidevaux et à M<sup>me</sup> Salerno en mentionnant deux ou trois éléments. Madame Salerno, je ne suis pas sûr qu'il vous sera possible d'avoir les résultats de nos négociations avec M. Cohen d'ici le 6 décembre prochain, car il est clair que nous parlons bien – il ne faut pas qu'il y ait de malentendu – de la saison s'étendant de septembre 2004 à juin 2005, et non pas du printemps 2004. Au vu de cela, j'imagine que la négociation peut durer au-delà du mois de décembre, ou en tout cas de la date du 6 décembre. Je ne peux pas m'engager à avoir une réponse définitive à vous transmettre le 6 décembre concernant l'aboutissement ou le non-aboutissement des négociations du Conseil administratif avec la Compagnie Confiture.

Je reviens aux propos de M. Froidevaux. A un moment donné, nous devons faire des choix. Il est vrai que, parmi les choix culturels que nous opérons, il n'y en a pas un qui soit absolument bon et l'autre absolument mauvais. C'est une question d'évaluation, d'estimation, et nous décidons finalement d'aller dans un sens plutôt que dans un autre. Pour ma part, je pense qu'il est dommage que la Ville ait rénové des salles de qualité dont elle dispose en pleine ville, avec du personnel qui y travaille ou, en tout cas, peut potentiellement y travailler. En effet, nous avons doté ces salles d'une infrastructure, et il est regrettable qu'elles restent des garages, au mieux – ou au pire! – vides six mois par année. Notre intention est donc bien de faire en sorte que ces salles soient occupées, et il est normal que la Ville donne la priorité à ses propres lieux en essayant d'y placer des artistes de qualité.

Si j'avais trouvé que les spectacles de la Compagnie Confiture étaient nuls, même s'ils ne correspondent pas forcément à mon goût, je n'aurais pas proposé à M. Cohen de venir s'installer au Casino-Théâtre; sur ce point, vous avez raison, Monsieur Froidevaux. Mais je trouve plus juste de faire cette proposition en fonction de la politique culturelle que je viens de vous décrire plutôt que de continuer à subventionner toute une série de compagnies actives ici ou là et qui, d'ailleurs, survivent la plupart du temps très bien sans avoir forcément besoin de subventions supplémentaires.

Dans le cas particulier qui nous occupe ce soir, le Casino-Théâtre est un lieu auquel j'aimerais conférer l'identité d'un théâtre populaire. C'est pour cela que, au département des affaires culturelles et ailleurs, en travaillant, nous nous

sommes dit que si ce lieu avait déjà une identité, puisqu'il peut y avoir de l'opérette, du théâtre populaire, la Revue et bien d'autres spectacles, pourquoi ne pas lui redonner l'identité qu'il a eue par le passé et qui, en outre, reste encore dans la mémoire de nombreuses personnes? A mon avis, M. Cohen et la Compagnie Confiture auraient pu s'intégrer dans cette perspective.

Je précise que, si M. Cohen, au terme de la négociation, refuse notre proposition, en tout cas pour le moment, nous continuerons à chercher à réaliser ce projet mais avec d'autres artistes. Nous avons déjà reçu une offre d'une personne intéressée à occuper le Casino-Théâtre pour les années à venir ou en tout cas sur la base d'un contrat de trois ans, tout en respectant l'accord qui nous lie actuellement avec la Revue. La possibilité de réaliser cela existe donc quasiment déjà. Mais il est vrai que, si nous donnons de l'argent à la Compagnie Confiture ou à d'autres compagnies, à ce moment-là, peut-être nous manquera-t-il les moyens de réaliser ce projet au Casino-Théâtre.

#### *Deuxième débat*

*Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions favorables au versement d'une subvention à la Compagnie Confiture sont refusées à la majorité (3 abstentions des Verts et 1 abstention des socialistes).*

**Le président.** Cette pétition est donc classée. Nous passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour. Nous allons lier le traitement des rapports PR-240 A et M-298 A, qui se suivent immédiatement dans notre ordre du jour.

**9.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 919 000 francs destiné à la création d'espaces en sous-sol pour la récupération du verre et en surface pour le fer-blanc, l'aluminium et les piles (PR-240 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jean-Charles Lathion.**

**Préambule**

La proposition PR-240, déposée le 19 juillet 2002, a été renvoyée en commission le 11 septembre 2002. La commission de l'aménagement et de l'environnement a examiné la proposition du Conseil administratif lors des séances du 29 octobre, du 5 novembre, du 26 novembre 2002, du 25 février 2003, du 25 mars et du 1<sup>er</sup> avril 2003 sous la présidence de M. Michel Ducret. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, M. Franz Voelker et M<sup>me</sup> Julie Mancilla, que le rapporteur remercie pour leur travail.

Si le vote de cette proposition semblait acquis dès la première séance, compte tenu du contexte et d'une apparente satisfaction des services de la Voirie, il est apparu à la commission que la situation de la récupération des ordures stagnait dans ses principes depuis de nombreuses années et que la connaissance des systèmes de récupération mis en place par d'autres communes ou d'autres villes pouvait permettre d'évoluer et d'aboutir à des propositions correspondant encore mieux aux besoins de la population de la ville de Genève.

**Bref résumé de la proposition PR-240**

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie s'est fixé l'objectif de répartir 110 sites de récupération du verre, du fer-blanc, de l'aluminium et des piles sur le territoire municipal.

En fonction de tests préalables dans certains quartiers, il a opté pour la récupération du verre en sous-sol et du fer-blanc, de l'aluminium et des piles en surface dans 75 emplacements pouvant accueillir ce nouveau système. Celui-ci a l'avantage, par l'enfouissement des bennes, de limiter les nuisances sonores et, par l'esthétique du matériel, de mieux s'intégrer dans le paysage urbain. L'étude conduite démontre qu'il est possible de déterminer un coût moyen de 37 000 francs environ pour chaque espace installé. Le montant total d'installation des 75 sites s'élève à 3 919 000 francs.

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Proposition, 1021.

**Séance du 29 octobre 2002**

*Audition de MM. Claude Castella, chef du Service études et constructions, et Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie*

Le 29 octobre 2002, MM. Claude Castella et Gaston Choffat ont expliqué la proposition du Conseil administratif aux membres de la commission. M. Choffat relève que, si la question des coûts avait, par le passé, freiné l'enfouissement des bennes, le contexte, aujourd'hui, permet de généraliser les essais entrepris dans 75 sites de certains quartiers. Le système adopté assure la limitation du bruit de déversement des verres dans les containers et répond à certains critères esthétiques permettant une meilleure intégration du matériel dans le paysage urbain. Les nouveaux chantiers ouverts actuellement ne comprennent pas les 75 sites. Les installations concernent donc des espaces déjà existants et déjà utilisés par les habitants.

M. Castella confirme l'extension des installations testées à l'avenue Ernest-Pictet, à la rue de Montchoisy ainsi qu'à la place du Pré-l'Evêque et à d'autres points de la ville. Tout ce qui est présenté dans la proposition se révèle réalisable. Le prix indicatif (37 215 francs par installation) est un prix moyen, qui tient compte des variations de coûts selon les emplacements (terrassements plus ou moins ardu).

L'installation comprend le matériel, l'enfouissement, le revêtement de surface et l'aménagement complet du site, qui doit être accessible à un véhicule muni d'un bras articulé.

Toutes les précautions ont été prises pour ne pas porter atteinte aux réseaux internes du service public. Le bureau d'ingénieurs a été choisi en fonction de ses hautes compétences en la matière.

Plusieurs commissaires évoquent la question de l'absence de récupération du PET. Il leur est répondu que cette responsabilité est du ressort des commerces, ce qui convient bien à la Voirie. En effet, le PET prend beaucoup d'espace et son accumulation nécessiterait, selon M. Choffat, une multiplication, voire un agrandissement des infrastructures, ce qui n'est pas justifié à ses yeux. Il est confirmé que la récupération et l'acheminement des matières est du ressort exclusif de l'entreprise Serbeco, pour un montant total de 550 000 francs par an. La Ville louant les services de cette entreprise, un commissaire s'étonne que l'on ne fasse pas appel à une meilleure concurrence. Il lui est répondu que seules deux entreprises s'occupent de récupération à Genève. Un contrat (et non pas une convention) est conclu avec Serbeco. La question de l'installation et du paiement du matériel par l'entreprise qui en tire bénéfice a conduit, selon M. Choffat, à un casse-tête juridique, puisqu'il s'agit de matériel fixe implanté en sous-sol dans le domaine public. Cela exclut pour le moment l'intervention d'entreprises privées.

Un commissaire relève l'implication personnelle du directeur de la Voirie dans l'adoption des «molochs». Il demande ce qu'il en est de l'évaluation du système. Il y a huit ans, le Conseil municipal avait voté un crédit pour un matériel semblable permettant une récupération maximale grâce à l'utilisation d'une broyeuse, d'où un gain d'espace, de productivité, une réduction du nombre de levées et une récupération du PET possible. M. Choffat rappelle que ce système concernait avant tout les déchets ménagers. Le «moloch» ne broyait pas sur place; mais une fois le sac extrait du «moloch», il était chargé sur un camion qui effectuait cette opération. Une telle installation est plus facile à implanter dans un milieu résidentiel avec un espace suffisant ou sur des aires d'autoroutes qu'au centre-ville.

Un commissaire s'étonne que l'on ait réussi à créer dans certaines communes, telles que Carouge ou Meyrin, de véritables centres de récupération, incluant le P E T, le plastique, les journaux et autres matières, et que cela ne soit pas possible en ville de Genève. Il pense qu'il n'est pas suffisant de constater les incivilités dues au PET abandonné sur les lieux de récupération de la ville, faute d'installations appropriées, et il souhaite que la Ville prenne en compte cette problématique. En appeler à la discipline ne suffit pas; quand personne ne l'applique, il convient de prévoir les installations adéquates.

Pour M. Choffat, le système de récupération des déchets de la Ville de Genève donne pleine satisfaction: le papier et les cartons déposés devant les immeubles sont enlevés à jour fixe, les déchets encombrants sont débarrassés sur simple appel téléphonique. Des aires de déconstruction existent pour récupérer ce qui est possible. Le verre, le fer-blanc, l'aluminium et les piles bénéficient de points de récupération. Le PET est pris en charge par les commerces.

A la question d'un commissaire sur la visibilité des points de récupération et sur l'installation d'une information de proximité, M. Choffat répond en affirmant son désaccord quant à la multiplication de totems ou de panneaux dans une ville déjà si visiblement encombrée de signalétiques de toutes sortes. En matière de récupération, il est relevé que peu de villes ou de communes gèrent elles-mêmes la récupération des déchets. Il est en effet plus avantageux de recourir à une entreprise privée susceptible de rentabiliser son matériel en travaillant avec plusieurs communes.

Le problème du plastique jeté dans les poubelles est relativisé, celui-ci ne polluant pas et constituant une fraction non significative en matière de tonnage. Au président qui s'étonne que le concept présenté ne soit pas intégré dans un concept plus général de mobilier urbain incluant la signalétique et la capacité des poubelles, M. Choffat rappelle que la proposition se réfère à une opération particulière visant à mettre de l'ordre dans ce qui existe. Il s'agit simplement d'enterrer des containers, mais rien n'empêche que l'on procède à l'avenir à un changement des installations de surface.

### **Discussion**

Si un certain nombre de commissaires s'accordent à reconnaître tout l'intérêt de la proposition, il est relevé que la Ville de Genève, outre les améliorations d'ordre esthétique et conceptuel permettant l'enfouissement des bennes et la limitation du bruit, n'a pas poussé sa recherche pour améliorer le système de récupération en tant que tel. De plus, il ne semble pas que le Conseil administratif ait choisi la solution la moins chère. Un commissaire remarque que, lorsqu'on divise les 3 919 000 francs par les 75 installations visées, on n'aboutit pas à un prix unitaire de 37 215 francs tel qu'indiqué, mais de 52 253 francs. Un autre se demande pourquoi l'entreprise bénéficiaire ne prendrait pas en charge les frais de ces installations.

Au terme d'un échange de vues animé, l'ensemble des membres convient que, face à la mise en place d'un système visant en premier lieu au confort, il n'y a pas d'urgence à procéder au vote et qu'il convient de se donner le temps d'auditionner les représentants d'autres communes (Carouge, Meyrin, Plan-les-Ouates) ou d'autres villes (Thonon, Evian et Annemasse dans le cadre d'un concept impliquant la région). L'audition de la Société d'art public est évoquée concernant le mobilier urbain.

La question de lier à l'étude de cette proposition la motion M-298 du Parti démocrate-chrétien, qui porte sur le même objet, est posée également.

Lors de sa séance du 5 novembre 2002, la commission de l'aménagement et de l'environnement a pris la décision par 9 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 S, 2 Ve, 1 R) contre 3 non (1 R, 2 L) et 2 abstentions (2 DC) de ne pas lier la proposition PR-240 et la motion M-298 de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers», les deux objets étant considérés comme distincts.

### **Séance du 26 novembre 2002**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Boris Woelflé, chef du Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public*

Lors de la séance du 26 novembre 2002, M. Christian Ferrazino a expliqué comment il a été amené à intensifier la récolte du verre, objectif principal des nouvelles installations:

- nécessité de tenir compte des réactions souvent négatives des habitants et des commerçants face à l'installation de nouveaux sites de collecte;
- essais progressifs en commençant par 3 sites: Pré-l'Evêque, Montchoisy et Peupliers;

- travaux d'enfouissement pour 10 sites;
- étude des possibilités d'enfouissement de l'ensemble des sites existants aboutissant à une réalisation envisagée pour 80 d'entre eux; il s'agira de définir d'autres lieux de récolte pour les 20 qui restent, compte tenu des contraintes imposées par le sous-sol;
- volonté de ménager l'aspect esthétique et de trouver une solution aux situations urgentes telles que celle de la place Saint-Antoine ou de la rue des Maronniers.

MM. Ferrazino et Woelflé ont évoqué les réactions négatives des habitants sur les sites de récolte de Montchoisy et du parc des Acacias, face aux essais de récupération du papier, les bennes installées ayant été jugées inesthétiques et trop encombrantes dans l'espace. Ils ont relevé la satisfaction de la population par rapport à la levée par porte-à-porte du papier, qui démontre l'efficacité du système puisque l'on est passé d'une récolte de 4000 tonnes de papier en 2001 à 8500 tonnes en 2002.

Face à la volonté exprimée par certains commissaires concernant la mise en place d'un concept plus ambitieux et plus attractif incluant la récolte du papier, du PET, voire du compost, les représentants de la Ville de Genève ont rappelé:

- la difficulté d'enfouissement de bennes trop encombrantes, telles que celles nécessaires à la récupération du papier ou du PET;
- l'objectif prioritaire de la récupération du verre que l'on retrouve encore trop souvent dans les ordures ménagères;
- l'accroissement (4 m<sup>3</sup> contre 1,5 m<sup>3</sup> actuellement) du volume de récupération du verre grâce à l'enfouissement des bennes;
- l'étude d'une signalétique plus sympathique.

Ils ont mentionné les trois filières de récupération du verre: Vetro Recycling, l'entreprise Aster qui utilise le sable de verre et la filière française.

Vetro Recycling devrait cependant constituer la filière principale pour l'avenir. Les problèmes d'hygiène et de mauvaises odeurs engendrés par le dépôt des déchets organiques – qui sont passés de 1600 tonnes en 2001 à 2200 tonnes en 2002 – ont été évoqués.

L'audition de MM. Ferrazino et Woelflé a fait clairement apparaître que la récupération du PET et des autres déchets nécessitait d'autres mesures que celles préconisées par la proposition du Conseil administratif. On y a appris qu'il n'existait pas d'inspecteur municipal des déchets, le rôle de contrôle étant assumé par les agents de sécurité municipaux. Un inspecteur cantonal travaille cependant en relation étroite avec la Ville de Genève.

### Séance du 25 février 2003

*Audition de M. Daniel Mouchet, maire de Carouge, et de M. Denis Martin, chef du Service travaux-voirie*

M. Mouchet explique que le problème de la récupération des déchets se posait de manière assez similaire entre Carouge et la Ville jusqu'en 1994. Comme l'attestent les photographies présentées, les centres de tri n'étaient ni agréables, ni faciles d'accès et quelque peu éparpillés. Il existait aussi en parallèle un système dénommé «Les derniers mardis du mois», qui permettait de récupérer les déchets encombrants.

Suite au plan cantonal de gestion des déchets, une étude a été faite pour déterminer les actions à entreprendre. Il est apparu qu'il était nécessaire que chaque point puisse récolter l'ensemble des déchets. Une étude menée par un architecte a mis en lumière les endroits où devaient s'implanter les points de récolte. Il a été défini que les installations devaient être légères, mobiles pour pouvoir être déplacées selon les besoins en fonction des évolutions futures. L'idée des grands containers enterrés a dès lors été abandonnée.

Actuellement, il existe dix points de récolte. La commune a vite été victime de son succès. Un système d'entretien par contrat de location des containers a été mis sur pied pour un coût moyen de 20 000 francs par an pour chaque déchetterie. Les déchetteries sont aménagées avec une allée abritée, une signalisation de manière qu'on les voie de loin, une petite tablette pour poser les sacs.

En 1994, 634 tonnes de déchets recyclables étaient récupérées; actuellement, ce ne sont pas moins de 1687 tonnes, soit 2,37 fois plus. Les facteurs déterminants du succès ont été les campagnes d'incitation, mais aussi le fait que ces points de récolte sont agréables, propres et visibles de loin.

«Les derniers mardis du mois» avaient une composante sociale intéressante, favorisant une sorte de troc, mais ils ont néanmoins été supprimés du fait de la difficulté du tri. La commune de Carouge a alors institué la «Braderie carougeoise» qui se tient au printemps pour la cinquième édition: c'est un échange d'objets sortis du grenier. Cela a coupé court à la problématique.

Pour la récolte des déchets encombrants, les citoyens sont désormais priés de prendre rendez-vous, comme à Genève. En parallèle est installée à la Voirie une déchetterie, où ne sont toutefois pas récoltés les déchets spéciaux.

«Les derniers mardis du mois» représentaient un chiffre de 220 000 francs par an d'économie. Le tri sur rendez-vous coûte moins cher. Le résultat se révèle optimal avec un taux de gestion des déchets de près de 40%.

Un commissaire demande comment ont été déterminés les lieux dans lesquels ont été implantés les points de récolte et si des espaces suffisants ont facilement été trouvés sur le domaine public. M. Mouchet répond qu'il a été procédé à des

recherches sur plan puis sur place, pour examiner la faisabilité des possibilités. Il souligne que cela fonctionne très bien sur des cases de parking en épis; certaines cases ont de ce fait été supprimées. Quelques nuisances ont été constatées suite à la pose des installations; cependant, une seule d'entre elles a dû être déplacée, ce qui est au demeurant très facile. Pour le choix des emplacements, il a été tenu compte de la proximité des écoles, des postes et des grands magasins.

Les services s'occupent de la prise des déchets ordinaires et du compost.

Un commissaire désire savoir ce qui a motivé la commune à choisir ce système plutôt que celui des containers enterrés. M. Mouchet répond qu'une fois les lieux identifiés pour les containers enterrés, il peut se poser des problèmes, notamment dans l'installation des égouts ou de l'électricité. La commune voulait un système bien signalé et homogène pour les déchetteries; leur mobilité était aussi intéressante, pour les déplacer en cas de plaintes ou pour les installer provisoirement.

M. Martin indique que le coût d'investissement ainsi que la légèreté des installations se sont révélés des facteurs particulièrement convaincants dans le choix du système.

M. Mouchet fait remarquer que ces coûts doivent être mis en regard avec les coûts de traitement, étant donné que la capacité des containers enterrés est plus grande.

Les containers sont loués à une entreprise – Serbeco – qui s'occupe de la récupération des déchets et de l'entretien des containers.

Les cas de vandalisme rencontrés ont concerné principalement les containers pour habits usagés. Des tags et salissures ont été aussi constatés et ont nécessité des actions de nettoyage.

Pour lutter contre les débarras sauvages sur la commune, une grande campagne d'information a été lancée. En même temps ont été réorganisées les levées des déchets: la commune a été séparée en deux secteurs, avec une alternance entre levée des déchets ordinaires et levée des déchets organiques. Le papier, qui peut être jeté dans les containers, continue à être récolté par le porte à porte. Son taux de récupération a triplé, voire quadruplé.

Pour juguler la naissance des débarras sauvages, il arrive que des inspecteurs ouvrent les sacs et qu'ensuite ils s'entretiennent avec les personnes identifiées.

M. Martin ajoute que la levée des déchets encombrants se fait sur rendez-vous, et ce dans les quarante-huit heures, soit dans un délai relativement bref.

La commune a, de plus, nommé un «Monsieur Tri», qui est préposé à ces questions et qui en assure le suivi.

M. Martin ajoute que la déchetterie est ouverte presque tous les jours (sauf le mardi), le samedi compris et avec, de plus, une ouverture nocturne le mercredi soir. Il rappelle que le préposé est toujours sur place pour donner des conseils.

Si, au départ, le système a connu quelques problèmes de gestion, depuis 1995 il a été procédé aux quelques ajustements et aux mises au point nécessaires. Actuellement, le système donne pleinement satisfaction.

Un commissaire souhaitant savoir si une étude a été faite sur le pourcentage de matériel apporté par les citoyens eux-mêmes dans les déchetteries, M. Martin répond que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, 50% des citoyens font appel à la Voirie et 50% se déplacent. Les déchets sauvages ne représentent que 3% de ce que les services de Voirie récupèrent dans la commune. En cas de déchets sauvages dans la rue, on cherche à identifier les responsables; «Monsieur Tri», par la suite, entre en contact avec les personnes concernées pour pouvoir aboutir à une entente. Il s'agit d'une action pédagogique.

Le Carouge historique n'a été affecté en rien par les installations, la seule déchetterie dans le Vieux-Carouge étant mobile et déposée lors des jours de marché uniquement.

M. Martin rappelle que l'on récupère le compost, les déchets ordinaires, le verre, le papier, le fer-blanc, l'huile, les piles, les habits et le PET dans un total de 12 containers.

Ne sont pas récupérés dans ces points le bois, les objets encombrants, les appareils électroménagers. La disponibilité des différents containers dans les différents points de récupération est une incitation à jouer le jeu pour le citoyen.

Quant au compost, M. Mouchet explique que tous les logements communaux ont été équipés en la matière. La commune a payé le matériel et ce sont les fondations communales qui en ont assumé l'installation. Une campagne d'information soutenue a été menée dans ce sens.

M. Martin souligne que 40 à 50% des logements privés ont été équipés.

Si les sacs de compost sont déposés dans les immeubles, ils peuvent aussi l'être sur le trottoir, du fait d'un ramassage bihebdomadaire, ou alors à la déchetterie.

Un commissaire rappelle le débat sur la question du PET imposant sa récupération par les entreprises et les magasins.

M. Mouchet souligne que, selon la législation, les commerces sont obligés de récupérer le PET, ce qui n'empêche pas la commune d'offrir ce service. M. Martin souligne que la levée est gratuite.

Un commissaire désirant savoir ce que la récupération rapporte au vu du prix global de 200 000 francs par container, M. Mouchet indique que, si en 1995 une économie de 150 000 francs a été faite, aujourd'hui, avec le nouveau système, celle-ci s'élève à 570 000 francs sur un budget de 1 800 000 francs consacré aux déchets.

### Discussion

Un commissaire rappelle que, s'il faut tenir compte de ce qui est ressorti de l'audition ayant trait à Carouge pour l'appliquer à la proposition de la Ville, il convient néanmoins de considérer la situation différente entre Genève et Carouge; en effet, l'ensemble des déchetteries se trouve hors du Vieux-Carouge. Il souligne que les deux systèmes, celui proposé par M. Ferrazino des containers enterrés et celui de Carouge, ne s'excluent pas.

Certains commissaires se montrent sceptiques face à l'enterrement des dispositifs de récupération. Les intervenants carougeois ont prouvé que leur système est plus souple. La solution proposée à Genève entraînerait quelque chose de figé, ce qui va à l'encontre de la mobilité qui devrait être prônée.

Un commissaire se dit frappé par l'unité d'un mobilier si important. Il souligne que la Ville de Carouge fait 25 à 30% de bénéfice en ne payant pas tout le retraitement des déchets aux Cheneviers; c'est un choix politique.

Le même commissaire aimerait chiffrer le montant de l'économie. Il appuie l'idée d'avoir un mobilier urbain visuel.

Le président précise que la problématique actuelle ne se pose que pour les bennes pour le verre, alors que, selon le concept carougeois, tout est récolté. C'est une différence à prendre en compte.

Selon un autre commissaire, vu la différence de population entre Carouge et Genève, il faudrait porter le nombre des points de récupération à 120 à Genève. Un aménagement urbain visible conviendrait, à son sens, pour des quartiers à densité démographique moindre; dans les autres cas, il faudrait augmenter les containers enterrés qui offrent une plus grande capacité.

Pour la récupération du PET, respecter la loi n'empêcherait pas de poser 12 bennes supplémentaires. Il serait opportun de définir les zones de récupération de surface ou souterraines pour chaque quartier. Le commissaire souligne qu'à Genève, en ce qui concerne le personnel, il faudrait créer une hiérarchie qui n'existe pas à Carouge, une seule personne étant employée à cet effet. Une des difficultés avec les bennes pour le verre est que les gens sont parfois irrespectueux des horaires, ce qui cause des nuisances sonores. Il ajoute qu'une réflexion globale doit être faite concernant la proposition PR-240 sur la détermination des quartiers dans lesquels il conviendrait d'enterrer les containers.

Les Verts trouvent la proposition compliquée. Leur représentant souligne le manque d'esthétisme actuel du coin déchets en Ville de Genève, ainsi que sa mauvaise visibilité et lisibilité. C'est une situation qui n'incite pas les gens à un geste citoyen. Ils trouvent la démarche de la Voirie, qui veut simplement mettre à disposition l'infrastructure, insuffisante. L'audition de Carouge a mis en évidence l'offre satisfaisante de ce moyen de récolte. Il conviendrait d'arriver à une solution «à la carougeoise» qui concilie la légèreté, la mobilité, la facilité et la lisibilité. De plus, les centres de récupération en Ville sont en piteux état. Ce qui est proposé, c'est de payer 52 000 francs par an pour quelque chose qui, par la suite, ne sera même pas beau, ni abrité, ni géré.

Un commissaire fait remarquer que la Ville présente de bons résultats en matière de récupération: 10 tonnes d'aluminium sont récupérées par année, le verre est récupéré à 80%, le papier est levé tous les mercredis. A Carouge, aucun container n'est situé dans le secteur ancien et, pour le reste, il existe des espaces suffisamment grands pour pouvoir procéder à des installations. Il relève que la majorité des personnes doivent se rendre à ces centres de récupération en voiture, alors que ce qui est préconisé à Genève est une formule de proximité.

Le président rappelle que, pour poser une telle installation, il faut supprimer l'équivalent de 6 ou 7 places de parking.

Un commissaire constate que le système proposé par Carouge est moins coûteux que celui présenté par la Ville de Genève qui préconise des organisations lourdes; il insiste sur le système identifiable, visible et léger, ce qui devrait inciter à réfléchir.

Un commissaire indique que désormais on pourra amener le verre et le PET en voiture dans les stations-service, ce qui a un côté très pratique. Il serait bon de trouver des accords avec le privé. Il se demande s'il ne faudrait pas demander au magistrat d'envisager la possibilité de louer les containers.

Pour les Verts, il ne s'agit pas de supprimer des points de récolte, mais d'arriver à terme à une situation similaire à celle de Carouge. Si le coût des déchets et la ristourne qui pourrait être déduite ne sont pas encore connus, il est rappelé qu'à Carouge une économie de 500 000 francs est faite sur un budget de 1 800 000 francs. Les Verts pensent que ce type de récupération doit être de proximité et permettre à un certain nombre de personnes de récupérer le compost.

Ils prônent la solution de mobilité des containers: en effet, lorsque ceux-ci sont reliés à un commerce, il serait profitable de pouvoir les déplacer lors de son départ. La proposition PR-240 ne s'inscrit pas dans une logique vraiment durable.

Pour un autre commissaire, le rapprochement Carouge-Genève est faible au vu du rapport de la population et de sa composition; il faut penser à la location et à

l'investissement de quelques millions. Il évoque le problème de la population intracommunale qui se déplace de toute manière et dit sa préférence pour fixer les containers dans certains points de la commune.

Un commissaire n'est pas convaincu par l'idée de containers enterrés bénéficiant d'un gros volume et construits pour durer. Il rappelle que Carouge possède 10 lieux de récupération pour un coût de 200 000 francs; si on multiplie cette somme par les besoins de Genève, on arriverait à un chiffre négociable de 2,4 millions.

Un commissaire souligne le caractère hétéroclite des bennes, leur insalubrité, étant donné les systèmes de récupération non entretenus pendant la semaine. Il fait remarquer que les points centralisés sont propices à la récupération complète des déchets et ajoute que les éléments dont Carouge a fait la démonstration sont à prendre en compte pour une gestion efficace et une politique d'avenir. Il défend le concept de Carouge.

Il est rejoint en ce sens par deux autres commissaires. Il ne faut pas seulement déterminer si l'on enterre ou pas, mais aussi si on loue ou si on achète. Avec environ 2 millions de francs par an, la propreté sur les lieux serait assurée de surcroît: ce serait une solution efficace et économique. On peut admettre un système mixte, mais non un système à deux vitesses avec un déséquilibre quant au nettoyage.

### **Séance du 25 mars 2003**

*Audition de MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie*

Lors de cette séance, le magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a rappelé les principes défendus lors de sa première audition, le 26 novembre 2002. Il a distingué le contexte et le territoire de la ville de Genève de ceux des communes auxquelles l'on a fait référence. Les expériences d'enterrement des bennes donnent pleine satisfaction aux habitants interrogés en atténuant les nuisances sonores et en améliorant l'aspect esthétique des installations. L'exemple carougeois ne pourrait, compte tenu de l'espace à y consacrer, être appliqué que dans quatre ou cinq endroits du territoire municipal. L'objectif à ne pas perdre de vue est d'augmenter la quantité des déchets récoltés dans le cadre d'une politique d'aménagement soucieuse de l'image de la Ville.

Un commissaire regrettant que le système proposé par la Ville de Genève ne permette pas une récupération maximale des déchets, M. Ferrazino a admis l'éventualité d'une installation complémentaire de points plus centraux de récupération dans l'esprit de Carouge. Un système n'exclut pas l'autre. Pour le magis-

trat, si l'on veut appliquer à la lettre le système de Carouge, il faudrait enlever les quatre cinquièmes des 110 sites disséminés sur le territoire municipal et tout mettre en périphérie, ce qui irait à l'encontre du principe de proximité adopté par la Ville de Genève.

M. Choffat a rappelé que le contrat avec l'entreprise Serbeco préconise:

- le transport et la mise à disposition des bennes enterrées (4 m<sup>3</sup>) et de surface (1,5 m<sup>3</sup> ou 10 m<sup>3</sup> pour les plus grosses), location et entretien compris;
- l'enlèvement et le transport du verre;
- la déduction de la vente du verre du prix des prestations de Serbeco.

Le chef de la Voirie a indiqué qu'à terme ce contrat historique est destiné à changer, compte tenu des accords intercantonaux sur les marchés publics d'une part et de l'ouverture des marchés publics de l'autre. Toutes ces prestations seront soumises à nouvelle concurrence.

### **Séance du 1<sup>er</sup> avril 2003**

*Audition de M. Bernard Girod, directeur de l'entreprise Serbeco*

L'audition de M. Bernard Girod a fait apparaître les avantages de la formule d'enterrement des bennes, qui n'existait pas lorsque Carouge a opté pour la récupération en surface, soit:

- une meilleure intégration dans le paysage urbain;
- une facilité d'entretien (7 m<sup>2</sup> contre 50 m<sup>2</sup>);
- une contenance plus grande;
- un impact minimal sur l'utilisation des places de parc;
- un coût d'entretien raisonnable à long terme (118 francs par benne et par mois).

Le directeur de Serbeco a montré que le système d'enterrement des bennes était désormais adopté par l'ensemble des communes et par toutes les villes modernes, notamment en Hollande et dans les pays du Nord. Il a distingué les contrats que Serbeco a conclus avec la commune de Carouge et la Ville de Genève. Si son entreprise possède les installations carougeoises et en assure l'entretien, c'est la Voirie qui assume l'entretien en ville de Genève. Il a rappelé que Serbeco s'occupait du recyclage du verre dans 80% des communes genevoises et que son entreprise déduisait de ses prestations le montant du produit de la vente du verre tout en gérant la nouvelle taxe anticipée, soit une note de crédit de 240 000 francs en faveur de la ville de Genève.

Pour le traitement des déchets, Serbeco a mis en place un système de traitement du bois et des déchets encombrants, qui permet de réaliser une économie de 30% par rapport à un système d'incinération directe aux Cheneviers. Ce système permet en outre d'augmenter significativement le taux de recyclage.

A l'évocation du système des «molochs», M. Girod a insisté sur le désavantage de ne pas pouvoir procéder ainsi à un vidage automatisé, contrairement au système d'enterrement proposé. Il a admis la possibilité de plus grandes déchetteries en ville mais dans des endroits limités.

La modernisation des cinq véhicules de vidage des bennes et leur efficacité placent Serbeco dans une excellente position face à la concurrence, même si l'ouverture des marchés la situera prochainement face à la Lyonnaise ou à la Générale des Eaux qui ne manqueront pas de se profiler. M. Girod a montré que, selon les études effectuées, la récupération de l'huile n'était en rien avantageuse et qu'il était préférable de la remettre dans son bidon pour la jeter aux ordures afin qu'elle soit incinérée. Le prix de récupération de l'aluminium se révèle également disproportionné par rapport au tonnage concerné. Quant aux textiles, des associations caritatives, telles qu'Emmaüs, s'en occupent.

Il a rappelé que le PET ne doit pas être recyclé par les communes, mais dans les commerces. Ce sont là les règles de «PET Recycling». Cependant, quand les communes demandent l'installation d'un container de récupération du PET, Serbeco le fait et la levée des containers est gratuite (puisque les frais d'enlèvement sont payés à l'achat de la bouteille). Mais installer un container pour le PET, c'est multiplier le nombre de contenants et donc le volume du site. Le PET est un produit très volumineux par rapport au tonnage de récupération: 12 000 tonnes de verre à Genève et 700 tonnes de PET dont la moitié dans les communes.

#### **Discussion et vote**

Au terme des auditions et compte tenu de l'exposé du directeur de Serbeco, les commissaires ont conclu à la nécessité d'associer la proposition PR-240 à la motion M-298 de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers». Si celle-ci ne constitue par une contre-proposition, elle devrait répondre, après certains amendements, à la préoccupation des commissaires en invitant le Conseil administratif à faire un effort dans la direction d'une concentration de certains points de récolte dans des sites choisis.

Les libéraux ont cependant maintenu leur opposition, compte tenu du manque de clarté du message se rapportant à l'usage et à la manière dont le système serait géré. Si le projet leur paraît positif, l'aménagement, qui ne propose aucun concept d'ensemble, est refusé.

Il a été convenu d'introduire un nouvel article 2 dans l'arrêté de la proposition PR-240 précisant ce qui suit:

«Le Conseil administratif tiendra toutefois compte des conclusions de la motion M-298 portant sur la récupération des déchets.»

Par 7 oui (2 DC, 1 R, 2 AdG/SI, 2 Ve) contre 2 non (2 L), la proposition PR-240 a été acceptée telle qu'elle a été modifiée par la commission.

Les rapporteurs de la proposition PR-240 et de la motion M-298 ont été appelés à remettre leur rapport en même temps.

#### *PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 12 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 919 000 francs destiné à la création d'espaces en sous-sol pour la récupération du verre et en surface pour le fer-blanc, l'aluminium et les piles.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif tiendra toutefois compte des conclusions de la motion M-298 portant sur la récupération des déchets.

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 919 000 francs.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités de 483 717 francs qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2014.

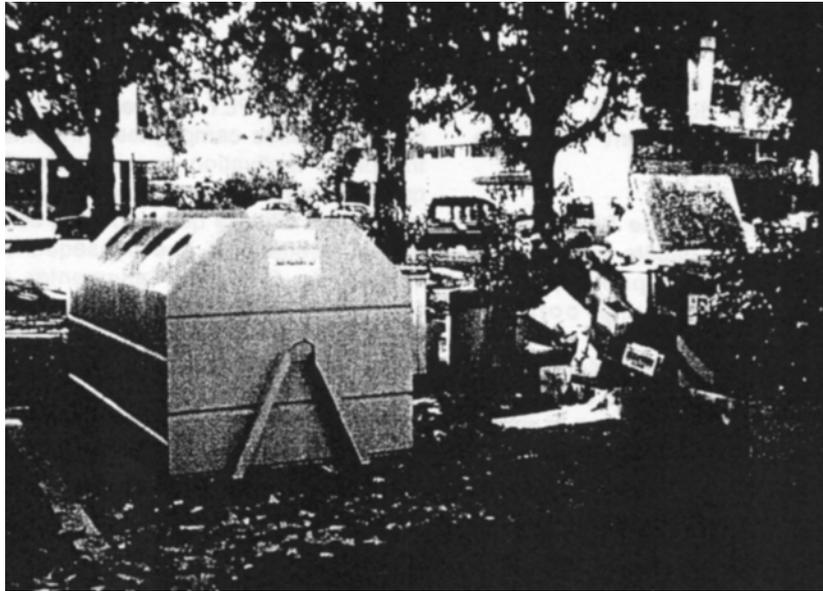
*Annexes:*

1. PET: Solutions durables pour les communes – Association PRS PET-Recycling Suisse.
2. Photos du système de récupération carougeois avant intervention.
3. Photo du système de récupération carougeois après intervention.





Annexe 2





**9.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni, renvoyée en commission le 9 octobre 2002, intitulée: «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers» (M-298 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Damien Sidler.**

**Préambule**

La motion M-298 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal le 9 octobre 2002. La commission l'a examinée conjointement à la proposition du Conseil administratif PR-240 lors des séances du 26 novembre 2002, du 25 février, du 25 mars et du 1<sup>er</sup> avril 2003, sous la présidence de M. Michel Ducret. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Frey, M. Voelker et M<sup>me</sup> Mancilla que le rapporteur remercie pour leur travail.

**Rappel des invites de la motion**

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'effectuer une analyse des mesures prises en la matière par d'autres communes (par exemple Carouge, Meyrin, Plan-les-Ouates, etc.);
- de proposer, sur la base de cette analyse, l'aménagement moderne et l'équipement efficace de points centralisés permettant la récupération la plus complète des déchets: verre, PET, papier, vêtements, piles, alu, boîtes de conserve, fer, huiles (de friture ou végétales), compost, etc.;
- de veiller à ce que cet aménagement et ces équipements correspondent à un concept identifiable de la Ville de Genève.

**Auditions de la commission**

La commission a procédé aux auditions présentées ci-dessous. Pour ne pas dupliquer la présentation de certaines de ces séances contenues dans l'excellent rapport sur la proposition PR-240 de M. Lathion, le lecteur est renvoyé à ce document pour y trouver leur substance.

---

<sup>1</sup> «Mémemorial 160<sup>e</sup> année»: Développée, 2010.

**Séance du 26 novembre 2002***Audition de M. Jean-Charles Lathion, motionnaire*

M. Lathion se déclare conscient des efforts de la Ville pour récupérer les déchets. Il constate toutefois l'absence de points centraux de récupération dans notre municipalité, alors que des communes comme Carouge et Plan-les-Ouates en disposent. Il manifeste son étonnement quant à la solution proposée par le Conseil administratif (proposition PR-240), laquelle se limite, à son avis, à enfouir des containers sans apporter un plus à ce qui existe déjà. M. Lathion propose qu'il soit procédé à une analyse de ce qui se fait en matière de récupération dans d'autres communes, notamment au sujet de la collecte du PET et de l'aménagement de points centralisés de récupération. Selon lui, les autorités doivent s'adapter à la réalité en matière de récupération et s'efforcer de rendre ces sites de collecte faciles à trouver.

Un commissaire remarque qu'il existe déjà en ville de Genève 110 sites de collecte et se demande où pourraient être placés les points centraux de récupération préconisés par les motionnaires. Il rappelle que la récupération du PET constitue une obligation légale des commerçants. Il souligne aussi que la récupération des huiles a déjà été tentée par le passé, mais qu'elle s'est révélée dangereuse, raison pour laquelle l'expérience a pris fin. Il se dit favorable à un effort sur la signalisation des points de collecte afin de rendre ceux-ci aussi visibles que possible.

M. Lathion explique que sa motion ne vise pas à multiplier les points de collecte. Dans son esprit, il s'agit d'effectuer une analyse des mesures prises dans d'autres communes et de réfléchir à une éventuelle centralisation de la récupération de divers matériaux. Cette analyse doit tendre à développer la politique de la récupération des déchets. Quant au PET, il estime que les autorités doivent être réalistes. Force est de constater que sa récupération par les commerçants est un échec.

A ce stade, un commissaire se demande si la centralisation de la récupération va prévenir ou au contraire aggraver le phénomène du trottoir déchetterie. M. Lathion répond que le but de la motion est d'améliorer la situation actuelle. Les points de récupération devraient en conséquence constituer un plus pour la ville et inclure la récupération du PET et du papier.

La commission observe qu'une réflexion en termes de développement durable devrait conduire les autorités à limiter la production de déchets. Il ne lui semble pas que l'adoption du PET par les industriels soit un choix en faveur de l'environnement.

M. Lathion explique qu'à ses yeux le modèle centralisé est complémentaire d'autres solutions. Il réaffirme combien il trouve illogique et insatisfaisant de ne pas prévoir de containers pour le PET et le papier quand on constate que les gens apportent ces déchets. Pour lui, se contenter de dire que la récupération du PET incombe aux commerçants n'est pas suffisant. Il cite l'exemple de la commune de

Carouge qui récupère le PET malgré l'existence de la loi fédérale contraignant les commerçants à le faire. Il rappelle que l'esprit de sa motion n'est pas d'imposer une récupération centralisée mais d'examiner les possibilités d'amélioration du système actuel.

Un commissaire considère que le système centralisé s'adresse à un public d'automobilistes. Pour preuve, il mentionne la déchetterie de Carouge, placée à côté d'une semi-autoroute et dépourvue d'accès pour les piétons.

M. Lathion rejette cette interprétation de sa motion. Il estime que le système centralisé tend à offrir un service de proximité dans des endroits bien identifiés et, par là même, à améliorer le système actuellement existant. A son avis, d'autres solutions que celles pratiquées jusqu'à présent sont possibles. La déchetterie de Carouge est aussi prévue pour de gros déchets, tels que frigos ou cuisinières, transportables exclusivement en voiture.

### **Séance du 25 février 2003**

*Audition de M. Daniel Mouchet, maire de Carouge, et de M. Denis Martin, chef du Service travaux-voirie*

(Voir rapport PR-240 A, page 5.)

### **Séance du 25 mars 2003**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie*

(Voir rapport PR-240 A, page 10.)

### **Séance du 1<sup>er</sup> avril 2003**

*Audition de M. Bernard Girod, directeur de l'entreprise Serbeco*

(Voir rapport PR-240 A, page 11.)

### **Discussion de la commission**

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui s'intéresse beaucoup à la question du tri, a abordé le problème sans a priori politique. C'est un problème d'intérêt général, qui concerne tout le monde. La commission de l'aménagement et de l'environnement a voulu aller de l'avant, mais il s'avère en définitive que la proposition du Conseil administratif est la meilleure pour la Ville de Genève. L'audition de M. Girod l'a bien montré. Le système hors sol à la manière

de Carouge est obsolète, et toutes les municipalités optent pour un système terrier. Il convient de ne pas jouer les combats d'arrière-garde et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) privilégiera le vote de la proposition PR-240.

Les Verts se déclarent pour le respect par les commerçants de leurs obligations légales en matière de récupération du PET. Il jugent intéressante l'idée de créer un ou deux lieux centralisés multistri.

Pour le Parti démocrate-chrétien, au-delà de la politique, il y a la réalité. L'audition de M. Girod a apporté un éclairage intéressant sur le problème, et en commençant par celle-ci la commission aurait gagné pas mal de temps. Il repose la question de la complémentarité de certains lieux centralisés regroupant plusieurs types de récupération. C'est une question qui est revenue à maintes reprises. Peut-on l'évacuer sans argumenter?

Les libéraux estiment qu'un système terrier globalisé de récupération de déchets est préférable à la solution mise en place par la Ville de Carouge. D'un point de vue concret, les containers sont laids, certes, mais il est bien d'autres choses qui, dans les rues, sont scandaleusement laides (certaines publicités, les automobiles, les parkings à vélo, des enseignes, des immeubles, etc.). En fait, une ville est un mélange de beau et de laid, et c'est cela qui donne l'impression de vie. La proposition PR-240, qui n'est pas associée à un message clair quant à l'usage et la manière dont le système est géré, risque de générer bien plus de laideur que les containers hors sol. Les libéraux refusent la proposition PR-240 mais ils soutiennent la motion M-298.

Le Parti radical est prêt à accepter et à voter les solutions de la proposition PR-240, mais il les assortirait du vote de la motion M-298 amendée, de manière à obliger le Conseil administratif à faire un effort dans la direction de la concentration des points de récolte, où cela est possible.

#### **Votes de la commission**

Suite à la discussion et aux différentes propositions formulées par les commissaires, le président soumet la motion M-298 amendée au vote.

Il commence par la proposition de supprimer la première invite de la motion M-298.

Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité (2 DC, 1 R, 2 L, 2 AdG/SI, 2 Ve).

Il procède ensuite à la mise aux voix d'un amendement de la deuxième invite: «de proposer, en complément à la proposition PR-240, l'aménagement de points centralisés permettant la récupération la plus complète des déchets».

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Pour la forme, il propose de voter la conservation de la troisième invite qui est également acceptée à l'unanimité.

Finalement, la motion M-298 dans son ensemble, et telle qu'elle est modifiée, est acceptée à l'unanimité.

Au vu du rapport ci-dessus, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous recommande à l'unanimité d'accepter la motion proposée telle qu'elle a été amendée par ses soins.

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer, en complément à la proposition PR-240, l'aménagement de points centralisés permettant la récupération la plus complète des déchets;
- de veiller à ce que cet aménagement et ces équipements correspondent à un concept identifiable de la Ville de Genève.

**M. Damien Sidler, rapporteur** ( Ve). J'interviens rapidement afin d'expliquer pourquoi ces deux rapports ont été liés à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de l'étude des deux objets qu'ils concernent respectivement. Ils n'étaient pas liés en séance plénière, mais, en commission, il a semblé tout à fait logique qu'ils le soient. Le rapport PR-240 A a trait à une proposition du Conseil administratif, et surtout de M. Ferrazino, où il nous est demandé un crédit de 3 919 000 francs afin d'enterrer les installations de récupération du verre et d'autres matériaux dans les quartiers, afin que ces conteneurs soient situés non plus en surface mais en sous-sol; certains lieux sont déjà équipés ainsi, et il s'agit ici de généraliser ce système.

Le rapport M-298 A concerne une motion émanant du Parti démocrate-chrétien qui demandait de mettre en place un système de récupération des déchets cohérent pour l'ensemble de la ville et centralisé, afin qu'il n'y ait plus autant de déchetteries mais que celles-ci soient plus regroupées. Notre motion M-298 demandait notamment de s'informer de ce qui se passe dans les autres communes du canton, voire plus loin, au niveau de la récupération des déchets. Ce travail a été fait par la commission de l'aménagement et de l'environnement, où différentes réflexions nous ont conduits à accepter la proposition PR-240 du

Conseil administratif et à admettre que certains points centralisés de récolte des déchets pouvaient être organisés en ville de Genève mais en complément des petites déchetteries de quartier. La création d'espaces de récupération où l'on puisse déposer toutes sortes de déchets pourrait être pertinente et constituer, sur le plan de l'équipement en la matière, une amélioration intéressante pour la ville de Genève. Je propose donc que nous acceptions la proposition PR-240 et la motion M-298 amendées par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

*Premier débat*

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Comme nous l'avons déjà dit en commission, il s'agit d'un problème d'intérêt général que nous n'avons pas abordé avec des a priori dictés par le Conseil administratif, mais, bien au contraire, avec une attitude visant à trouver une bonne solution à la question qui nous était posée. Nous avons donc étudié attentivement la motion démocrate-chrétienne M-298, que l'on peut considérer, sous sa forme non amendée, comme une sorte de contre-projet à la proposition PR-240 du Conseil administratif.

Force est de constater que le système de récupération en vigueur à Carouge n'est pas applicable à la ville de Genève. En effet, la ville sarde s'étend en longueur et le cœur de la ville ancienne est entouré de grands immeubles disposant de vastes surfaces dégagées sur lesquelles un dispositif de récupération massif et généralisé des déchets ne pose pas de problème majeur aux utilisateurs. Mais il en va tout à fait différemment de Genève et de son hypercentre constitué de voiries étroites au taux d'habitation très dense. J'en conviens, il y a çà et là des espaces ou des places publiques tels que la plaine de Plainpalais ou la place Neuve, mais nous ne pouvons pas demander aux habitants de la Vieille-Ville, des Eaux-Vives ou de Saint-Jean d'effectuer régulièrement de grands déplacements pour aller déposer leurs déchets. D'ailleurs, les déchetteries de l'entreprise Serbeco à Carouge conduisent généralement leurs utilisateurs à utiliser leur voiture pour s'y rendre, ce qui n'est pas le but recherché, on en conviendra.

Nous avons toutefois accepté de faire un pas en avant dans la direction indiquée par les motionnaires afin de faciliter la récupération des déchets pour l'ensemble de la population, toutes catégories d'utilisateurs confondus. Nous avons procédé ainsi dans la mesure où c'est bien le concept décentralisé proposé par le Conseil administratif consistant à enterrer les conteneurs à verre et donc à réduire les nuisances sonores pour les habitants des quartiers qui sera réalisé. Les lieux de récupération du type de ceux de Carouge, comme je le disais, seront installés en complément à ce système décentralisé.

Voilà les raisons pour lesquelles nous vous invitons, chers collègues, à voter sans aucune réserve l'arrêté amendé par la commission de la proposition PR-240 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la récupération d'espaces en sous-sol pour la récupération du verre et en surface pour celle des métaux et des piles.

**M. René Grand (S).** Je crois que la commission de l'aménagement et de l'environnement a réalisé un très bon travail, parce qu'elle s'est ouverte non seulement à ce qui se fait dans les communes avoisinantes mais aussi dans les villes européennes, afin de voir comment celles-ci gèrent la récupération des déchets. Après ce tour d'horizon très large où les opinions ont fluctué d'un côté comme de l'autre, je crois que la dernière décision de la commission a été la bonne. Elle vise à éviter les nuisances sonores et olfactives pour les habitants des quartiers. J'en veux pour preuve la situation du pont des Délices, où il y avait des conteneurs bien visibles juste à côté de la voie couverte du chemin de fer, près de la Banque cantonale de Genève; cet endroit a été réaménagé et on a enterré des conteneurs pour le verre contre le mur de la couverture des voies de chemin de fer, avec de petits dégagements pour y mettre les bouteilles et, juste à côté, des récipients pour les piles et le fer-blanc. Je trouve que c'est beaucoup plus discret, esthétique, pratique et beaucoup moins malodorant que ne l'étaient les anciens conteneurs.

C'est pourquoi le Parti socialiste se rallie aux conclusions de la commission et recommande l'adoption de celles-ci.

**M. Alain Fischer (R).** M. Zaugg a dit tout à l'heure qu'il s'agissait d'éviter d'installer des déchetteries centralisées comme celles de Carouge parce que les gens utilisent très souvent leur véhicule pour amener des objets encombrants. Il est vrai que la Ville de Genève fait un effort certain en matière de récupération de ce genre de déchets grâce à ses camions qui tournent régulièrement en ville et qui font un grand travail. Sauf erreur et selon ce que le magistrat en charge de la Voirie nous dit régulièrement, il ajoute même des camions supplémentaires. Néanmoins, on rencontre encore des débarras sauvages avec des déchets encombrants; la population ne prend peut-être pas toujours le soin d'appeler le numéro gratuit pour appeler les camions de débarras.

Cependant, il est vrai que certains prennent leur véhicule pour aller soit à Carouge soit au Nant-de-Châtillon déposer leurs déchets encombrants. Nous savons tous que le Nant-de-Châtillon est déjà surchargé et que, quoi qu'il en soit, ce «tourisme» constitué par des véhicules transportant des réfrigérateurs et

toutes sortes d'autres déchets encombrants existe. Alors, au lieu d'exporter ce tourisme des déchets encombrants, nous devrions peut-être trouver – je pense que tel est aussi le but de la proposition PR-240 et de la motion M-298 – une ou deux zones pour y installer de petites déchetteries, soit sur la rive droite soit sur la rive gauche. Nous n'imposons pas au magistrat concerné une obligation absolue de les trouver, mais nous aimerions qu'il mette tout en œuvre pour étudier l'aménagement de deux zones de petite déchetterie, peut-être de plus petite taille que celle de Carouge. Je pense qu'il existe des lieux un peu isolés pour ce faire; en effet, il ne faut pas non plus que la récupération provoque des nuisances pour les habitants des alentours, sinon, ils vont nous adresser des pétitions. Nous devons bien régler ce problème une fois.

Il nous a été dit que, quand le système de déchetterie centralisée a été instauré à Carouge, les débarras sauvages y ont disparu, ce qui nous explique peut-être comment procéder pour utiliser moins de camions de débarras et assurer une meilleure propreté dans notre ville de Genève. Monsieur Ferrazino, voilà une idée plus ou moins simple à réaliser qui permettrait d'éviter de lire régulièrement des lignes au sujet des débarras sauvages dans certains quotidiens de la place genevoise.

Cela étant dit, le groupe radical votera autant la motion M-298 et la proposition PR-240 telles qu'elles ont été amendées par la commission de l'aménagement et de l'environnement, tout en faisant confiance au magistrat pour qu'il mette tout en œuvre afin d'éviter le «tourisme» du dépôt des déchets et le fait que les gens utilisent leur véhicule pour aller amener ces déchets n'importe où et même, pire encore, dans des lieux où la nature, c'est-à-dire la faune et la flore, est protégée.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** En tant que membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'ai été très sensible aux compliments de M. Grand quant au très bon travail de ladite commission; cela est suffisamment rare pour être relevé! Dans le cas présent, les quinze commissaires étaient quinze experts en matière de récupération des déchets, puisque chacun est arrivé avec son expérience du recyclage et des idées assez arrêtées sur la manière dont il faut procéder dans ce domaine.

Au cours de nos travaux de commission, nous avons notamment appris que, si tout le monde était enthousiasmé par l'idée d'enterrer les conteneurs et que c'était effectivement une excellente solution, le sous-sol en ville de Genève est truffé de conduites et de canalisations diverses et que nous ne pourrions peut-être pas y enterrer des conteneurs autant que nous le voudrions.

Cela étant, je crois qu'il était effectivement intéressant de joindre le traitement de la proposition PR-240 et de la motion M-298. Vous avez remarqué que ces dernières ont toutes les deux été amendées et que, désormais, elles se complètent. Il s'agit donc bien d'accepter maintenant tant la proposition amendée que la motion amendée, ce que je vous invite évidemment à faire au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Patrice Reynaud (L).** Je vais un peu détonner par rapport à ce qui vient d'être dit et je vais bien évidemment m'en expliquer. La proposition PR-240 d'une part et la motion M-298 de l'autre ont été jointes lors de leur étude en commission, et il était normal qu'il en fût ainsi, car c'est une bonne chose. Néanmoins, ces deux objets ne portent pas sur le même point, c'est pourquoi je souhaite souligner les raisons de mon propos.

La proposition PR-240 du Conseil administratif concerne uniquement certains types de déchets, puisqu'il s'agit de la récupération du verre en sous-sol et de celle du fer-blanc, de l'aluminium et des piles en surface. C'est donc exclusivement de cela dont il s'agit. Dans ce but, le Conseil administratif nous propose la mise en place d'un certain nombre de sites de récupération, qui sont nombreux, au demeurant, puisqu'il en prévoit plus de 100 qui seront, je n'en disconviens pas, Monsieur le maire, des sites enfouis ou en tout cas en partie.

C'est sur ce point précis que nous, libéraux, nous avons exprimé quelque inquiétude dans le cadre des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement. En effet, comme nous nous en sommes ouverts à plusieurs reprises, nous craignons et nous continuons à craindre que l'enfouissement ne puisse conduire à rien d'autre, à terme, qu'à une sorte de fixité de la mobilité de la population genevoise. Soyons bien clairs: nous sommes évidemment a priori favorables à la proposition PR-240, car il est évident qu'il faut résoudre les problèmes de récupération des déchets, mais leur enfouissement proposé ici par le Conseil administratif nous inquiète quelque peu en ce sens qu'il faudrait creuser des trous et qu'il y en a déjà suffisamment dans cette bonne ville. En outre, je le répète, cela risquerait d'avoir pour conséquence, ou plutôt pour corollaire, devrais-je dire, une fixation de la mobilité de la population.

C'est pour cette raison uniquement, j'insiste sur ce point, que nous, libéraux, n'accepterons pas la proposition PR-240. En revanche, la motion M-298 émise à l'époque par M. Lathion est beaucoup plus large, car elle vise un système de récupération des déchets – quels que soient ces déchets – organisé et cohérent au service des usagers. Je suis intimement persuadé qu'un travail immense a été fait dans ce sens et que le Conseil administratif y a particulièrement bien participé; mais il reste des mesures à prendre, c'est pourquoi nous allons voter la motion

M-298 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Pour les raisons que je viens d'évoquer, notamment le risque de fixation de la mobilité de la population, je répète que nous n'accepterons pas la proposition PR-240.

**M. Damien Sidler ( Ve).** J'interviens rapidement, cette fois-ci, afin d'exposer le point de vue des Verts. Nous sommes bien évidemment favorables à la réalisation du projet présenté dans la proposition PR-240 du Conseil administratif, dont nous pensons qu'elle constituera une amélioration des espaces de récupération au niveau du confort et de l'esthétisme. En effet, ceux-ci auront l'air, sur le plan du mobilier urbain, de constructions plus définitives qu'actuellement. Nous voulons faire comprendre aux habitants que ces lieux de récupération ne procèdent pas d'une simple expérience, comme ils en donnent parfois l'impression, mais qu'il s'agit d'une mesure faisant maintenant partie de la vie citoyenne et urbaine. Nous voulons donc enterrer les espaces de récupération des déchets afin de respecter un aspect plus convivial de ces lieux que ce n'est le cas aujourd'hui.

Les conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement concernant la motion M-298 nous semblent tout à fait intéressantes et pas du tout opposées à la proposition PR-240. Il peut y avoir des centres de récupération enterrés dans les quartiers permettant aux gens d'y amener des déchets rapidement en allant faire des courses ou en partant travailler; parallèlement, il peut y avoir un, deux ou trois centres de récupération un peu plus importants où amener une plus grande quantité de déchets à trier sur place. Nous ne voyons aucun inconvénient à cela, et nous attendons que le Conseil administratif vienne nous soumettre une proposition dans ce sens. Le concept de tous ces aménagements par la Ville de Genève fait déjà partie intégrante de la proposition PR-240, mais poursuivre notre réflexion sur cette voie nous semble tout à fait justifié.

**M. Christian Ferrazino, maire.** J'interviens très brièvement pour vous dire que, à notre tour, nous considérons que ces deux objets, la proposition PR-240 et la motion M-298, ne sont pas du tout antinomiques mais qu'ils se complètent. Vous l'avez dit plusieurs fois, et nous partageons également cet avis. La seule différence, c'est que le crédit demandé dans la proposition PR-240 du Conseil administratif nous donnera les moyens financiers d'agir immédiatement, alors que la motion nous permettra de continuer la réflexion déjà engagée, comme l'a rappelé M. Sidler tout à l'heure.

Concernant notre proposition, je dirai que nous n'avons rien inventé. Nous avons simplement constaté que, aujourd'hui, pour la récupération du verre, il existe une centaine de points pourvus de conteneurs de l'entreprise Serbeco posés

à même le domaine public. Non seulement c'est assez inesthétique, mais cela prend de la place et, lorsque des personnes viennent y mettre du verre, cela fait du bruit. Quand j'ai demandé à mes services de me trouver dix, quinze ou vingt points supplémentaires de récupération du verre afin qu'il soit de moins en moins nécessaire de se déplacer sur une longue distance pour les atteindre, ils m'ont répondu qu'eux étaient bien d'accord avec cette demande, mais qu'ils étaient plutôt mal reçus sur place. En effet, si l'on vient mettre des conteneurs pour le verre devant votre immeuble, vous n'allez pas forcément réagir très positivement. Nous en étions presque arrivés au point de ne plus pouvoir augmenter le nombre de ces sites de récupération.

C'est alors que j'ai demandé à mes services de faire un effort pour trouver une solution en enfouissant les conteneurs, comme c'est le cas dans de nombreuses villes françaises; il suffit de se balader un peu dans la région pour constater que, depuis des années, on y a enterré les conteneurs pour la récupération du verre. Mais c'est toujours la même chose: ce qui se fait très facilement à peu près partout devient un cas vraiment très difficile pour nous, à Genève.

Dans le cas présent, je suis très content de voir ce soir que nous sommes parvenus à être quasiment tous d'accord sur le fait que ce qui existe déjà peut être amélioré et que, par conséquent, nous pouvons enterrer ces bennes pour le verre. Comme l'a rappelé M. Sidler, cela a un double avantage immédiat, puisque l'aspect esthétique compte aussi: c'est plus beau et cela prend moins de place. Il existe un autre aspect non négligeable en ce qui concerne les lieux d'habitation: cela fait beaucoup moins de bruit.

Il y a encore un quatrième aspect qui n'a pas été relevé: le volume de récupération est beaucoup plus grand quand la benne est enfouie, et il est donc possible d'y mettre davantage de verre. Cependant, comme l'a dit M<sup>me</sup> Rys, le seul bémol – et il est de taille – c'est que le sous-sol genevois est beaucoup plus occupé qu'on ne le pense et que l'on ne peut pas creuser partout pour y installer des conteneurs pour le verre souterrains. En effet, il y a des canalisations et il n'est pas possible de creuser à ces endroits.

Quoi qu'il en soit, nous nous faisons fort maintenant d'améliorer la situation dans nos quartiers, puisque le crédit demandé dans la PR-240 va être voté; bien entendu, nous continuerons la réflexion dans ce sens pour que, parallèlement à cette amélioration notoire sur une centaine de points dans la ville, nous puissions proposer l'aménagement d'un, deux ou trois points de récupération supplémentaires permettant de contenir davantage de déchets. Mais ne mélangeons pas les problématiques: le crédit qui va être voté concerne la récupération du verre et donc ces bennes bleues que vous rencontrez sur le domaine public. Nous allons pouvoir agir à l'image de ce qui a été fait à la rue de Montchoisy et à la place du Pré-l'Evêque,

les deux expériences que nous avons lancées pour essai. Je peux vous dire que les réactions des habitants de ces deux endroits sont très largement favorables à ce genre d'installation et nous incitent à continuer à en prévoir ailleurs. Je vous remercie par avance de voter le crédit demandé dans la proposition PR-240 afin de nous permettre de le faire.

*Deuxième débat*

**Mis aux voix, l'arrêté amendé par la commission est accepté à la majorité (opposition des libéraux et abstention de l'Union démocratique du centre).**

Il est ainsi conçu:

**ARRÊTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 12 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 919 000 francs destiné à la création d'espaces en sous-sol pour la récupération du verre et en surface pour le fer-blanc, l'aluminium et les piles.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif tiendra toutefois compte des conclusions de la motion M-298 portant sur la récupération des déchets.

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 919 000 francs.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités de 483 717 francs qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2014.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer, en complément à la proposition PR-240, l'aménagement de points centralisés permettant la récupération la plus complète des déchets;
- de veiller à ce que cet aménagement et ces équipements correspondent à un concept identifiable de la Ville de Genève.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 568 000 francs destiné à couvrir les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève au Sommet mondial sur la société de l'information (PR-300 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.**

La présente proposition a été renvoyée à la commission des finances le 9 septembre 2003. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Didier Bonny, a débattu de l'objet lors de la séance du 17 septembre 2003. Les notes ont été prises par M<sup>me</sup> Arlette Mbarga, que nous remercions pour son travail.

**Séance du 17 septembre 2003**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M<sup>me</sup> Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures*

---

<sup>1</sup> Proposition, 840.

Le magistrat rappelle brièvement les termes de la proposition. Genève accueillera du 10 au 12 décembre 2003 la première partie du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La seconde phase aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Ce sommet traitera essentiellement des impacts des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur nos sociétés. Il représente un événement majeur qui réunira non seulement des Etats<sup>1</sup> et des organisations internationales<sup>2</sup>, mais aussi des entreprises privées<sup>3</sup> et la société civile<sup>4</sup>.

Afin de débattre des enjeux de la société de l'information pour les gouvernements locaux et de faire entendre la voix des villes, une initiative a été lancée afin d'organiser un Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information. Cette réunion aura lieu à Lyon les 4 et 5 décembre 2003 (cf. annexe).

Le Conseil administratif a décidé de participer à la réunion de Lyon, car celle-ci souligne la capacité des villes et des pouvoirs locaux à mettre en œuvre, par le biais de politiques de proximité, des réalisations concrètes dans ce domaine.

### Projets et coûts

Le magistrat informe les commissaires que, si l'organisation du sommet a posé beaucoup de problèmes au cours des derniers mois, des solutions ont néanmoins pu être trouvées et qu'un plus grand nombre de chefs d'Etat a décidé de participer. Il souligne que le sommet de Genève devrait réunir quelque 6000 participants venus du monde entier. En tant qu'hôte de ce sommet, la Ville de Genève se doit d'être présente.

En conséquence, le Conseil administratif propose de soutenir les actions suivantes:

- Accueil d'une cinquantaine de représentants des pouvoirs locaux qui participeront à la communication des résultats du sommet de Lyon. Le budget pour cet événement est estimé à 200 000 francs.
- Cofinancement de l'organisation d'une rencontre des peuples autochtones à hauteur de 200 000 francs.

<sup>1</sup> Pour donner un cadre juridique et stable, garantir une concurrence juste et transparente, et attirer l'investissement privé.

<sup>2</sup> Pour élaborer les normes et les standards.

<sup>3</sup> Pour fournir des technologies et des équipements adaptés aux situations locales et investir dans la construction et l'exploitation des réseaux.

<sup>4</sup> Vingt et une familles de la société civile (autorités locales, universitaires, syndicats, consommateurs, artistes, médias, ONG, etc.) pour fournir l'essentiel des contenus dans tous les domaines de l'activité humaine.

A ce sujet, le magistrat rappelle que la majeure partie du Conseil municipal est attentive à la condition des peuples autochtones. Le Conseil administratif partage cette préoccupation.

- Participation de la Ville de Genève au sommet de Lyon (conception et installation d'un stand de présentation, préparation de documents, déplacements) pour un montant de 40 000 francs.
- Participation aux frais de réceptions offertes aux délégués au SMSI et au programme culturel à hauteur de 100 000 francs.
- Couverture médiatique du SMSI par une mise en ligne d'un site internet que fournira l'agence de presse InfoSud. Ce site internet devrait également offrir une bonne visibilité à la Ville de Genève. Cette opération sera soutenue à hauteur de 28 000 francs.

Au total, le budget de la participation de la Ville de Genève au SMSI est évalué à 568 000 francs.

### Questions et réponses

La rapporteure souhaite que lui soient envoyés, afin de rendre la proposition plus explicite:

- un document expliquant ce qu'est le sommet de Lyon (cf. annexe);
- des informations sur la rencontre des peuples autochtones (cf. annexe).

Il lui est répondu que les programmes sont encore sujets à modification, mais que tout ce qui est à disposition lui sera fourni dans les meilleurs délais.

Un commissaire demande si l'agence de presse InfoSud est totalement indépendante.

Il lui est répondu que l'agence est reconnue pour son sérieux. Sa caractéristique consiste à traiter des problématiques liées à la coopération et au développement ainsi que d'informer sur les réalités des pays en voie de développement. Les dépêches sont utilisées de manière régulière dans divers quotidiens, à l'instar du *Temps*, du *Courrier*, du *Figaro*, de *Libération*, notamment.

Un commissaire demande ce qu'est un peuple autochtone par rapport à un peuple non autochtone.

Il lui est répondu que par peuple autochtone on entend celui qui était là avant l'arrivée des colons.

Le président demande quand le crédit doit être voté.

Il lui est répondu que le plus tôt sera le mieux.

La rapporteure demande pourquoi le crédit prend la forme d'un crédit budgétaire supplémentaire, plutôt que d'une demande de crédit extraordinaire.

Il lui est répondu qu'un crédit extraordinaire est un crédit d'investissement. Or, il ne s'agit pas ici d'un crédit d'investissement, mais de fonctionnement.

### **Discussion**

Les Verts déclarent être en faveur de la proposition, puisqu'elle s'inscrit dans la vocation internationale de la ville de Genève. Ils sont rejoints par le Parti du travail.

Les radicaux se déclarent également en faveur de la proposition et ils soulignent le rôle des villes en matière d'information. Il est cependant regretté que la répartition des coûts entre la Ville, les communes et l'Etat sur les projets liés à la Genève internationale reste opaque.

Les libéraux déclarent qu'ils s'abstiendront, car la demande de crédit comporte un certain nombre de rubriques qu'ils désapprouvent.

Les socialistes relèvent qu'il est important que la Ville de Genève puisse s'inscrire dans des réseaux (notamment de collectivités urbaines) et que ce type de sommet permet de tisser des liens et dessiner des futures collaborations entre partenaires. Finalement, ils insistent pour souligner que la cause des populations autochtones est à soutenir, notamment pour une ville internationale qui se dit être soucieuse et à l'écoute des diverses revendications.

### **Vote**

Mis aux voix, le projet d'arrêté est accepté par 9 oui (2 AdG/SI, 1 T, 1 Ve, 2 S, 1 R, 1 UDC, 1 DC) et 4 abstentions (3 L, 1 UDC).

Dès lors, arrivée au terme de ses travaux sur cet objet, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter le projet d'arrêté qui suit:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 568 000 francs destiné à financer les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève au Sommet mondial sur la société de l'information qui se déroulera à Palexpo du 10 au 12 décembre 2003.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 du Service des relations extérieures de la Ville de Genève, sous les comptes suivants:

- 31861.000400 (organisation d'événements) pour un montant de 440 000 francs;
- 31851.000400 (frais de réception) pour un montant de 100 000 francs;
- 36506.000400 (moyens de communication) pour un montant de 28 000 francs.

*Annexes mentionnées*

**Sommet mondial des Villes et des Pouvoirs locaux sur la société de l'information, Lyon 4-5 décembre 2003**

Programme

**Mercredi 3 décembre 2003**

- 14h00 Ouverture des inscriptions au Palais des Congrès  
Visite de la ville : Lyon numérique
- 18h30 Conférence de Manuel Castells, Professeur à l'Université de Berkeley, USA
- 19h30 Cocktail de bienvenue

**Jeudi 4 décembre 2003**

- 9h **Ouverture**
- Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon, Président de la Communauté Urbaine de Lyon
  - Adama Samassékou, Président du processus préparatoire du Sommet Mondial sur la Société de l'Information
  - Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'Union Internationale des Télécommunications
  - Anna K Tibaijuka, Directrice exécutive UN-Habitat, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies
  - Erkki Liikanen, Commissaire européen chargé des Entreprises et de la Société de l'Information
  - Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre de la République Française
- Modérateur : Pierre-Alain Muet, Maire adjoint de Lyon, Secrétaire général du Sommet de Lyon
- 10h30 Photo officielle « les maires et élus locaux du monde »
- 11h **“ Les villes et les pouvoirs locaux dans la société de l'information ”**
- Débat avec Marcel Boisard, Directeur Général de l'UNITAR, Sous Secrétaire-général des Nations Unies, Didi Ould Bounaama, Maire de Nouakchott, Mercédès Bresso, Présidente de la CAMVAL, Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, Président du NEPAD, Joan Clos, Maire de Barcelone, Président du Comité consultatif des Nations Unies pour les autorités locales, Christian Ferrazino, Maire de Genève, Juan José

Ibarretxe, Président de la région Basque, Chen Liangyu, Maire de Shanghai, Alan Lloyd, Maire de Swansea, président de IULA, Marta Suplicy, Maire de Sao Paulo, Casio Tanigushi, Maire de Curitiba, Wolfgang Tiefensee, Maire de Leipzig, Président d'Eurocités.

- 12h30 pratiques. Inauguration du salon Confluence des villes et de l'Agora des pratiques.
- 13h00 Pause déjeuner
- 14h30 • **Forums thématiques**  
Forum 1  
Quelles infrastructures pour le développement des territoires ?  
  
**Forum 2**  
**Développement économique et territoires : quels enjeux ?**  
  
Forum 3  
Savoirs, culture et information : quelles utilisations des technologies ?  
  
Forum 4  
Pour une égalité d'accès et d'usage : le défi de la formation.
- 17h00 **Rencontres des réseaux**  
  
**Les « Dialogues en Humanité » : droits humains et société de l'information**  
Débat avec Shulamith Koenig, People's Movement for Human Rights Education, Joël de Rosnay, Cité des Sciences et de l'Industrie, Adama Samassékou, Président de l'Académie Africaine des Langues.  
  
**Atlas Mondial de la Société de l'Information – Régions, villes, territoires**  
  
**Telecities : première rencontre du réseau national**  
  
**Villes internet : rencontre régionale Rhône-Alpes**
- 20h00 Réception à l'Hôtel de Ville  
  
Cérémonie de signature de la Charte d'Helsinki présidée par André Santini, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de Global Cities Dialogue.

**Vendredi 5 décembre 2003**

- 9h
- **Forums thématiques**
- Forum 5  
L'école, avenir de la société de la connaissance.
- Forum 6
- Gestion de la cité et démocratie locale : quels bons usages des technologies ?**
- Forum 7  
Logiciels libres, médias locaux et intelligence collective
- Forum 8  
Du local au global : gouvernance mondiale et coopération décentralisée.
- 11h00
- **Rencontres des réseaux**
- Assemblée Générale de Global Cities Dialogue**  
Avec André Santini, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de GCD, Willi Lemke, Sénateur pour l'Education et les Sciences de la ville libre hanséatique de Brême, Giovanni Salizzoni, Vice-Maire de Bologne, Ibrahima N'Diaye, Maire de Bamako, Gundars Bojars, Maire de Riga, Angela Spizig, Maire de Cologne.
- Les régions au cœur de la société de l'information**  
Débat avec Madame la Présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, Michel Mercier, Président du Conseil Général du Rhône, Arthur Hussene Canana, Maire de Maputo, Président du Conseil des Communes et Régions d'Afrique (*en direct de la rencontre Africités à Yaoundé*), Abdoulaye Faye, Président du conseil régional de Dakar, Juan José Ibarretxe, Président du gouvernement de la région Basque, Hervé Leguyader, Président du réseau Eris@, réseau des régions d'Europe sur la Société de l'Information, Pedro Sampaio Nunes, Directeur DG Société de l'Information, Commission européenne.
- Rencontre internationale des bibliothèques municipales**  
Bibliothèques d'Helsinki, Montréal, Shanghai, Los Angeles, Berlin, Rotterdam, Toronto, Singapour...
- Le modèle européen des villes numériques : Arnedo (Espagne), Parthenay (France), Weinstadt, Torgau (Allemagne), 4 villes expérimentales.*

Animé par Alain d'Iribarne, CNRS, France, Barbara Lenz, Université de Berlin, Allemagne, Angela Lopez, Université de Saragosse, Espagne.

13h00 Pause déjeuner

14h30 **Résultats du sommet**  
- Synthèse des forums thématiques  
- Présentation de la Déclaration et du Plan d'action

Par Pierre-Alain Muet, Maire adjoint de Lyon, Secrétaire général du sommet de Lyon, Alain Clerc, secrétariat exécutif du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, Véronique Kleck, Directrice du Sommet de Lyon, Valérie Peugeot, Coordinatrice du conseil scientifique du Sommet de Lyon.

**Adoption de la Déclaration et du Plan d'Action et Conclusion du Sommet des villes et des pouvoirs locaux**

Présidé par Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon, Président de la Communauté Urbaine de Lyon,  
Avec Manuel Tornare, Vice-Maire de Genève, Guy Olivier Segond, Ambassadeur spécial pour le Sommet Mondial sur la Société de l'Information,  
Claudie Haigneré, Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies.

\* Actualisation permanente et détaillée du programme sur [www.cities-lyon.org](http://www.cities-lyon.org)

**LE ROLE DES POUVOIRS LOCAUX DANS LE SOMMET  
MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION**

---

**Introduction**

1. L'ONU – qui réunit, en droit, les « peuples des Nations Unies » mais qui est constituée, en fait, des gouvernements des Etats membres – sait que ce sont les gouvernements nationaux qui décident, mais que ce sont les pouvoirs locaux qui réalisent.

Cela s'explique aisément : les autorités locales sont toujours proches des populations, incarnant une action de proximité qui répond aux aspirations et aux besoins des citoyens. Dans le cadre d'une politique nationale donnée, les autorités locales sont généralement les mieux placées pour dégager des priorités, opérer des choix et déterminer des solutions techniques, adaptées aux conditions réelles des communautés.

De manière générale, l'ONU prête donc une grande attention aux positions prises par les autorités locales (régions, provinces, départements, villes, communes, etc.), qui constituent l'une des 21 familles de la société civile.

## **Le Sommet mondial**

2. Dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, les pouvoirs locaux s'expriment par l'intermédiaire du Sommet mondial des Villes et Pouvoirs locaux sur la société de l'information, organisé à Lyon (France), les 4 et 5 décembre 2003.

## **Les décisions de Bilbao**

3. A la suite de la décision d'organiser le Sommet mondial des Villes et des Pouvoirs locaux sur la société de l'information à Lyon, les organisations faîtières des pouvoirs locaux ont pris, lors de la Conférence de Bilbao (février 2003), 4 décisions :
  - a) lancer un processus de préparation du Sommet des Villes et Pouvoirs locaux se déroulant parallèlement au processus intergouvernemental du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève ; 10-12 décembre 2003) ;
  - b) adopter, lors du Sommet de Lyon, une Déclaration de Principes et un Plan d'Action, qui seront présentés aux Chefs d'Etat et de gouvernement participant au Sommet mondial de Genève par une délégation d'une cinquantaine de représentants des pouvoirs locaux ;
  - c) créer une association « IT4ALL – Regions and Cities Network for Information Society », destinée à mettre en oeuvre concrètement la Déclaration de Principes et le Plan d'Action des Pouvoirs locaux, adoptés lors du Sommet de Lyon ;
  - d) organiser, en 2005, un nouveau Sommet des Villes et Pouvoirs locaux sur la société de l'information, qui sera à Tunis (novembre 2005) ce que le Sommet de Lyon est à Genève (décembre 2003).

#### **L'état d'avancement des travaux**

4. A ce jour, le processus de préparation du Sommet des pouvoirs locaux de Lyon se présente ainsi :
- a) la conférence régionale d'Europe et d'Amérique du Nord a eu lieu à Bordeaux (France) en juin 2003 ;
  - b) la conférence régionale d'Afrique a eu lieu à Nouakchott (Mauritanie), en juillet 2003 ;
  - c) la conférence régionale d'Amérique latine et des Caraïbes a lieu à Curitiba (Brésil) en septembre 2003 ;
  - d) la conférence régionale d'Asie et du Pacifique aura lieu à Shanghai (Chine) en octobre 2003.

Les 4 déclarations et Plans d'Actions adoptés par ces 4 Conférences régionales serviront de base à l'élaboration de la Déclaration de Principes et du Plan d'Action, adoptés par le Sommet de Lyon.

## Le rôle de la Ville de Genève

5. Dans ce processus relatif aux Villes et Pouvoirs locaux, la Ville de Genève a décidé d'accueillir, en sa qualité de Ville-hôte, la délégation de 50 représentants des Pouvoirs locaux, venant présenter au Sommet mondial les conclusions du Sommet de Lyon.
  
6. Le budget prévu s'élève à 200'000.- francs. Il couvre
  - a) les frais de déplacement de la délégation des 50 élus du monde entier ;
  - b) les frais d'hébergement durant leur séjour à Genève ;
  - c) la préparation et l'organisation des manifestations au cours desquelles ils présenteront les travaux et les conclusions du Sommet de Lyon (Assemblée mondiale des Chefs d'Etat et de gouvernement, conférences de presse dans 6 langues des Nations Unies, présentation de cas) ;
  - d) les frais d'interprétation et les frais divers

**SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**  
**FORUM MONDIAL DES PEUPLES AUTOCHTONES**  
**DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

1. Le Sommet mondial sur la société de l'information est semblable à une Assemblée générale des Nations Unies, mais dans laquelle chacune des 191 délégations nationales est conduite par le Chef de l'Etat, le Chef du Gouvernement ou le Ministre des Affaires étrangères.
  
2. Compte tenu des caractéristiques de la Société de l'information, le Sommet mondial réunira, à Genève, du 10 au 12 décembre 2003, les représentants :
  - a) des gouvernements nationaux (le cadre juridique et la régulation) ;
  
  - b) des organisations internationales (la standardisation et l'interconnectivité des réseaux) ;
  
  - c) des entreprises privées (la construction et l'exploitation des réseaux) ;
  
  - d) de la société civile (l'essentiel des contenus).
  
3. De façon plus concrète, le Sommet mondial réunira dans les locaux de Palexpo :
  - a) l'Assemblée mondiale des Chefs d'Etat et des Chefs de gouvernement, qui discutera les propositions des gouvernements nationaux, des organisations internationales, des entreprises

privées et de la société civile et qui adoptera la Déclaration de Principes et le Plan d'Action ;

- b) le Forum mondial des médias électroniques, organisé par les Nations Unies, qui réunira plusieurs centaines de dirigeants de médias nationaux et internationaux ;
  - c) une centaine de conférences, rencontres et ateliers, discutant les propositions des organisations internationales, des entreprises privées et des la société civile.
4. Parmi la centaine de conférences, rencontres et ateliers figure la Conférence des Peuples indigènes sur la société de l'information, placée sous le patronage du Forum permanent des Nations Unies sur les questions des peuples indigènes et organisée par l'UNITAR et le Sommet mondial (division de la société civile).
5. Cette conférence réunira
- a) les représentants des peuples indigènes (Amérindiens, Aborigènes, Andins, Mayas, Guaranis, Masais, Touaregs, Inuits, Mongs, etc.) ;
  - b) les experts des organisations internationales et des gouvernements nationaux.

6. A l'ordre du jour de la Conférence figurent les principaux points suivants :
- a) situation des peuples indigènes dans la société de l'information (densité des réseaux et des équipements, formation et compétences, usages et contenus, etc.) ;
  - b) défense et promotion des langues, cultures et artisanats des peuples indigènes ;
  - c) programme de télécentres communautaires ;
  - d) programme de raccordement d'équipements publics (écoles, dispensaires, hôpitaux).
7. Le budget de la Conférence est à 500 000.- francs, soit :

a) dépenses

Bourses pour la participation physique de représentants des peuples autochtones de 25 pays	400'000
Services de conférence, interprétation et matériel	60'000
Frais d'organisation, de préparation et suivi administratif des bourses	40'000
<b>TOTAL</b>	<b>Fr.S 500'000</b>

b) recettes

Canada	200'000
Etats nordiques	100'000
Ville de Genève	<i>200'000</i>
<b>TOTAL</b>	<b>Fr.S 500'000</b>

8. La participation de 200'000.- francs de la Ville de Genève permettra de financer la moitié des bourses assurant la participation des représentants des peuples autochtones de 25 pays (soit environ une cinquantaine de participants au coût moyen de 4'000.- francs suisses).

**M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC).** Je ne parlerai que quinze secondes, simplement pour remercier la commission des finances et M<sup>me</sup> Salerno, rapporteure sur cet objet, de leur célérité. Comme vous l'avez constaté, la commission des finances s'est réunie le 17 septembre dernier pour traiter la proposition PR-300, et nous allons déjà voter l'arrêté de celle-ci ce soir en séance plénière. Nous avons même prolongé une séance de ladite commission pour pouvoir discuter de cet arrêté ce soir.

*Premier débat*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je remercie à mon tour M<sup>me</sup> Salerno d'avoir fait diligence pour rendre son excellent rapport. Bien évidemment, je ne veux pas répéter ce que j'ai dit lors de mon audition à la commission des finances, mais j'aimerais quand même vous apporter un élément supplémentaire. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a proposé que la société civile soit intégrée au Sommet mondial sur la société de l'information. La société civile ne comporte pas seulement les organisations non gouvernementales (ONG) mais également des villes. Nous avons donc prévu, avec la Ville de Lyon, avec qui nous entretenons d'excellents rapports, comme vous le savez, un «présommet» à Lyon puis, dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information qui aura lieu à Genève, un sommet des maires où ces derniers rendront compte de ce qui aura été décidé à Lyon.

La Ville de Genève, au sujet du Sommet mondial sur la société de l'information, a néanmoins formulé un certain nombre de critiques en ce qui concerne la candidature de la Tunisie comme siège du prochain sommet – nous y reviendrons en temps voulu – mais elle a également renforcé ses arguments concernant sa participation à ce sommet en demandant à M. Daniel Wermus, d'InfoSud, de reprendre l'argumentation de la Ville quant aux conditions de sa participation à ce sommet. Il en est résulté un document fort intéressant que vous trouverez à la salle des pas perdus; je vous engage à le lire. Il s'intitule «Sommet mondial sur la société de l'information: éléments pour fonder une position».

En effet, de même que d'autres villes comme celle de Lyon – le maire de cette dernière nous l'a confirmé samedi dernier lorsque le Conseil administratif s'était rendu sur place – nous ne voulons pas être présents à ce sommet uniquement pour participer à des discussions concernant la fracture numérique, mais également pour réfléchir sur la pauvreté dans le monde et faire en sorte que ce sommet ne soit pas un prétexte pour permettre à certaines multinationales de vendre des ordinateurs uniquement, sans réfléchir à l'information, à la communication existant dans les pays en voie de développement. Si tel était le but de ce sommet, nous nous en retirerions.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Nous, les Verts, avons soutenu à la commission des finances la proposition PR-300, parce qu'elle s'inscrit dans nos convictions et qu'elle va dans le sens du soutien à la Genève internationale. Cependant, j'avoue aujourd'hui que nous avons été heurtés par un certain nombre d'événements qui nous amènent à remettre en question notre position et à revenir sur notre vote en commission. Ces événements, liés au Sommet mondial sur la société de l'information, nous amènent à nous demander s'il vaut vraiment la peine de voter un soutien financier pour un tel sommet, alors que nous lisons dans la presse que certains responsables du sommet suivant, en 2005, sont impliqués dans des problèmes de torture. Il y a aussi le problème posé par l'exclusion de ce sommet de certaines ONG, notamment de Reporters sans frontières.

Ces différents événements heurtent les convictions des Verts, car nous ne croyons pas qu'il faille soutenir un sommet d'où peuvent être exclus des groupes symbolisant la liberté d'expression. C'est pour cette raison que nous avons décidé de ne pas soutenir la proposition PR-300 ce soir, revenant sur notre position à la commission des finances. Nous attendons du Conseil administratif, étant donné qu'il a pris toutes les mesures nécessaires depuis quelque temps pour émettre des critiques par rapport à ce sommet, qu'il continue dans ce sens. Nous serons prêts, après un certain délai, à voter en urgence toute autre proposition qu'il nous présentera visant notamment à ramener sur la scène politique ceux qui en sont exclus, car la Ville de Genève est quand même le symbole de la paix et de la liberté d'expression. Dans cette attente, nous sommes désolés de ne pas soutenir la proposition PR-300 ce soir. En effet, nous croyons fermement qu'il faut soutenir les minorités.

**M. Guy Mettan (DC).** Le Parti démocrate-chrétien, quant à lui, soutiendra cette proposition pour la raison que je vais vous exposer, même si nous avons quelques réticences sur un certain nombre de points. Nous soutenons ce projet, car nous nous félicitons que la Ville de Genève s'investisse en faveur de la Genève internationale, comme cela a déjà été remarqué, mais aussi en faveur d'un projet constructif sur le plan international, en collaboration avec d'autres villes. En effet, nous avons eu trop souvent à déplorer dans cette enceinte le fait que l'Alternative, donc la majorité de gauche, nous imposait des débats sur des sujets qui n'avaient absolument rien à voir avec nos compétences dans le domaine international. Elle nous demandait de prendre des positions en matière de droits de l'homme, alors que ce n'est pas de notre ressort, et elle voulait également publier à grands frais, avec les deniers du contribuable genevois, ses opinions dans la presse américaine. Le projet qui nous est proposé aujourd'hui est à saluer, et nous l'approuverons. En effet, nous le trouvons constructif, car il s'agit d'une participation utile au débat avec les autres.

Cela dit, à titre personnel, je regrette la déclaration de notre maire concernant les Tunisiens. Il est évident que l'on peut adresser à la Tunisie de nombreux reproches en matière de droits de l'homme, et je crois que ce point n'est pas remis en question. Néanmoins, je pense que, si nous voulons assumer notre rôle de ville internationale – et cela notamment à travers la personnalité de son maire, qui est quand même une personnalité importante et représentative – nous devons faire des efforts pour cesser de donner des leçons à tout le monde, notamment dans le domaine des droits de l'homme. Si nous voulons organiser des sommets et collaborer avec des pays étrangers, mais que nous attendons d'eux qu'ils soient immédiatement parfaits et que nous n'ayons plus rien à leur reprocher, à ce moment-là, il faut rester chez nous! En effet, il est clair que nous ne trouverons jamais de pays étrangers absolument parfaits. Je crois qu'il faut accepter que d'autres gens, d'autres pays, d'autres cultures ne soient pas tout à fait à notre niveau, dans le domaine des droits de l'homme comme dans d'autres, et qu'ils ne soient pas totalement exempts de toute critique. A mon avis, c'est important.

J'en viens maintenant à la question de Reporters sans frontières. Il se trouve que je suis membre de cette association...

*Une voix.* A un titre...

*M. Guy Mettan.* A plusieurs titres! Je vous en prie, Monsieur, écoutez-moi avant de raconter n'importe quoi!

*Une voix.* Je ne crois pas que c'est nécessaire...

*M. Guy Mettan.* Je suis également membre de la commission suisse actuellement en train de définir, avec la participation de nombreuses ONG, de la presse suisse et de Reporters sans frontières, la position suisse lors du Sommet mondial sur la société de l'information. Or il faut savoir ce qui s'est passé avec Reporters sans frontières. Cette association comprend plusieurs groupements; le groupement français, par la personne de son secrétaire général, M. Ménard, a cru bon de venir semer la zizanie à la Commission des droits de l'homme de l'ONU ce printemps, sans l'accord de Reporters sans frontières – Suisse dont la présidente a ensuite démissionné, scandalisée par l'attitude de cette personne. M. Ménard en a tant fait que Reporters sans frontières s'est fait exclure de cette commission. Par la suite, utilisant cette exclusion de façon médiatique et pour se faire bien voir d'une partie de la gauche, sans doute naïve et qui n'avait pas bien remarqué sa manœuvre, ce monsieur est venu se plaindre que l'agence Reporters sans fron-

tières était maintenant exclue du Sommet mondial sur la société de l'information. Mais il était parfaitement logique que cette association ne puisse pas y participer, puisque M. Ménard avait tout fait pour qu'elle en soit exclue quelques mois auparavant, et cela sans l'assentiment de Reporters sans frontières – Genève.

Pour ma part, je soutiens la lutte de Reporters sans frontières et, naturellement, la lutte pour les droits de l'homme. Mais nous devons quand même apprendre à être modestes et à faire des critiques constructives aux gens qui se battent dans certains pays pour les droits de l'homme sans leur donner des leçons en permanence. Personnellement, je trouve que la participation de la Ville de Genève au sommet de Lyon est utile et constructive, je le répète, car nous pourrions y faire valoir notre point de vue.

Voilà pourquoi je pense que la proposition PR-300 va dans le bon sens et que nous devons la soutenir, comme cela nous est proposé dans le rapport PR-300 A.

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). Même si notre groupe peut tout à fait comprendre et rejoindre les réticences des Verts concernant les objectifs généraux de ce genre de grands rassemblements que sont les sommets internationaux, nous soutiendrons la participation de la Ville de Genève au Sommet mondial sur la société de l'information pour deux raisons principales, à savoir l'aide à la participation des pouvoirs locaux, d'une part, et des peuples autochtones, d'autre part, aux préparatifs de cette rencontre.

D'autre part, nous nous félicitons de la position du Conseil administratif par rapport au sommet suivant celui de Genève, prévu en 2005 à Tunis. En effet, contrairement à ce que dit M. Mettan lorsqu'il affirme qu'il faut critiquer les gens qui travaillent pour les droits de l'homme dans certains pays – je crois qu'il s'est un peu mélangé les pinceaux à ce propos – je pense que nous devons travailler avec les associations, et notamment les associations suisses, qui agissent pour mettre un terme à l'impunité de ceux qui piétinent ces droits. Je pense notamment à l'association genevoise Trial, Track Impunity Always, dirigée par M. Philip Grant, qui fait un très bon travail et qui a constitué un dossier important sur la personnalité du général Habib Ammar, présent à Genève il y a peu, qui serait actuellement désigné comme futur responsable du sommet de Tunis. Entre la perfection que M. Mettan désigne comme celle que nous pourrions rechercher et la personnalité de cet homme, je pense qu'il y a quand même un monde! Nous nous félicitons donc de la position du Conseil administratif sur ce point.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Messieurs Mettan et Dramé, je crois qu'il ne faut pas confondre ce qui se passe en ce moment avec la Tunisie concernant le sommet prévu en 2005 à Tunis et le problème concernant Reporters

sans frontières. Mon collègue Patrice Mugny va intervenir à propos de cette association dont il faisait aussi partie, je crois, en tant qu'ancien rédacteur en chef d'un journal. Ces questions de procédure sont un peu des peccadilles, et je pense que nous ne devons pas pratiquer l'exclusion lors du Sommet mondial sur la société de l'information, même s'il y a peut-être eu quelques erreurs de la part de certains, comme vous l'avez dit, Monsieur Mettan. En tout cas, le but du Conseil administratif n'est pas d'accepter que l'on exclue Reporters sans frontières de ce sommet; nous en avons discuté avec le maire de Lyon, qui partageait notre point de vue.

Au contraire, en ce qui concerne l'organisation à Tunis d'un autre sommet sur la société de l'information sous l'égide des Nations Unies, nous ne sommes pas d'accord de la confier à un tortionnaire. Ce personnage est connu comme tel ici et ailleurs, surtout dans son pays où de nombreuses personnes sont malheureusement décédées ou ont été torturées à vie à cause de lui. Lui confier l'organisation du sommet de 2005 est un symbole extrêmement négatif tant pour le sommet de Genève en 2003 que pour la Suisse, l'ONU et bien sûr la Tunisie.

Pour ma part, je ne mets pas tous les pays plus ou moins au même niveau, comme l'a fait M. Mettan, mais je pense que c'est là une parole malheureuse de la part de l'ancien rédacteur en chef de la *Tribune de Genève*. A mon avis, nous n'avons pas à distribuer des points aux uns et aux autres. En effet, si nous pouvons donner des leçons, nous pouvons aussi en recevoir; la Suisse en a d'ailleurs reçu assez dans les années 90 à propos des fonds juifs en déshérence. Mais nous pouvons aussi, parfois, donner des leçons à d'autres. Cela fait partie de la coopération décentralisée, et nous pouvons apprendre autant aux autres qu'ils peuvent nous apprendre.

Je précise que ce n'est pas uniquement notre maire qui s'est exprimé concernant le tortionnaire en question, lequel est persona non grata à Genève et qui est mal considéré pour l'organisation du sommet de Tunis en 2005, mais que c'est l'ensemble du Conseil administratif qui l'a fait. Je crois que la mairie de Lyon nous soutient et qu'elle affirme également que ce monsieur devrait être déplacé. Nous ne voulons pas le torturer comme il l'a fait avec certaines personnes, mais il devrait laisser sa place à un autre Tunisien. En effet, une réflexion est actuellement menée en Tunisie concernant les droits de l'homme, et il s'y manifeste une opposition de plus en plus forte. Vous le savez, Monsieur Mettan, puisque vous en recevez parfois les représentants. Il faut permettre à cette opposition d'être confortée et rappeler que les principes de l'ONU doivent être respectés sur l'ensemble de notre planète, même si – pour utiliser un champ lexical démocrate-chrétien – cette bonne terre n'est pas un paradis!

*(La présidence est momentanément assurée par M. Didier Bonny, deuxième vice-président.)*

**M. Patrice Reynaud (L).** Le problème posé par la proposition PR-300 est difficile, en tout cas pour nous, libéraux. Je vais vous expliquer pourquoi. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne prétends pas connaître le Sommet mondial sur la société de l'information mieux que chacun d'entre vous, mais j'ai eu l'heur et la chance de participer à une conférence donnée il n'y a pas si longtemps par M. Guy-Olivier Segond, dont je vous rappelle qu'il est l'un des ambassadeurs désignés par l'ONU pour l'organisation de ce sommet mondial.

De quoi s'agit-il exactement? Nous faisons une constatation relativement simple: nous travaillons et vivons aujourd'hui sur les boulevards de l'information, par internet ou par d'autres systèmes, mais en réalité à peine 3% de la population mondiale est réellement concernée par ce problème. Faut-il en conclure que nous devons distribuer des ordinateurs à droite et à gauche, quand bien même le Sommet mondial sur la société de l'information va traiter ce point? Il en est déjà question. Le problème est donc de taille et sa résolution capitale, c'est pourquoi les libéraux y sont particulièrement attachés et attentifs.

J'en viens à la deuxième partie de mon propos. Quelle doit être la participation de la Ville de Genève au sommet de Lyon dans un premier temps et, éventuellement, à celui de Tunis dans un deuxième temps? En d'autres termes, la ville internationale de Genève doit-elle être systématiquement considérée comme un sésame – j'emploie à bon escient ce mot – pour toute organisation de quelque nature qu'elle soit, fût-elle d'ailleurs prévue en nos propres murs? Notre réponse est très circonstanciée, car nous croyons fondamentalement aux besoins de la communication des peuples et des êtres, lesquels en ont absolument besoin. Néanmoins, nous ne pensons pas que c'est en participant à des frais de réception, de couverture médiatique et autres comme ceux qui figurent dans la proposition PR-300 elle-même que nous allons pour autant assurer efficacement la couverture internet, c'est-à-dire la couverture communicative, à l'ensemble de la planète. Et cela, c'est ce que nous, libéraux, souhaitons. Nous ne sommes pas du tout persuadés que nous aiderons efficacement à y parvenir en couvrant les frais de quelques banquets et de couverture médiatique. C'est précisément parce que nous avons ce doute que nous nous abstenons.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Je ne pouvais pas laisser passer l'intervention de M. Guy Mettan sans m'exprimer. Ce que les Verts demandent au Conseil administratif, c'est de peser de tout son poids dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information pour que les droits de l'homme et la liberté d'expression soient respectés. Or certains faits sont venus heurter nos convictions. Nous ne sommes pas des donneurs de leçons, mais nous appartenons à la collectivité de la Ville de Genève et à l'assemblée de ses 80 conseillers municipaux. La Ville va participer à un sommet mondial de l'information dont le but est de réduire la frac-

ture numérique, mais cela peut se faire de plusieurs manières, et il est possible d'envoyer autant d'ordinateurs qu'il y a de personnes dans le monde sans pour autant participer à la réduction de cette fracture. Cette mesure doit permettre la circulation des flux d'information entre le Nord et le Sud. Les gens qui n'ont pas droit à l'autodétermination doivent pouvoir s'exprimer à travers ces outils et se les approprier, afin que nous vivions tous en paix, en liberté et avec tous les moyens de développement nécessaires.

Quant à M. Mettan, il prétend qu'en disant cela nous nous érigeons en donneurs de leçons! Je regrette, nous ne sommes pas des donneurs de leçons et nous attendons du Conseil administratif un acte politique concernant un sommet où la Ville de Genève et le Conseil municipal ont un certain poids. Manuel Tornare l'a bien dit, je le soutiens et je pense qu'il doit aller dans ce sens. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est reprise par M. André Kaplun, président.)*

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** J'apporte juste deux ou trois éléments, notamment par rapport à ce qu'a dit M. Mettan. J'aimerais lui dire que le seul tort de Reporters sans frontières – International – car M. Ménard ne représente pas que la section française de cette association mais également sa section internationale – est d'avoir distribué des tracts reprochant à la Commission des droits de l'homme de l'ONU de se faire manipuler dans un certain nombre de cas. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela est vrai! Reporters sans frontières s'est vu retirer le droit de participer et d'assister aux séances de la Commission des droits de l'homme, ce qui est déjà assez particulier, étant donné que cette commission défend justement le droit d'expression dans le monde.

Le deuxième élément que je voulais mentionner concerne l'un des problèmes que nous rencontrons au Conseil administratif par rapport à cet objet – et je suis content que M. Dramé ait soulevé ce point. En effet, nous sommes un peu mal engagés dans cette affaire, même si nous défendons la proposition de participation financière au Sommet mondial sur la société de l'information. Vous avez néanmoins pu remarquer que cette participation est tout de même très orientée. Nous avons affaire à un sommet qui ne correspond pas vraiment à ce que nous aimerions, car le débat qui y sera mené va porter davantage sur les technologies de l'information que sur le droit à l'information et à l'expression, ainsi que sur ceux qui informent et ceux qui reçoivent l'information. Nous sommes bien conscients de ce point.

Cependant, je crois que, indépendamment de la question de la Tunisie, notre position publique est claire en ce qui concerne l'exclusion de Reporters sans frontières. En effet, pour nous, exclure la plus grande association mondiale de défense de ceux qui informent, qu'ils soient de droite ou de gauche, au moment même où

l'on débat du droit d'être informé et d'informer, est un acte assez choquant. Or Reporters sans frontières est un peu l'équivalent, pour les journalistes, d'Amnesty International. Voilà pourquoi nous avons été choqués par leur exclusion et que nous devons affronter ce problème. Je peux comprendre que les Verts – j'ai d'ailleurs assisté à leur débat interne sur ce point – refusent cette proposition pour faire un acte politique. Mais le Conseil administratif défend le Sommet mondial sur la société de l'information, car il a le sentiment que, même si ce sommet n'est pas parfait, cela permet à la Ville d'allouer un montant à son organisation afin d'en rendre les activités plus intéressantes, donc à donner la place que nous souhaitons à ceux qui n'en ont pas forcément, en particulier les peuples autochtones, c'est tout.

En tout cas, pour en revenir à Reporters sans frontières, je trouve un peu facile de dire que cette association a été exclue parce qu'elle aurait mal agi. J'ose croire qu'exercer la liberté d'expression n'est pas encore synonyme de mal agir en Suisse.

**M. Pierre Maudet (R).** Pour ma part, je ne reviendrai pas sur la polémique qui vient de se faire jour dans cette enceinte sur le problème précis de Reporters sans frontières. Pour le groupe radical, la pertinence d'un sommet sur la société de l'information n'est plus à démontrer et, sur ce point, je m'inscris dans la ligne des propos qu'a tenus notre collègue Dramé tout à l'heure.

Cependant, j'aimerais amener un bécarré et un bémol à la proposition PR-300 dont nous débattons ce soir. Je commence par le bécarré. Les radicaux sont convaincus de la pertinence du Sommet mondial sur la société de l'information, car il s'agit d'un sommet des villes. Or ils croient en l'idée d'un réseau des villes, des communautés urbaines, des pouvoirs locaux dans le domaine précis de l'information. Ils en étaient convaincus au départ et ils l'ont été encore davantage à la suite de l'audition à la commission des finances du magistrat Manuel Tornare et de M<sup>me</sup> Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures. Nous sommes certains qu'il y a un effort particulier à fournir pour réduire la fracture numérique au niveau des pouvoirs locaux, et c'est bien d'interaction, de proximité, de perspective locale et globale dont il s'agit de discuter ici.

Je passe au bémol que nous avons à déplorer, comme dans tous les débats que nous avons déjà menés à plusieurs reprises dans cette enceinte sur la participation de la Ville aux frais engendrés par la Genève internationale. Je vous rappelle que, comme il y a trois ou quatre ans lors de notre long débat sur Mandat international et l'infrastructure mise à la disposition des différentes délégations, la Ville est chaque fois appelée à ouvrir le porte-monnaie pour participer au financement de la venue de certaines délégations, voire au financement d'apéritifs et de l'organisation d'encadrement des différents sommets.

Nous, radicaux, nous nous érigeons en faux contre la pratique de la double demande systématique des organisateurs de telles manifestations à l'endroit de

l'Etat et de la Ville. Nous souhaiterions que le Conseil administratif mette un peu d'ordre dans cette pratique et mette au point avec l'Etat une procédure ou une manière de travailler pour que, lorsque de telles manifestations sont organisées à Genève, il existe un cadre fixe déterminant les frais incombant respectivement à la Ville et à l'Etat, afin que nous sachions dans quelles eaux nous naviguons.

Voilà le bémol que nous souhaitons exprimer, mais qui n'est pas assez grave pour que nous refusions la demande de crédit faisant l'objet de la proposition PR-300; nous l'accepterons donc lors du vote de ce soir. Je le répète, nous ne pouvons que nous féliciter que notre ville accueille le Sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003, ce qui, je l'espère, donnera une impulsion supplémentaire à cette Genève internationale dont nous recevons tous les jours, économiquement et culturellement, les bénéfices.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le Parti socialiste votera ce soir le crédit pour la participation de la Ville de Genève à l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, malgré les réserves émises par Sébastien Bertrand quant à la présence de certaines personnes lors de cette rencontre, réserves que nous reprenons d'ailleurs à notre compte, et malgré les remarques à mon sens judicieuses de M. Dramé.

Le problème que pose la proposition PR-300 est identique à ceux posés par toutes les propositions relatives à l'organisation de sommets dans le cadre de ce que l'on appelle la Genève internationale. Tout d'abord, le Sommet mondial sur la société de l'information n'est pas organisé par la Ville, mais la participation de cette dernière fait l'objet d'une proposition qui lui est soumise. Certes, si la Ville avait été l'initiatrice de cette proposition et la seule instance organisatrice de ce sommet, peut-être aurions-nous tenu d'autres propos à la commission des finances et en séance plénière du Conseil municipal, car le Conseil administratif et les services de l'administration publique seraient alors entièrement responsables de cette proposition. Or il n'en est rien: cette proposition provient d'autres personnes et il s'agit pour la Ville d'apporter un soutien financier à l'organisation de ce sommet.

Cette demande de soutien financier a été examinée à la commission des finances et les magistrats Tornare et Mugny s'y sont exprimés à ce sujet. Je pense que les choix décidés par notre Conseil administratif sont judicieux. Il faut bien avoir conscience du fait que le crédit que nous votons ce soir est constitué d'une série de différents petits crédits. Comme M. Mugny l'a rappelé, ces derniers sont en partie destinés à des actions de proximité en collaboration avec d'autres villes, nous l'avons vu notamment lorsque nous avons parlé des réseaux des villes et de toute l'activité que le magistrat Tornare essaie de promouvoir. La Ville de Genève doit être présente dans ces réseaux, il faut qu'elle connaisse ses partenaires, et cela se paie en termes de visibilité, de présence. Pour pouvoir mettre en œuvre des projets en collaboration avec les autres villes et financer d'autres projets, lesquels ne sont pas forcé-

ment liés au Sommet mondial sur la société de l'information, il faut connaître ses partenaires. Ces sommets, que M. Bertrand a qualifiés de «raouts», servent aussi à identifier des partenaires afin de pouvoir ensuite développer des projets avec eux.

Une autre partie du crédit demandé dans la proposition PR-300 – assez importante, puisqu'elle se monte à 200 000 francs – est effectivement destinée à faire venir des délégations des peuples autochtones. Je crois que le Conseil municipal a de tout temps été très sensible à ces thématiques, au droit à l'autodétermination et aux revendications, qui nous semblent légitimes, de ces populations. Ce crédit s'inscrit dans cet esprit-là et je ne vois pas sur la base de quels arguments nous le refuserions ce soir.

En ce qui concerne le poids de la Ville de Genève dans la Genève internationale, il faut bien voir que la municipalité a la spécificité d'accueillir, avec le Canton, le siège européen des Nations Unies et toutes les organisations internationales, qu'elles soient non gouvernementales ou gouvernementales, qui y sont liées. En raison de cette implantation géographique, nous avons des responsabilités. C'est pour cela que nous intervenons souvent dans cette enceinte en tant que partis à propos de certains sujets dépassant nos strictes compétences municipales, et je déplore le fait que ce soient en général les partis de l'Alternative qui mènent ces débats. En effet, comme c'était le cas tout à l'heure à propos de la fermeture de certains offices postaux, quand on est élu en Ville de Genève, on a un rôle particulier à tenir et son mot à dire sur ce qui se passe au niveau international. Ce n'est bien sûr pas le cas si l'on habite dans le district de la Broye, dans le canton de Fribourg, mais, si nous voulons fonctionner comme dans la Broye, il faut y déménager pour y faire de la politique! Je dis cela sans aucune connotation péjorative par rapport à ce lieu, mais les contextes sont différents.

Le représentant du Parti libéral a évoqué le crédit de 100 000 francs destiné à la participation de la Ville aux frais des réceptions du Sommet mondial sur la société de l'information, disant que la municipalité n'avait pas à participer à ces frais. Mais Genève connaît les côtés tantôt positifs et tantôt négatifs de son statut de ville internationale, et nous, au Parti socialiste, sommes bien heureux que Genève soit une ville internationale, parce que cela nous permet d'être atypiques en ce sens que nous accueillons de nombreuses communautés étrangères, que des langues différentes sont parlées chez nous et que des confessions différentes y sont représentées. Indépendamment des aspects culturels et économiques, il faut donc tenir compte du volet social, de rencontre, qui fait la spécificité de Genève. Cela se paie parfois, même si c'est en achetant pour 100 000 francs de petits fours. Or l'action de la Ville de Genève en matière de coopération est bien plus importante que cela, elle ne se résout pas uniquement à payer des frais de réception, mais tel est le prix à payer pour être une ville internationale.

Je pense que nous devons une fois pour toutes nous souvenir de cela, en avoir conscience et savoir que, chaque fois – c'est-à-dire de manière récurrente – que

des sommets internationaux sont organisés à Genève, la Ville doit fournir un certain effort financier, d'ailleurs compensé par toutes les retombées positives de la Genève internationale.

**M. Christian Ferrazino, maire** . Je réponds brièvement à quelques observations émises par les Partis radical et libéral sur la pertinence de certaines sommes que nous vous proposons d'allouer pour participer, avec la Confédération et l'Etat de Genève, à l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information.

En préambule, Mesdames et Messieurs les radicaux et les libéraux, je relève que vous nous critiquez, au Conseil administratif, soit parce que nous n'en faisons pas assez, soit parce que nous en faisons trop. A vous entendre, il est très difficile de s'en tenir à un juste milieu. Nous préférons être critiqués parce que nous en faisons trop, ce d'autant plus que, comme je vais vous le démontrer, nous n'en faisons pas assez à nos propres yeux, aux yeux de l'Etat et à ceux de la Confédération.

En effet, mon collègue Tornare et moi-même avons été sollicités par la Confédération et l'Etat, qui nous ont demandé de vous proposer une demande de crédit bien supérieure à celle que vous avez devant vous dans la proposition PR-300. Je peux vous dire que la demande de crédit qui vous est soumise aujourd'hui a déjà été fortement revue à la baisse. Comment avons-nous procédé pour ce faire? Comme l'a dit M<sup>me</sup> Salerno, nous avons sélectionné les participations financières qui nous semblaient absolument essentielles du point de vue de la politique que nous souhaitons mener. Pourquoi? Parce que c'est la première fois, rappelons-le à la suite de M. Mettan, que, dans le cadre d'un sommet international des chefs d'Etat, une porte est ouverte à la société civile, c'est-à-dire aussi aux pouvoirs locaux et aux villes.

De quelle manière cela va-t-il pouvoir se faire? Comme le disait mon collègue Tornare tout à l'heure, nous avons la volonté commune avec la Ville de Lyon de mettre sur pied une rencontre de préparation au sommet mondial des villes qui se déroulera dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information des Etats. Ce point nouveau nécessite, me semble-t-il, que la Ville fasse l'effort d'être partie prenante dans ce processus, et c'est à cela que correspond le sous-crédit de 200 000 francs qui vous est demandé. Comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Salerno, il y a d'autres sous-crédits, destinés à d'autres postes, par exemple le montant de 40 000 francs pour la préparation d'un stand au sommet de Lyon, toujours en commun avec la mairie de la même ville, afin d'être au rendez-vous le jour J.

Les libéraux se demandent pourquoi la Ville devrait participer aux frais de réception. Je vous affirme que les 100 000 francs demandés à cette fin par la proposition PR-300 représentent une somme très largement inférieure à la clé de répartition traditionnellement en vigueur entre la Confédération, le Canton et la Ville. Les libéraux nous demandent ce soir de revoir cette clé de répartition, mais

nous l'avons fait avant qu'ils ne formulent ce souhait; en effet, le Canton estimait que nous devions participer aux frais de réception à hauteur de 500 000 francs environ pour fournir un effort égal au sien dans le cadre de cette participation au sommet en question ici.

Monsieur Dramé, nous partageons les propos que vous avez tenus tout à l'heure. Pour nous aussi, l'accès à l'information n'est pas qu'un problème technique. Notre objectif dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information n'est pas de faire en sorte d'avoir 6 milliards d'internautes sur terre! Bien sûr que non! Ce que nous souhaitons, c'est justement d'avoir la possibilité d'évoquer cette problématique sous l'angle de la sensibilité politique qui est la nôtre, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de nous donner les moyens d'être partie prenante à ce sommet en votant la proposition PR-300.

**M. Guy Mettan (DC).** J'interviens pour compléter les propos du maire. Il faut savoir que l'apport financier de la Confédération et du Canton au Sommet mondial sur la société de l'information se chiffre en millions de francs, et donc que la contribution de la Ville reste modeste.

J'aimerais également revenir sur quelques propos concernant notamment Reporters sans frontières – International. Pour ma part, je soutiens le combat de cette association, car il est quand même important! J'estime ce combat légitime, puisque je suis membre de Reporters sans frontières et que j'organise très régulièrement des conférences de presse et des réunions de cette association. Cependant, quand il s'agit, comme M. Ménard l'a fait tout à fait sciemment, en pleine connaissance de cause, de briser les règlements de la Commission des droits de l'homme en faisant un esclandre dans l'espoir qu'il sera repris par les médias, puis de faire ensuite une campagne de *fund raising*, ce sont des procédés que je condamne. Dans le cas présent, je crois que Reporters sans frontières – International a malheureusement été un peu loin, au grand dam de Reporters sans frontières – Suisse d'ailleurs. Cela ne veut pas dire que le combat de Reporters sans frontières – International n'est pas bon.

Je parle maintenant en tant que délégué de la commission nationale de l'Unesco au sommet en question ici. Evidemment, la question principale, mise en avant notamment par les Suisses, est celle de la liberté d'information et du droit à l'information. Certaines personnes essaient de réduire cela à une pure question technologique, cela est vrai, mais il faut savoir aussi que le débat technologique n'est pas sans importance. Prenons l'exemple d'internet: le libre accès à ce réseau est également un moyen de favoriser la démocratisation de pays importants, comme la Chine ou certains pays arabes, qui essaient de bloquer cet accès à internet. La technologie contribue donc aussi utilement au droit à l'information, au libre accès aux sources d'information et à la démocratisation.

Il est néanmoins évident que le Sommet mondial sur la société de l'information ne sera réussi que s'il parvient à promouvoir les valeurs de la liberté et du libre accès à l'information. C'est en tout cas dans ce sens-là que se bat toute la délégation suisse, les organisations non gouvernementales aussi bien que les organisations gouvernementales.

En ce qui concerne la Tunisie, je crois que ce point est lui aussi important. Nous pouvons adopter le point de vue défendu ce soir et nous dire qu'il ne faut pas aller dans les pays portant atteinte aux droits de l'homme ou qu'il faut les critiquer.

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* On n'a pas dit ça! On y va!

*M. Guy Mettan.* Ce que je dis, au contraire, c'est que le fait que le prochain sommet ait lieu à Tunis représente presque une opportunité pour nous. Il faut que nous puissions saisir cette occasion pour porter la contradiction au cœur du pays et aller poser le débat là où il doit l'être, plutôt que de rester tranquillement à l'abri chez nous. Je vous cite un autre exemple similaire: si nous attendions que tous les pays africains soient absolument parfaits, nous n'investirions pas un franc dans la coopération au développement et la Fédération genevoise de coopération n'aurait pas lieu d'être. En matière d'information, c'est la même chose: si nous attendions que tous les pays soient parfaits, il n'y aurait pas de raison d'organiser ce sommet, justement parce que tout serait déjà réalisé dans ce domaine. C'est bien parce que tel n'est pas le cas que nous contribuons à l'organisation de cette rencontre et que nous essaierons d'y obtenir des résultats.

#### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (opposition des Verts et d'un libéral, abstention des libéraux et quelques abstentions de l'Union démocratique du centre).

Il est ainsi conçu:

#### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 568 000 francs destiné à financer les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève au Sommet mondial sur la société de l'information qui se déroulera à Palexpo du 10 au 12 décembre 2003.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 du Service des relations extérieures de la Ville de Genève, sous les comptes suivants:

- 31861.000400 (organisation d'événements) pour un montant de 440 000 francs;
- 31851.000400 (frais de réception) pour un montant de 100 000 francs;
- 36506.000400 (moyens de communication) pour un montant de 28 000 francs.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**12. Interpellations.**

Néant.

**13. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	2206
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	2206
3. Questions orales .....	2206
4. Clause d'urgence sur la motion de M <sup>mes</sup> Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Roberto Broggin: «Sauvons aussi la poste du Grand-Pré» (M-396) .....	2209
5. Motion de M <sup>mes</sup> Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Roberto Broggin: «Sauvons aussi la poste du Grand-Pré» (M-396) .....	2210
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 20 <sup>e</sup> programme financier quadriennal de la Ville de Genève 2002-2005 (PFQ) (D-21 A) .....	2217
7. Rapport de la commission ad hoc Casino chargée d'examiner les comptes et les rapports de gestion des exercices 2000 et 2001 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA) (D-31 A)... ..	2276
8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une subvention à la Compagnie Confiture» (P-53 A1).....	2285
9.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 919 000 francs destiné à la création d'espaces en sous-sol pour la récupération du verre et en surface pour le fer-blanc, l'aluminium et les piles (PR-240 A).....	2306
9.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni, renvoyée en commission le 9 octobre 2002, intitulée: «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers» (M-298 A) .....	2323

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 568000 francs destiné à couvrir les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève au Sommet mondial sur la société de l'information (PR-300 A) .....	2335
11. Propositions des conseillers municipaux .....	2366
12. Interpellations .....	2366
13. Questions écrites .....	2366

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*